



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

43<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

---

# Comité permanent des finances

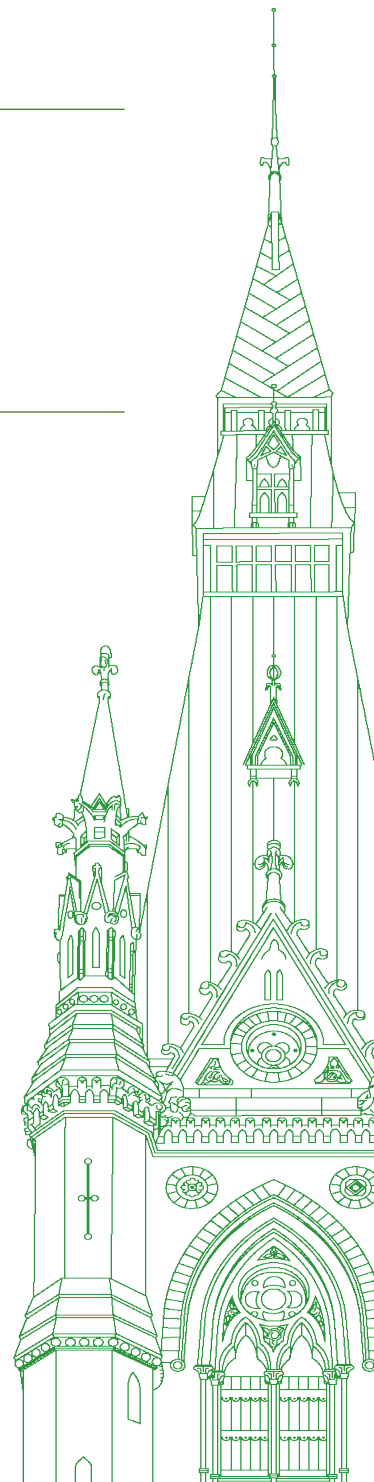
TÉMOIGNAGES

**NUMÉRO 016**

Le vendredi 3 avril 2020

---

Président : L'honorable Wayne Easter





## Comité permanent des finances

Le vendredi 3 avril 2020

• (1405)

[Traduction]

**Le président (L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.)):** Je vous remercie, mesdames et messieurs, de comparaître devant nous d'un peu partout au pays, selon cette formule compliquée par téléphone.

Sur ce, je déclare officiellement la séance ouverte.

Réglons d'abord les formalités: je vous souhaite la bienvenue à la 16<sup>e</sup> séance du Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Nous nous réunissons conformément à l'ordre de renvoi adopté le mardi 24 mars, afin de discuter de la réponse du gouvernement à la pandémie de la COVID-19.

Avant de commencer, je tiens à informer tous les députés, encore une fois, que selon cet ordre de renvoi, le Comité se réunit pour deux raisons: premièrement, entendre des témoignages concernant les enjeux liés à la réponse du gouvernement à la pandémie de la COVID-19; deuxièmement, examiner le rapport présenté aux deux semaines par le ministre des Finances ou son délégué au sujet de toutes les actions entreprises conformément aux parties 3, 8 et 18 de la Loi sur les mesures d'urgence visant la COVID-19.

La réunion d'aujourd'hui se tient exclusivement par téléconférence, et l'audio de toutes nos délibérations est accessible depuis le site Web de la Chambre des communes.

Je vous rappellerai un peu les règles pour commencer. Avant de parler, vous devez allumer votre micro, puis vous nommer pour que nous sachions qui parle et préciser à quel témoin s'adresse votre question. Si vous éprouvez des problèmes en cours de route ou si vous devez intervenir, veuillez allumer votre micro — et je pense que je reconnais la voix de la plupart des personnes ici présentes maintenant — et je vous donnerai la parole.

Sur ce, commençons.

Monsieur Mintz, vous avez l'expérience de ce genre de réunion. Nous commencerons par vous. Si vous voulez bien nous présenter votre déclaration en vous en tenant à environ cinq minutes, ce serait fantastique. La parole est à vous.

**M. Jack Mintz (boursier de la présidente, School of Public Policy, University of Calgary, à titre personnel):** Merci infiniment, monsieur le président.

En fait, je serai très bref. Je n'ai pas préparé d'exposé. J'ai décidé de simplement mentionner deux ou trois éléments, mais je préfère nous laisser plus de temps pour la période de questions, afin que vous puissiez me poser toutes les questions qui vous viennent à l'esprit.

Je tiens aussi à être transparent. Comme certains d'entre vous le savent, je préside l'Economic Recovery Council du premier mi-

nistre de l'Alberta, mais je tiens à préciser sans équivoque que toutes les opinions que j'exprimerai ici sont strictement les miennes et ne représentent pas le point de vue du conseil.

Je dois dire d'emblée que j'appuie la subvention salariale annoncée, à tout le moins en principe, et que j'appuie une partie importante de sa structure. Il y a quelques petits problèmes dont je me ferai un plaisir de parler avec vous si vous le souhaitez, et nous pourrions nous demander s'il y aurait des façons de faire en sorte que les paiements soient versés aux gens plus rapidement.

De même, je crois qu'il faut régler les problèmes touchant le critère d'une diminution de revenus de 30 %. Je pense que ce genre de mesure est justifié, mais que malheureusement, l'expérience nous enseigne que c'est toujours compliqué et que cela peut créer des iniquités parce que tout le monde n'a pas les mêmes entrées de revenus. Il peut y avoir des pics et des creux, mais il y a probablement des moyens d'améliorer tout cela.

Ensuite, je pense qu'il faut réfléchir attentivement à la façon de traiter les organismes de bienfaisance et à but non lucratif.

Il y a d'autres éléments dans ce train de mesures, et l'on pourrait s'attarder à divers détails. Nous faisons tout dans l'urgence. Nous sommes aux prises avec un énorme problème, au Canada, que j'appellerais un « coma économique de cause médicale » autant qu'une crise sanitaire. Il y aura des compromis très difficiles à faire, et le gouvernement répond à l'urgence le plus vite qu'il le peut, mais quand on fait les choses rapidement, évidemment, rien n'est jamais parfait. Nous aurons probablement des leçons à tirer plus tard sur quoi ne pas faire; nous pourrions toujours réévaluer tout cela.

Il faudra ensuite nous poser la question probablement la plus importante, c'est-à-dire quand pourrions-nous retourner au travail et ce qu'il faut pour cela. Je pense qu'il y aura un certain nombre de problèmes à régler.

Quoi qu'il en soit, je vais m'arrêter là et vous redonner la parole, monsieur le président.

• (1410)

**Le président:** Merci infiniment, monsieur Mintz.

Passons maintenant au Caledon Institute of Social Policy, avec Mme Torjman.

**Mme Sherri Torjman (ancienne vice-présidente, Caledon Institute of Social Policy):** Merci, monsieur le président.

Pour commencer, j'aimerais remercier le Comité de m'avoir invitée à participer à cette discussion. Je tiens à remercier tous les députés de leur travail assidu et de leur leadership pendant la crise. Je souhaite remercier les fonctionnaires, qui travaillent sans relâche pour mettre en place ces mesures d'urgence: une tâche complexe et monumentale en ces temps sans précédent.

Je ferai quelques remarques, après quoi, bien sûr, je répondrai volontiers aux questions. Mes remarques s'appuient sur quelques principes directeurs. Le premier est celui de la nécessité d'une intervention immédiate: on pourra toujours corriger les erreurs administratives plus tard. Le deuxième est celui de la nécessité de critères d'admissibilité simples et de la diminution ou de la suppression, dans la mesure du possible, des exigences administratives. Je pourrai vous expliquer cela plus en détail. Enfin, je tiens à souligner que dans un esprit d'équipe canadien, les provinces et les territoires ne doivent pas annuler l'effet des nouveaux paiements fédéraux en réduisant les prestations de revenu, comme les subventions au logement ou pour la garde d'enfants. Malheureusement, c'est une chose qui est déjà arrivée, et nous espérons qu'elle ne se produira pas dans les circonstances.

Je voudrais faire quelques observations sur les différents éléments des mesures d'urgence, et là encore, je répondrai volontiers aux questions plus détaillées sur tout cela.

La portée et les critères d'admissibilité de la première prestation annoncée, la PCU, demeurent un peu flous. Je sais qu'il est extrêmement difficile de mettre en place un programme aussi complexe aussi rapidement, mais même la description générale de la PCU, en particulier les deux premières phrases qui la décrivent sur le site Web, porte vraiment à confusion. Par exemple, la deuxième phrase est: « Si vous cherchez un emploi, mais que vous n'avez pas cessé de travailler à cause de la COVID-19, vous n'êtes pas admissible à la Prestation. » De nombreux travailleurs autonomes lisent cela, et beaucoup nous appellent. L'autre jour, nous avons reçu un courriel d'une personne disant: « Je me demande si c'est moi. » Ce n'est pas très clair, parce qu'en théorie, la plupart des gens sont sur le marché du travail. Ils veulent être sur le marché du travail, mais il n'y a pas d'emploi à pourvoir.

Il y a aussi des questions qui se posent sur certains aspects des critères d'admissibilité applicables à certains groupes. Par exemple, j'ai reçu des questions de familles d'enfants à besoins spéciaux. Certaines s'occupent d'enfants gravement handicapés, par exemple, ou de jeunes adultes gravement handicapés. Peuvent-elles prétendre à cette aide? Elles ont vraiment du mal à arriver en ce moment, car les programmes ferment et toutes leurs sources de soutien se tarissent. Ces personnes sont-elles admissibles au programme? Par exemple, une personne détentrice d'un visa de travail canadien qui vient d'arriver au pays et qui n'a pas accumulé les 5 000 \$ nécessaires y serait-elle admissible? Les travailleurs de plus de 65 ans qui ont un revenu contractuel modeste y seraient-ils admissibles? Il y a un seuil minimal d'admissibilité, mais il n'y a pas de plafond, et c'était peut-être voulu.

Ma proposition à cet égard serait de peut-être créer une ligne d'appel spécialement pour cela à l'ARC, ou de mettre sur pied un centre d'appels, où les gens pourraient recevoir des réponses à certaines questions. Il pourrait même y avoir un outil sur le site de l'ARC, que les gens pourraient utiliser pour poser leurs questions par écrit. Il serait très utile de prévoir une séance d'information. Tout comme on organise régulièrement des séances d'information sur la santé, il pourrait y avoir « séance d'information sur l'aide financière » sur nos chaînes d'information courantes. Je préside un comité qui relève de la ministre du Revenu national, et en raison de sa complexité, nous avons recommandé la mise en place d'une ligne téléphonique consacrée au crédit d'impôt pour personnes handicapées. La même chose serait sûrement utile pour les Canadiens au sujet de la PCU.

J'étais ravie que le premier ministre annonce aujourd'hui le versement anticipé de la Prestation canadienne pour enfants et du crédit pour la TPS. C'est vraiment essentiel. Il faut veiller à ne pas perdre ces programmes de vue, au cas où le système serait surchargé le 6 avril. J'espère sincèrement que ce ne sera pas le cas, mais si c'est le cas, la majorité des Canadiens peuvent bénéficier de ces programmes, et nous pouvons les utiliser très rapidement. Je voulais donc simplement mentionner que ce serait un bon plan B à mettre en place.

Il y a quelques problèmes d'interface entre le premier programme et la nouvelle aide d'urgence annoncée pour les entreprises. Certains sont simplement liés aux critères d'admissibilité et à la façon dont nous passerons du licenciement à la réembauche, mais il y a un véritable problème que je tiens à vous signaler. Après l'annonce initiale de la PCU, de nombreux avocats spécialisés en droit du travail ont accordé des entretiens, et ils ont averti les employeurs qu'ils pourraient s'exposer à des poursuites pour les licenciements effectués dans le cadre de ce programme, parce que techniquement, ceux-ci ne sont pas autorisés. Je tiens à vous en avertir. Il faudrait peut-être prévoir une période pendant laquelle les employeurs seraient protégés, eux aussi, notamment pour les licenciements survenus dans les deux semaines suivant l'annonce de la PCU.

• (1415)

Il faut absolument respecter et protéger les droits des travailleurs — cela ne fait aucun doute —, mais dans le cas présent, je pense que nous avons exposé les employeurs des petites entreprises à une nouvelle vulnérabilité bien malgré nous.

Je n'ai qu'une ou deux autres observations à faire. Je pense que la nouvelle subvention salariale d'urgence est excellente. L'un des problèmes qui se pose, toutefois, si l'on fait une comparaison de mars à mars, c'est que de nombreuses entreprises ont été ouvertes une partie du mois de mars, certaines même jusqu'à la troisième semaine de mars, si bien qu'elles n'auront peut-être pas atteint les 30 % de réduction requis. Elles devront néanmoins licencier leurs employés tout en voulant conserver leur relation avec eux. Que faire dans les circonstances? Si des entreprises doivent licencier certaines personnes, mais pas d'autres, comment pourront-elles gérer l'écart?

J'ai aussi une ou deux observations à faire sur les prêts aux entreprises, qui étaient essentiels, à mon avis. Bien sûr, les entrepreneurs préféreraient ne pas s'endetter. Il faut le dire. Beaucoup préféreraient un report des paiements de loyer, de services publics et d'assurance.

Beaucoup se demandent si les petites entreprises qui ne sont pas constituées en société peuvent bénéficier du prêt de 40 000 \$ qui doit être accordé par les banques. Cela semble être le cas, d'après ce qu'on entend, mais j'ai lu des règles en petits caractères de certaines organisations qui laissent croire que non, donc des précisions seraient les bienvenues.

En ce qui concerne le rôle de la BDC, c'est excellent. Cependant, j'ai vu dans une correspondance très récente que la BDC a demandé des rapports détaillés et des réponses à des questions, même de personnes qui ont déjà une relation établie avec l'organisation. J'espère que dans les circonstances, nous pourrions réduire au minimum les exigences administratives et les critères d'admissibilité.

Je peux aussi vous parler des organismes de bienfaisance, je ne le ferai pas maintenant, mais je pourrai répondre aux questions à cet égard.

Je terminerai en disant qu'il est trop tôt pour dire ce que nous aurions pu faire en rétrospective. Je le reconnais: nous devons traverser la crise. Cependant, je crains que quand nous en sortirons, plus tôt que tard, je l'espère, et que nous serons prêts à reconstruire tout ce qui était en place, dans bien des cas, nous ne voudrions pas nécessairement revenir là où nous étions. Je pense notamment aux résidences pour aînés et aux prestations offertes aux Canadiens qui sont vraiment oubliés dans le système actuel de sécurité du revenu.

Je recommanderais la mise en place d'une sorte de groupe consultatif sur la reconstruction, un groupe qui pourrait se réunir et faire des propositions sur l'orientation à prendre pour éviter les écueils auxquels nous étions confrontés et que nous essayons de corriger maintenant.

Je vous remercie infiniment du temps et de l'attention que vous m'accordez.

**Le président:** Merci beaucoup, madame Torjman.

Nous entendrons maintenant M. Fortin, président-directeur général de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec.

• (1420)

[Français]

**M. Luc Fortin (président-directeur général, Guilde des musiciens et musiciennes du Québec):** Bonjour, monsieur le président.

Je m'appelle Luc Fortin. Je suis le président-directeur général de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec, la section locale 406 de la Fédération canadienne des musiciens. La Fédération canadienne des musiciens compte 14 000 membres musiciens professionnels. La Guilde des musiciens et musiciennes compte 3 300 membres au Québec.

Je vous suis très reconnaissant de m'avoir invité à livrer mon témoignage au Comité permanent des finances.

Je tiens d'abord à souligner le travail remarquable du gouvernement et du Parlement canadien en ces temps très difficiles en raison de la COVID-19. Cette crise a fait perdre soudainement leur gagne-pain à des millions de Canadiens. Vous avez fait preuve de créativité et de compassion en élaborant en très peu de temps une série de mesures exceptionnelles qui vont permettre aux entreprises canadiennes et à tous les Canadiens de passer au travers de cette crise hors de l'ordinaire. Vous avez dû travailler selon des échéances très courtes et sous pression. Il est donc normal de devoir apporter des ajustements quand on prend connaissance de certaines situations dont on n'avait pas soupçonné l'ampleur.

Un des problèmes touche la Prestation canadienne d'urgence, l'aide temporaire à laquelle les travailleurs indépendants ont droit et qui permet de toucher 2 000 \$ mensuellement pendant quatre mois.

Depuis la mi-mars, nos membres, musiciens et travailleurs indépendants, ont soudainement perdu tous leurs contrats de musique à la suite de la fermeture des salles de spectacles et de l'interdiction des rassemblements. Ils pensaient avoir droit à la Prestation canadienne d'urgence. Toutefois, il y a un problème: selon les règles d'admissibilité actuelles, seuls sont admissibles ceux qui prévoient ne recevoir aucun revenu d'emploi ou de travail indépendant pendant au moins 14 jours consécutifs au cours de la période initiale de quatre semaines; pour les trois périodes de quatre semaines suivantes, ils ne doivent pas s'attendre à avoir un revenu d'emploi.

La musique est un métier généralement précaire. Les contrats ne sont pas réguliers et les revenus fluctuent. Comme plusieurs autres

artistes, nos membres comptent souvent sur d'autres sources de revenus pour stabiliser leur situation. Même après avoir perdu la totalité de leur revenu principal, s'ils ont le malheur de continuer à recevoir de petites rémunérations issues d'un emploi secondaire ou autre, ils ne seront pas admissibles à la Prestation canadienne d'urgence. Les règles sont trop strictes: aucun revenu, même minime, n'est possible. Pourquoi n'auraient-ils pas aussi droit à une aide d'urgence pendant la crise alors qu'ils se retrouvent démunis?

Nous avons reçu des centaines de courriels, de messages Facebook et d'appels de nos membres qui n'auront plus assez de revenus pour leurs besoins essentiels. Ils se sentent abandonnés. Je vais vous donner quelques-uns des très nombreux exemples fournis par nos membres.

Une membre nous a fait savoir que, à la suite de la fermeture de son école à cause de la pandémie, la commission scolaire a décidé d'honorer ses contrats d'enseignement en classe privée et de payer les enseignants toutes les deux semaines jusqu'en juin. Notre membre a demandé à ne pas être payée par peur de ne pas être admissible à la Prestation canadienne d'urgence, mais la commission scolaire dit qu'elle ne peut rien faire. Que doit-elle faire? Elle recevra 53 \$ toutes les deux semaines. Il est impossible d'en vivre et elle n'aura pas droit aux 2 000 \$. C'est incroyable.

Un autre membre nous a dit qu'il n'était pas admissible au programme d'aide du fédéral à cause d'une tâche d'enseignement de deux heures par semaine pour laquelle il continuera d'être rémunéré pendant les mesures de confinement. Pourtant, il a perdu tous ses revenus principaux provenant de la pîge, qui s'élèvent à environ 23 000 \$ par année, c'est-à-dire au minimum 3 500 \$ de mars à mai. La meilleure solution qu'il a trouvée est de sous-louer son appartement. Il vivra chez des amis et de la famille pendant environ un an.

Enfin, selon un autre musicien, certains orchestres symphoniques ont offert de dédommager les musiciens pour les concerts annulés à cause de la crise, selon un pourcentage allant de 25 à 50 % des revenus perdus pour les aider à subsister. Ces petits montants seront déposés au cours des mois d'avril et de mai. Selon ce qu'il comprend, même s'il ne travaille plus depuis le 13 mars, il ne sera pas admissible aux prestations parce qu'il recevra de petites compensations pour des concerts annulés.

Je suis certain que vous comprenez que cette situation est contre-productive. Je compte sur votre créativité et votre compassion pour trouver des solutions afin que tous ces travailleurs canadiens qui ont vraiment besoin de la Prestation canadienne d'urgence puissent en profiter pour passer au travers de la crise.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

[Traduction]

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur Fortin, et merci des citations de vos membres. Ce sont là des arguments très valables.

Nous entendrons maintenant Nora Spinks, présidente-directrice générale de l'Institut Vanier de la famille. Allez-y, madame Spinks.

• (1425)

**Mme Nora Spinks (présidente-directrice générale, Institut Vanier de la famille):** Bonjour à tous. Je suis heureuse d'être de retour parmi vous. Nous nous sommes vus il y a quelques jours à peine à Ottawa, et cela semble déjà faire une éternité. Nous devons nous adapter à cette nouvelle normalité, ou du moins à cette nouvelle normalité provisoire, et bien que je préférerais être avec vous en personne, c'est formidable que nous disposions de cette technologie pour pouvoir nous connecter par téléphone.

J'aimerais vous faire part de ma gratitude et de mon appréciation pour votre travail acharné et les longues heures que vous consacrez tous pour assurer la sécurité des Canadiens. J'espère que vous proches et vous vous en sortez bien dans ces circonstances difficiles.

Depuis notre dernière rencontre, l'Institut a poursuivi son travail sur l'indice de bien-être des familles et y a ajouté des données et des chiffres sur la pandémie et la manière dont les familles se débrouillent ou non. Nous continuons de tabler sur notre outil de suivi des politiques et y avons ajouté une section spéciale sur les mesures prises par les gouvernements pour réagir à la pandémie. Notre consortium de recherche compte maintenant plus de 165 participants actifs, qui nous aident à rassembler de nouvelles données pour surveiller comment les personnes et les familles se débrouillent pendant la prochaine phase de planification et de préparation à la pandémie.

Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis PDG de l'Institut Vanier, un organisme de recherche et d'éducation fondé par Georges Vanier en 1965. Nous sommes une ressource nationale, donc nous sommes là pour vous aider à prendre des décisions éclairées, fondées sur des données probantes dans le cadre de votre travail, au quotidien. Notre principal rôle consiste à accélérer la mise en pratique de la recherche, de sorte que ces dernières semaines, nous nous sommes affairés, avec nos principaux partenaires (Statistique Canada, l'Association d'études canadiennes et les sondages Léger) à mener des recherches hebdomadaires sur la façon dont les familles se débrouillent, ce qui se passe dans la vie familiale, les expériences familiales, de même que les attentes et les aspirations des familles. Nous demandons aux gens ce qu'ils pensent des mesures gouvernementales et ce qu'ils trouvent particulièrement utile. J'ai donc pensé prendre quelques minutes pour vous faire part de ce qui ressort de notre travail des dernières semaines.

Chaque semaine, nous nous rendons sur le terrain et recueillons les mêmes données d'une semaine à l'autre, puis y ajoutons une ou deux questions variables pour approfondir un peu plus. Nous accumulons ainsi les données pour observer comment les choses évoluent au fil du temps. Les questions que nous posons aujourd'hui sont également liées aux données existantes de l'Enquête sociale générale sur les familles et de l'Enquête sociale générale sur les soins donnés et reçus et l'utilisation du temps, parce que nous voulons examiner la situation avant la pandémie, au début de la pandémie, pendant, à la fin, puis après, pour tirer des enseignements de ces expériences. D'ailleurs, tous les autres témoins ont parlé de l'importance de cet exercice collectif.

Nous avons plus de données que nous n'avons d'expertise, de temps et de ressources, donc nous accueillerions avec joie toute aide supplémentaire qui nous permettrait d'approfondir un peu plus. Il y a une soif d'information. Pas plus tard que ce matin, j'ai réalisé une trentaine d'entrevues, dans diverses régions du Canada, sur un seul point de données afin de déterminer comment les couples com-

posent avec la vie en confinement. J'aimerais vous faire part de plusieurs choses.

L'une d'elles découle de ce que nous faisons depuis des années, pour comprendre comment les familles gèrent les perturbations et les crises. Qu'on pense aux incendies de Fort Mac, aux tornades de Dunrobin, aux tempêtes de verglas ou de neige, nous savons que dans ce genre de situations, lorsque les familles sont soumises ainsi à un stress, toutes leurs forces et leurs faiblesses sont amplifiées, intensifiées. Nous voulons donc comprendre comment l'amplification et l'intensification des forces peuvent être mises à profit pour gérer les faiblesses.

Je vous en donne un aperçu. La bonne nouvelle, c'est que la plupart des couples s'en tirent très bien, que la plupart des familles s'en tirent très bien, malgré l'incertitude et le manque de prévisibilité ou la précarité financière. Huit personnes en couple sur dix déclarent se sentir bien soutenues par leur partenaire.

• (1430)

Nous savons que parmi ceux qui se sentent soutenus, ceux qui n'ont pas d'enfants à la maison sont un peu plus nombreux, mais pas beaucoup, et que ceux qui ont des enfants à la maison indiquent avoir des conversations plus en profondeur avec leur conjoint s'ils ont le sentiment que leur relation se renforce en conséquence.

C'est vrai pour les hommes et pour les femmes, mais encore plus pour les hommes, particulièrement pour ceux qui ont des enfants.

C'est en Colombie-Britannique que les relations sont les plus fortes et que les gens se sentent les plus proches, dans une proportion de 44 %, une proportion qui est de 40 % au Québec. Ce que nous cherchons à savoir, c'est si, avec le temps — comme il y a une plus grande intensité de relations en Colombie-Britannique et au Québec sur une plus courte période —, le reste du Canada finit par suivre ou si ce n'est que culturel. Nous serons en mesure de tirer des conclusions à ce sujet d'ici une semaine ou deux.

La bonne nouvelle, c'est que seules 16 % des personnes en couple interrogées se disputent davantage pendant la pandémie, même si nous constatons et prévoyons une augmentation de la violence familiale. Ailleurs dans le monde, nous voyons que dans certains pays, comme l'Italie, la violence familiale a augmenté de 30 %. Nous ferons donc un suivi de cette question dans le temps.

J'aimerais vous faire part de quelques points saillants de micro-études que nous avons réalisées, particulièrement concernant les personnes nouvellement arrivées au Canada. Nous avons fait la distinction entre les personnes qui sont ici depuis plus de cinq ans et celles qui sont ici depuis cinq ans et moins.

Celles qui sont ici depuis moins de cinq ans ont beaucoup plus peur de contracter la COVID que celles de l'autre groupe, mais les membres de ces deux catégories d'immigrants, qui sont ici depuis plus de cinq ans ou depuis cinq ans et moins, ont considérablement plus peur de la contracter que les non-immigrants.

Les craintes associées aux obligations financières sont presque deux fois plus grandes chez les personnes qui ont moins de cinq ans de résidence que chez les non-immigrants. De même, plus les gens sont au Canada depuis une courte période, plus ils affirment ne pas bien gérer la crise.

Il est important, à mon avis, d'étudier comment les gens se sentent par rapport à leur réseau de soutien. Au Canada, 90 % des non-immigrants affirment pouvoir compter sur quelqu'un en cas d'urgence, mais moins de 76 % de ceux qui sont ici depuis moins de cinq ans peuvent en dire autant.

Cette statistique s'explique en partie par l'information. Nous savons que ces personnes n'ont pas autant d'information, d'aide et de ressources que les autres, en partie à cause de la barrière linguistique, donc nous demandons aux gens où ils obtiennent leur information afin de pouvoir recommander des stratégies pour mieux cibler les communications et mieux communiquer à ces groupes les ressources et les outils auxquels ils ont droit.

Ce n'est là qu'un aperçu. Nous continuerons de recueillir des données cette semaine, comme je l'ai mentionné. Nous faisons ressortir les tendances par province, par sexe, par statut socioéconomique et selon divers autres indicateurs. Notre dilemme, c'est que nous disposons de plus de données que d'analystes, donc même si nous utilisons les ressources humaines des universités et de Statistique Canada, celles-ci ne suffisent pas pour mener ce travail en profondeur. Je ne fais que lancer une idée. Si vous nous donniez des ressources nécessaires pour avoir de l'information plus détaillée, nous en ferions bon usage pour vous les fournir.

Je vous remercie beaucoup de votre temps.

**Le président:** Merci beaucoup, madame Spinks.

Il y aura maintenant une période de questions de six minutes. Nous commencerons par M. Poilievre, après quoi nous entendrons M. Sorbara.

Allez-y, monsieur Poilievre.

**L'hon. Pierre Poilievre (Carleton, PCC):** Nora, je m'excuse, mais je n'ai pas bien compris votre nom de famille. J'aimerais savoir si vous pouvez envoyer par courriel au président les liens vers toutes les précieuses données que vous nous avez présentées, pour que nous puissions les distribuer à tous. Je vous remercie de votre témoignage.

• (1435)

**Mme Nora Spinks:** Avec plaisir.

**L'hon. Pierre Poilievre:** Ma question s'adresse à M. Mintz.

Monsieur Mintz, vous avez probablement plus d'expérience de Finances Canada et de l'économie que quiconque au pays. Les grandes oubliées des programmes de stabilisation mis en place actuellement sont, selon moi, les petites entreprises. Les petites entreprises ont des marges bénéficiaires et des réserves très limitées. Leurs revenus ont dégringolé, dans la plupart des cas, de 100 %. On commence à recevoir des données nous laissant croire qu'environ le tiers des petites entreprises ne rouvriront pas. Si nous ne pouvons pas leur donner d'argent immédiatement, nous verrons disparaître un énorme segment de notre économie, littéralement, et une immense partie de notre PIB disparaîtra avec elles.

Quel serait le moyen le plus rapide de regarnir leurs coffres?

**Le président:** Allez-y, monsieur Mintz.

**M. Jack Mintz:** Merci.

Cette observation s'applique particulièrement au fédéral, mais aussi à quelques provinces, en fait peut-être à la plupart d'entre elles. Je pense qu'il faut recourir beaucoup plus à des moyens plus rapides de regarnir les coffres des entreprises et, dans une certaine

mesure, des particuliers. Une partie des mesures en place convient très bien, mais permettez-moi de prendre l'exemple de la subvention salariale d'urgence, qui peut être très importante pour les petites entreprises, bien qu'il y ait d'autres questions importantes dont je parlerai dans un instant.

Le programme de subvention salariale repose sur une distribution par le gouvernement fédéral à l'aide d'un portail, mais il lui faudra six semaines pour le mettre en place et l'on n'a aucune idée du temps qu'il faudra ensuite avant que les entreprises reçoivent de l'argent. C'est malheureux, mais je n'ai pas une très bonne expérience de la création de portails par les gouvernements. Ils sont parfois beaucoup plus problématiques qu'on pourrait le croire.

Cela me porte à me demander pourquoi nous n'utilisons pas le système bancaire, particulièrement pour les entreprises, puisqu'il jouit d'un réseau formidable pouvant atteindre toutes les entreprises. On pourrait demander aux banques de créer des applications, puis de transmettre l'information aux gouvernements. De même, les banques connaissent déjà les entreprises et la situation dans laquelle elles se trouvent, si bien qu'elles sont en mesure de leur faire parvenir l'information pertinente très rapidement, puis de verser très rapidement l'argent voulu aux petites entreprises par le système bancaire. Je ne suis pas un très grand expert de la façon exacte dont tout cela pourrait se faire, mais je crois vraiment que nous devons utiliser des mécanismes plus rapides que les choses qui sont mises en place.

De même, je pense que le gouvernement fédéral s'appuie trop sur la BDC et EDC pour la distribution de fonds. Cela ne veut pas dire que ce ne sont pas de bonnes organisations — ce n'est pas une critique à leur égard —, mais elles risquent d'être submergées. Encore une fois, les banques elles-mêmes ont déjà toutes des relations avec les entreprises ayant besoin de financement, et je pense que divers versements devraient passer par elles.

Enfin, en ce qui concerne la subvention salariale, il y a en ce moment des problèmes fondamentaux pour de nombreuses entreprises, en particulier les petites entreprises. Le premier, c'est que le programme de subvention salariale lui-même se fonde sur une perte de revenus de 30 %. Je pense qu'il est effectivement approprié de mettre quelque chose en place comme cela. Certaines entreprises se portent bien et continueront de bien se porter. Je pense, par exemple, aux épiceries. Il y a aussi tous les services de livraison. Certains restaurants s'en tirent bien, parce qu'ils ont un bon service de livraison ou de plats à emporter, c'est pourquoi je pense que certains ne voient pas leurs revenus s'effondrer en chute libre, donc je pense qu'il est justifié d'en tenir compte.

Il ne faut pas oublier que certaines entreprises ont bien peu de marge de manœuvre. Je ne dirais pas qu'elles ont de très petites marges bénéficiaires, parce qu'elles font de l'argent, mais leurs marges peuvent être de l'ordre de 10 ou de 15 %, donc une baisse de 30 % des recettes pourrait la mettre en danger. Bien que l'information recueillie sur la façon dont les gens font face à la pandémie en ce moment soit positive, il est bon d'entendre qu'à mesure que nous avançons et qu'il apparaît que la population pourrait ne pas retourner au travail avant le mois de juin, de plus en plus de personnes et de petites entreprises se trouveront en mauvaise posture, et il pourrait être de plus en plus difficile pour elles de payer leurs factures.

C'est la raison pour laquelle je pense qu'il faut vraiment débloquer des fonds rapidement.

• (1440)

**L'hon. Pierre Poilievre:** Monsieur Mintz, j'ai une question de suivi.

Entre autres choses, l'ARC pourrait très rapidement, d'après moi, remettre aux petites entreprises ayant plus de 5 employés, disons, la TPS qu'elles ont perçue dans les 6 à 12 derniers mois. Si vous avez une entreprise qui génère des revenus bruts d'un demi-million de dollars, cela signifierait probablement, après les crédits, quelque 20 000 \$ dans vos coffres. C'est de l'argent que vous pourriez utiliser pour payer les dépenses urgentes, comme votre loyer, vos services publics et d'autres coûts immédiats. Vous pourriez aussi payer maintenant les salaires pour lesquels vous allez éventuellement demander la subvention salariale.

Que pensez-vous de l'idée de remettre aux petites entreprises la TPS qu'elles ont perçue sur une période se situant entre 6 et 12 mois?

**M. Jack Mintz:** Je trouve que c'est une proposition intéressante. En fait, vous pouvez lier cela à certains des autres programmes comme façon d'avoir un montant initial très rapidement, puis réduire les mesures de certains des autres programmes qui sont offerts. De cette façon, vous n'accumulez pas...

**L'hon. Pierre Poilievre:** La raison pour laquelle nous avons proposé cela...

**M. Jack Mintz:** En ce qui concerne la TPS, cependant, il faut garder à l'esprit que certaines entreprises font de l'exportation et ne perçoivent par conséquent pas beaucoup de TPS. Ce pourrait aussi être des entreprises exonérées qui, de ce fait, ne perçoivent pas vraiment beaucoup de TPS.

Je crois si vous cherchez une approche plutôt générale, de sorte que tout le monde obtienne du soutien, les mécanismes qui permettent une remise rapide sont une bonne façon de verser l'argent aux entreprises immédiatement. C'est la raison pour laquelle je suggérerais également le recours au système bancaire, parce que c'est une autre solution...

**Le président:** D'accord. Nous avons un peu dépassé le temps, mais ce n'est pas un problème. Je pense que nous aurons beaucoup de temps au cours de nos deux heures de réunion.

Monsieur Sorbara, c'est à vous.

**M. Francesco Sorbara (Vaughan—Woodbridge, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Bonjour à tous. Protégez-vous bien, je vous en prie. Faisons en sorte de tous passer au travers.

Je tiens à remercier nos quatre témoins de leurs exposés. Nous avons entendu les observations du Caledon Institute concernant l'immédiateté de la réponse et la simplification de l'activité administrative et de l'admissibilité, ainsi que les observations du Vanier Institute. Nous avons également M. Mintz, avec qui nous avons eu l'occasion de discuter précédemment. Merci de tout le travail que vous accomplissez en Alberta et de la promotion des petites entreprises que vous faites à l'échelle du pays.

J'aimerais formuler quelques commentaires avant de poser une question.

Premièrement, je remercie les 7 000 employés de l'ARC qui sont là pour servir les Canadiens qui vont se prévaloir de la Prestation canadienne d'urgence dans les jours à venir, et pour offrir également la Subvention salariale d'urgence du Canada.

Pour tous ceux qui s'en prévalent, nous avons l'option du dépôt direct. Donc, si vous avez un compte « Mon dossier » ou « Mon dossier d'entreprise », à l'ARC, une fois que votre demande est faite, vous allez recevoir vos fonds directement de l'ARC en trois jours. La période d'attente est très courte.

En fait, comme cela s'en vient, j'aimerais souligner que l'augmentation du crédit pour la TPS, qui était prévue pour mai, viendra la semaine prochaine. Ce sont donc 5,5 milliards de dollars qui seront versés à des Canadiens d'un océan à l'autre. Je crois que plus de 15 millions de Canadiens ont téléphoné, ce qui correspond à 11 ou 12 millions de familles. Nous pouvons obtenir le nombre exact, mais c'est à peu près cela. Les ressources sont acheminées, et pour les familles, après cela, nous allons également verser l'Allocation canadienne pour enfants. Il se fait en ce moment beaucoup de bonnes choses.

Monsieur Mintz, comme vous le savez très bien, le montant de soutien direct et indirect à l'économie qui a été donné par les Finances dans les 36 dernières heures est de 570 milliards de dollars. Je crois qu'une des excellentes choses que nous avons faites, concernant la subvention salariale, c'est de ne pas avoir imposé de plafond. Il n'y a pas de limite au montant de la subvention pour toute demande admissible. Si les activités de votre entreprise manufacturière ont diminué, que vous ayez 2 ou 300 employés, vous allez pouvoir faire une demande.

Comparez la PCU à ce qu'ils font aux États-Unis ou ailleurs. Ce sont 2 000 \$ par mois dans votre poche en trois jours si vous avez le dépôt direct. C'est là pour aider les Canadiens.

J'aimerais maintenant poser une question au représentant du Caledon Institute. Compte tenu des mesures qui ont déjà été prises, que devons-nous faire d'autre d'après vous? Nous discutons de cela d'un océan à l'autre. Nous travaillons tous ensemble — les provinces, les régions, les municipalités et le gouvernement fédéral. Qu'est-ce que vous voudriez que nous fassions d'autre? Je crois que nous en faisons vraiment beaucoup.

• (1445)

**Le président:** Nous vous écoutons, madame Torjman.

**Mme Sherri Torjman:** Je vous remercie de vos observations, monsieur Sorbara, ainsi que de votre question.

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je crois que ces initiatives sont excellentes, et je pense qu'elles vont énormément aider les Canadiens.

Je dirais que ce que nous essayons de souligner, c'est qu'il y a des questions entourant les critères d'admissibilité, et si le gouvernement peut faire quoi que ce soit pour éclaircir ces processus et procédures, ce serait vraiment très utile.

Quand Luc Fortin faisait sa déclaration, précédemment, il soulignait les problèmes que connaissent les musiciens qui sont des travailleurs autonomes, concernant les critères d'admissibilité à la PCU. S'il y avait moyen de répondre aux questions des Canadiens en ligne ou au moyen d'une ligne directe, et de démêler certaines des difficultés auxquelles ils font face quand il s'agit d'accéder à ces fonds, ce serait fantastique, car les mesures sont en place.

Je crois que certains problèmes que rencontrent des gens ne sont pas intentionnels. L'intention n'était pas de les laisser tomber. C'est soit la façon dont...



**M. Francesco Sorbara:** Oui, mais permettez-moi d'intervenir et de préciser que l'intention du début — et nous vivons un moment extraordinaire de l'histoire moderne — était d'aider autant de Canadiens, travailleurs autonomes ou... Nous savons que plus de cinq millions de Canadiens ne sont pas admissibles...

**Mme Sherri Torjman:** Exactement.

**M. Francesco Sorbara:** ... à l'assurance-emploi. Nous avons donc créé la PCU pour aider les travailleurs autonomes, pour aider les personnes qui, malheureusement, sont directement touchées par la COVID-19. J'illustrerai cela en disant que nous lançons de très nombreux ballons en espérant qu'ils vont tous se rendre. Au lieu de viser un seul panier, nous avons de très nombreux paniers à atteindre, et il faut que tous les ballons atteignent les paniers. Comme pour la TPS, pour laquelle nous avons pris des mesures parfaites, nous allons le faire pour l'Allocation canadienne pour enfants, et ainsi de suite, avec les autres programmes que nous mettons en place.

**Mme Sherri Torjman:** Oui, et je pense qu'il faut simplement prévoir un mécanisme qui permettra aux Canadiens de poser des questions, et aider les gens à comprendre — un navigateur, en fait, pour aider les Canadiens à saisir le système, parce que tout arrive très vite et que des changements sont apportés, manifestement par nécessité. L'aide est excellente, mais il faut quelque chose qui va aider à chasser la confusion. Je pense que ce serait très utile.

Pour répondre à la question de M. Poilievre à propos de l'aide aux petites entreprises, je veux mentionner les personnes qui ont de petites entreprises non constituées en société. Il y en a un très grand nombre. D'après ce que j'ai compris, elles ne seront pas admissibles aux prêts de 40 000 \$ qui seront consentis par l'intermédiaire des banques. Il faut éclaircir cela et rectifier cette situation. Je sais que des gens ne veulent pas accumuler de dettes, et c'est un problème, bien sûr, mais ces fonds pourraient aider beaucoup de gens à traverser la crise immédiate. Encore là, s'ils ne répondent pas aux critères d'admissibilité, ce serait une chose à examiner, car ce serait très utile.

**M. Francesco Sorbara:** Je vous remercie.

**Le président:** Monsieur Sorbara, vous avez du temps pour une question rapide.

**M. Francesco Sorbara:** J'aimerais m'adresser à M. Mintz.

Encore une fois, je vous remercie de vos observations.

Avez-vous des observations à faire au sujet du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes? Les banques affichent cela sur leurs sites Web, et les petites entreprises peuvent demander un prêt remboursable de 25 %, sans intérêt pour plus de deux ans. Je crois que c'est le mécanisme qui a été mis en place.

Avez-vous des commentaires à ce sujet, monsieur Mintz?

**Mme Sherri Torjman:** Monsieur Sorbara, est-ce qu'elles sont admissibles? Est-ce qu'une petite entreprise qui a un certain nombre d'employés et qui n'est pas constituée en société est admissible? Je n'en suis pas sûre.

• (1450)

**M. Francesco Sorbara:** Je crois qu'elle devrait être constituée en société au niveau provincial ou fédéral.

**Mme Sherri Torjman:** Oui. Beaucoup de petites entreprises ne le sont pas.

**M. Francesco Sorbara:** Si on pouvait donner à M. Mintz quelques instants pour répondre, ce serait formidable.

**Le président:** Nous prenons note de cela, madame Torjman.

**Mme Sherri Torjman:** Merci.

**Le président:** Monsieur Mintz, voulez-vous répondre?

**M. Jack Mintz:** Je vais vérifier. Je crois que les entreprises qui ne sont pas constituées en société pourraient être incluses, parce qu'elles auraient un numéro d'entreprise, normalement, pour les fins de la TPS...

**Mme Sherri Torjman:** Oui. Je crois que si vous lisez les dispositions en petits caractères dans certains des documents qui ont...

Désolée, mais les détails en petits caractères les excluent.

**Le président:** Nous vous écoutons, monsieur Mintz.

**M. Jack Mintz:** Mon seul bémol — et il serait bien d'entendre les Finances nous dire les raisons pour lesquelles ces entreprises ont été exclues —, c'est que dans les entreprises qui ne sont pas constituées en société, il y a beaucoup de personnes qui ont aussi d'autres sources de revenus, et cela devient alors un autre programme de soutien pour une personne en particulier qui pourrait obtenir du soutien au moyen d'autres mécanismes, comme la PCU, entre autres. Cela fait peut-être partie des efforts pour tout sortir en même temps; il y a peut-être des choses qu'ils cherchaient à éviter.

En principe, je peux comprendre qu'on veuille inclure les entreprises qui ne sont pas constituées, mais l'un des facteurs est l'incidence sur certaines des autres mesures de soutien.

**Le président:** D'accord.

Merci à tous.

Je ne peux pas voir les quatre témoins comme d'habitude, alors si vous voulez intervenir parce que vous avez une réponse ou voulez ajouter quelque chose, vous devrez le dire et nous allons essayer de vous faire une place.

C'est maintenant au tour de M. Ste-Marie, qui sera suivi de M. Julian.

C'est à vous, monsieur Ste-Marie.

[Français]

**M. Gabriel Ste-Marie (Joliette, BQ):** Merci, monsieur le président.

Je tiens d'abord à vous saluer toutes et tous et à remercier les témoins de leur présence.

Mes questions s'adresseront à M. Fortin, de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec, mais je ferai d'abord un bref commentaire.

Je salue la création de la Prestation canadienne d'urgence. C'est une initiative très importante, et elle change les choses, sauf que le témoignage de M. Fortin est éloquent à cet égard: les critères présentement en place excluent une foule de personnes, notamment de nombreux travailleurs et travailleuses autonomes. Hier, nous avons parlé des pompiers volontaires. Je salue le fait que le gouvernement ait dit qu'il allait s'en occuper. Espérons que ce soit le cas pour l'ensemble des gens qui se retrouvent en fâcheuse situation.

Je pense par exemple au plombier qui cesse ses activités, mais qui doit répondre à une urgence. Je pense aux professionnels de la santé qui ont fermé leurs bureaux, mais que le code de déontologie force à accepter des cas d'urgence encore une fois. Je pense à une personne de ma connaissance qui fait de la traduction et qui n'ose pas dire non à son principal employeur, même si c'est un petit contrat, alors que l'essentiel des revenus n'est plus au rendez-vous.

Monsieur Fortin, votre témoignage a démontré que les musiciens passaient entre les mailles du filet. Je pense que le gouvernement ne doit vraiment pas laisser de telles situations se produire. Vous disiez qu'une personne recevait 53 \$ toutes les deux semaines parce que l'école continuait de la payer, mais qu'elle n'avait plus d'autres revenus. Vous avez parlé d'une autre qui est obligée de sous-louer son logement pour subvenir à ses besoins de base. C'est vraiment épouvantable.

Avez-vous des chiffres? Êtes-vous en mesure de nous dire à combien s'élèvent actuellement les pertes pour les musiciens et les musiciennes? Quelles sont les estimations à cet effet?

**M. Luc Fortin:** Je vous remercie de votre question.

Dans un sondage interne, nous avons demandé à nos membres de nous envoyer toutes les informations à propos des contrats perdus. Évidemment, ce n'est pas un sondage exhaustif auquel tous nos membres auraient participé, mais les chiffres sont quand même très impressionnants. On arrive à tout près de 1,5 million de dollars en contrats perdus. Ce sont des centaines d'engagements pour des centaines de musiciens. Les pertes s'étalent de la mi-mars à la fin de juin pour ce qui est des annulations. C'est quand même pas mal d'argent. C'est de l'argent qui aurait été déclaré à l'impôt et qui aurait permis à ces gens de gagner leur vie, de payer leur loyer et le reste.

C'est une situation dans laquelle se retrouvent beaucoup d'artistes. Il ne s'agit pas seulement des musiciens. Beaucoup d'entre eux ont continué à gagner de petits revenus, notamment dans l'enseignement. Ce sont parfois des compensations pour des contrats perdus. Ils vivent maintenant une grande anxiété, parce qu'ils ne pourront pas recevoir les 2 000 \$. Ils devront vivre avec de très petits revenus. C'est la catastrophe. Je me dis que le programme de Prestation canadienne d'urgence est excellent, mais, pour quelqu'un qui gagne très peu, il faudrait au moins prévoir de compenser le manque à gagner. Nous en aurions besoin.

• (1455)

**M. Gabriel Ste-Marie:** Je vous remercie.

Monsieur Fortin, si les musiciens et les musiciennes n'ont plus de contrat, ce n'est pas parce qu'ils ont de la difficulté à bien jouer de leur instrument et que, tout à coup, ils sont devenus moins talentueux. C'est plutôt à cause d'une crise sanitaire majeure que les spectacles sont annulés et que les rassemblements publics sont interdits. Les musiciens et les musiciennes sont victimes de cette situation. Les faibles revenus qu'ils gagnent de côté les privent des 2 000 \$ de la Prestation canadienne d'urgence. On souhaite que cela change.

Je prendrai un cas extrême, puisque vous parliez des artistes. L'artiste qui touche des droits d'auteur pour ses chansons et qui reçoit des versements de 2 000 \$ ou 3 000 \$ de Spotify ou d'autres ne serait pas admissible à la prestation de 2 000 \$. J'espère sincèrement que cette situation sera modifiée.

En terminant, monsieur Fortin, pouvez-vous nous donner d'autres exemples de ce que vivent vos membres, pour nous donner une idée de l'ampleur de la crise?

**M. Luc Fortin:** Je vous ai donné trois exemples assez typiques. La situation est généralisée. C'est toujours la même chose. Nous sommes inondés de courriels à ce sujet. C'est toujours le même problème: les gens ont touché un petit revenu en travaillant dans un dépanneur ou une pharmacie, par exemple, et il faudrait qu'ils arrêtent de travailler pour toucher les 2 000 \$. Ce n'est pas productif. Les gens devraient pouvoir continuer de travailler et de toucher un petit revenu tout en étant admissibles.

Comment peut-on régler le problème? Le ministère des Finances a sûrement des solutions. On pourrait le régler par l'entremise de la prochaine déclaration de revenus. On pourrait accorder une compensation équivalente à la différence entre 2 000 \$ et le revenu gagné. On pourrait aussi établir un montant maximal que les gens ont le droit de gagner sans être privés de cette aide.

Il y a plusieurs solutions, et on ne peut pas laisser ces gens tomber entre deux chaises et se retrouver devant absolument rien, alors qu'ils ont droit à cette aide au même titre que tous les autres Canadiens qui sont dans la même situation.

**M. Gabriel Ste-Marie:** Oui, tout à fait. Je vous remercie beaucoup de votre témoignage.

Il y a plusieurs solutions. Ce matin, j'en parlais avec mon collègue le député de Lac-Saint-Jean. Pourquoi les critères ne seraient-ils pas les mêmes que ceux de l'assurance-emploi? La prestation serait réduite en fonction du revenu gagné. Cela réglerait tout.

[Traduction]

**Le président:** Vous avez dépassé votre temps, monsieur Ste-Marie.

C'est à vous, monsieur Julian. Après, ce sera au tour de M. Cumming.

**M. Peter Julian (New Westminster—Burnaby, NPD):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci à nos témoins. Je vous souhaite, à vous et vos familles comme à tous les Canadiens, d'être en sécurité et en santé.

Nous travaillons ensemble, au Comité des finances, comme tous les parlementaires travaillent ensemble généralement. Le gouvernement — et c'est tout à son honneur — a adopté bon nombre des propositions soumises par Jagmeet Singh pour le NPD, par exemple la subvention salariale de 75 % et la suspension des prêts étudiants.

Je crois que nous convenons tous qu'il nous reste beaucoup de choses à faire. Le rapport que le Centre canadien de politiques alternatives a publié à la fin de la journée d'hier est particulièrement préoccupant. On y indique, concernant la prestation d'urgence, que plus de 860 000 travailleurs sans emploi, soit le tiers des chômeurs, n'y auront pas accès. C'est très préoccupant.

Madame Torjman, dans votre excellente déclaration, vous avez souligné toute la confusion de cela et la difficulté de savoir qui est admissible et qui ne l'est pas. En ce moment, nous rassemblons un contingent de fonctionnaires qui devront notamment rejeter les demandes de prestation d'urgence de certaines personnes. Vous avez aussi parlé d'un plan B et souligné que nous devons envisager un paiement immédiat si le plan A — la prestation d'urgence — ne fonctionne pas.

Ne serait-il pas préférable et beaucoup plus efficace de rendre la prestation universelle, de l'accorder à l'échelle du pays et de la réduire sous forme d'impôt auprès des Canadiens qui n'ont pas besoin de cette prestation?

• (1500)

**Mme Sherri Torjman:** Je vous remercie de votre question, monsieur Julian.

J'ai beaucoup réfléchi à cela. Qu'est-ce que nous aurions dû faire? Qu'est-ce que nous aurions pu faire mieux? Est-ce qu'il y aurait pu y avoir une approche différente?

Je comprends l'approche, dans le sens qu'elle a été organisée pour s'harmoniser au système d'assurance-emploi. Les prestations sont destinées aux travailleurs. Il manque un énorme morceau, comme je vous l'ai dit, en plein milieu de notre système de sécurité du revenu, en ce moment. Nous avons répondu aux besoins des familles avec enfants. Nous avons un système de pension qui est relativement bien. Nous avons toujours jugé problématique cet élément qui se trouve au milieu, et maintenant, nous essayons de mettre en place une prestation d'urgence qui cherche à combler certaines des lacunes que nous avons depuis longtemps.

D'après moi, nous devrions continuer de mettre en œuvre le plan qui est en cours et essayer de résoudre certains des problèmes qui sont portés à notre attention. Je n'ai mentionné les autres programmes que dans le cadre d'un plan B, de sorte que nous sachions qu'ils sont en place. Au besoin — idéalement, nous n'aurions pas besoin d'y recourir tout de suite —, nous pourrions en accélérer la mise en œuvre. Avec les deux prestations — l'allocation pour enfants qui aide les familles et le crédit de TPS pour tous les Canadiens —, nous avons en place un mécanisme répondant à ces besoins.

Je pense qu'il faut y aller avec ce que nous...

**M. Peter Julian:** Je suis désolé. J'ai une autre question et je n'ai que six minutes. Je vous remercie.

De toute évidence, les personnes dont nous entendons parler dans ma circonscription et ailleurs à l'échelle du pays se sentent exclues de la prestation d'urgence, et c'est la raison pour laquelle j'ai posé la question.

Vous avez aussi soulevé l'enjeu de la reconstruction, et c'est fondamental. Avant la crise, nous avions déjà une société dont la moitié des familles canadiennes était à 200 \$ de l'insolvabilité chaque mois. Tout comme nous avons bâti, après la Deuxième Guerre mondiale, un réseau de programmes sociaux, un filet de sécurité sociale, ne pensez-vous pas que la reconstruction doit se traduire par une nouvelle économie qui se fonde sur l'équité?

En ce moment, nous demandons aux Canadiens ayant les plus faibles revenus de courir les risques. Ce sont eux qui font le nettoyage. Ce sont eux, les travailleurs de première ligne. On leur demande de nous tirer de cette crise, et c'est le principe qui sous-tend la prime au courage. À l'issue de cette crise, ne devons-nous pas miser sur la reconstruction et, comme vous l'avez dit, nous mettre à vraiment bâtir une économie fondée sur l'équité pour tous les Canadiens?

**Mme Sherri Torjman:** Je suis d'accord avec cela. En fait, j'ai utilisé le mot « reconstruction » délibérément, parce que ce mot a été ainsi utilisé à la suite de la Deuxième Guerre mondiale. À cette époque, on parlait de « reconstruction ».

En ce qui concerne le premier aspect de votre question, si vous lisez les critères d'admissibilité à la PCU, vous verrez que la prestation est offerte aux personnes qui ont cessé de travailler pour des raisons liées à la COVID-19. Pour moi, ce serait presque 100 % de la population. Je crois que nous devons permettre aux gens d'en faire la demande, puis verser les prestations dont ils ont besoin pour qu'ils puissent payer leur loyer et nourrir leur famille, et peut-être, après coup, réaliser une forme de conciliation au moyen de l'impôt sur le revenu ou de n'importe quel mécanisme qu'il faudrait, sans se préoccuper des tracasseries liées aux critères d'admissibilité en ce moment.

• (1505)

**M. Peter Julian:** Je vous remercie beaucoup. Je crois que nous sommes d'accord en ce qui concerne la prestation universelle. C'est d'après moi ce que les gens demandent à l'échelle du pays. Je suis content de constater que nous sommes sur la même longueur d'onde. Nous espérons que le gouvernement en tiendra compte et que nous ferons ces ajustements quand le Parlement va reprendre ses travaux.

Merci, monsieur le président.

**Mme Sherri Torjman:** En effet, c'est ce que cela pourrait devenir.

J'aimerais savoir une chose. Est-ce que les personnes de plus de 65 ans sont incluses? Je trouve que ce n'est pas clair, car il n'y a pas de limite d'âge. Je ne veux exclure personne, et il y a certainement beaucoup de gens qui sont dans une situation précaire. C'est une question qu'on me pose: nous avons la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et une combinaison avec le RPC, le Régime de pensions du Canada. Sommes-nous admissibles, parce que nous prenons soin d'un enfant vulnérable et de parents d'âge adulte? Ce n'est pas clair en ce moment.

**Le président:** D'après ce que je comprends — Sean Fraser pourrait nous en donner les détails plus tard —, la Sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada ne sont pas considérés comme des revenus gagnés en vertu du programme. Ces montants ne compteraient pas dans vos revenus, mais il faudrait que vous ayez gagné 5 000 \$ au cours de l'année précédente en plus de vos pensions et ainsi de suite.

Nous amorçons le deuxième tour, à commencer par M. Cumming, qui sera suivi de Mme Koutrakis, de M. Cooper, puis de Mme Dzerowicz.

Vous avez cinq minutes, monsieur Cumming.

**M. James Cumming (Edmonton-Centre, PCC):** Merci, monsieur le président.

Merci à tous les témoins d'être venus comparaître aujourd'hui pour nous aider à nous orienter en cette période très difficile pour les Canadiens.

J'aimerais commencer par M. Mintz. Comme vous le savez, c'est un double préjudice que l'Alberta et la Saskatchewan subissent. En plus de la crise de la COVID-19, nous avons aussi une grave crise causée par la faiblesse des prix du pétrole et par la vulnérabilité du secteur des ressources. Le problème est encore plus grave dans ces deux provinces.

Avez-vous des idées de bonnes politiques publiques qui pourraient aider ces industries, outre les programmes actuels que nous voyons comme les programmes visant la subvention salariale et les prêts, ainsi que les programmes de la BDC?

Pouvez-vous nous faire vos observations quant à ce qui pourrait aider ces deux provinces?

**M. Jack Mintz:** Premièrement, il y a deux aspects auxquels je pense qu'il faut porter attention. L'un est lié aux secteurs eux-mêmes. C'est particulièrement important en ce qui concerne le secteur de l'énergie, mais je ne veux pas choisir une industrie plutôt qu'une autre. Vous ne devez pas oublier que certaines autres industries de produits qui sont sensibles au prix, par exemple les industries minière et forestière, sont également très secouées en ce moment.

De l'autre côté, l'agriculture se tire relativement bien d'affaire grâce à de bons prix et ne fait pas face aux mêmes genres de problèmes, même s'il y a d'autres problèmes à résoudre concernant le soutien à la production agroalimentaire, cette production étant cruciale, étant donné qu'il faut remplir les tablettes. Nous devons garder à l'esprit que cela fait intervenir toute une chaîne d'approvisionnement, y compris les camionneurs et les nombreux autres intervenants.

Par conséquent, d'importantes pressions viennent de deux côtés — l'énergie étant bien sûr le pire facteur en raison de l'énorme réduction des prix, ce qui va exiger plus que la réaction à la COVID-19. Je crois que le gouvernement devra être réceptif au fait que certaines industries vont avoir besoin de plus de temps pour se sortir de cette situation. Le secteur de l'énergie en est un, et il pourrait y en avoir d'autres. Par conséquent, il faudra penser à un ensemble de mesures qui ne s'appliquera pas à tous les secteurs, mais qui devra tenir compte du fait que certains secteurs auront besoin de plus de temps, en particulier s'ils sont sensibles aux prix influencés par l'accumulation de stocks qui va se poursuivre pendant un certain temps.

L'autre problème, bien sûr, qui concerne en particulier le secteur de l'énergie, mais également d'autres secteurs, c'est que ce ne sont pas toutes les exploitations agricoles, par exemple, qui se portaient bien. Certaines se portaient bien. En principe, le soutien accordé aux exploitations agricoles doit être offert de sorte que les exploitations qui sont robustes seront en mesure de continuer, mais il ne faut pas essayer de maintenir à flot des exploitations qui ne fonctionnaient pas bien.

Cela ne s'applique pas qu'au secteur de l'énergie. C'est possible dans d'autres secteurs, dont l'aérospatiale, qui éprouvaient des difficultés à un moment donné, même avant que ce problème surgisse.

L'autre problème auquel il faut s'attaquer, d'après moi, est le soutien des gouvernements de certaines des provinces qui ont subi une énorme chute de revenus. Je crois que le gouvernement fédéral devrait très rapidement corriger le Programme de stabilisation, qui comporte un plafond de 200 \$ par contribuable et exclut les redevances, en plus de divers autres aspects. Cela aurait été particulièrement important pour Terre-Neuve, mais également pour certaines des autres provinces dont l'économie repose sur des produits primaires et qui sont gravement frappées par la perte de revenus en ce moment. Pourtant, nous avons un programme qui n'est vraiment pas très sensible à certains de ces changements.

C'est particulièrement important pour les provinces qui ont une économie axée sur des ressources primaires et qui ne reçoivent pas de paiements de péréquation. Terre-Neuve est un bon exemple.

• (1510)

**Le président:** C'est à vous, monsieur Cumming.

**M. James Cumming:** J'aimerais revenir sur un autre commentaire, monsieur Mintz. Vous avez parlé du programme de subvention salariale, du portail et de la méthodologie d'application du programme.

Ce que j'entends venant de la plupart des petites et moyennes entreprises, c'est que la rapidité d'accès au capital est cruciale. Les entrepreneurs sont vraiment très préoccupés par le temps qu'il faut pour mettre ce portail en place, pour établir le processus de demande et pour tout ce qui doit se faire autour de cela. Croyez-vous qu'il serait possible d'utiliser un programme correspondant davantage à ce que nous avons vu aux États-Unis? Ils utilisent les banques et offrent l'aide sous forme de prêt provisoire, et la subvention salariale pourrait revenir aux banques. Donc, en réalité, vous pouvez financer la paie relativement vite — presque immédiatement —, puis la subvention salariale serait traitée comme une créance de la banque, un montant à rembourser à la banque, ou vous pouvez utiliser une méthodologie permettant d'accélérer ce processus.

Avez-vous des idées à ce sujet?

**M. Jack Mintz:** C'est exactement ce que j'avais en tête — utiliser davantage le système bancaire. Cela pourrait en fait permettre une aide beaucoup plus immédiate. Je crois que l'idée de garder cet argent pendant six semaines n'est pas la meilleure, simplement parce que nous devons créer un portail qui... Qui sait combien de temps il faudra? Je présume qu'il va leur falloir six semaines.

Je crois qu'il y a en particulier de nombreuses petites entreprises qui vont manquer d'espace. Il faut garder à l'esprit que la subvention salariale va aider pour les salaires, mais que ce n'est pas le seul coût que les petites entreprises doivent assumer. Elles ont un loyer à payer ou d'autres paiements à faire pour leur propriété. Elles ont des factures de services publics, des impôts fonciers et toutes sortes d'autres choses à payer. Des provinces essaient de réagir à certains de ces aspects, mais c'est l'une des raisons pour lesquelles retenir l'argent demeure problématique.

En plus de cela, elles doivent verser 25 % des salaires à moins qu'elles obtiennent une vague... Je ne comprends pas très bien la façon dont elles obtiennent une remise à cet égard. Bon nombre de ces entreprises pourraient ne pas être capables d'attendre six semaines qu'un portail soit créé. Je crois qu'il faut que ce soit immédiat, ou que des mesures immédiates soient prises pour trouver une façon plus rapide d'acheminer l'argent vers les petites entreprises, plutôt que d'attendre encore six semaines la création d'un portail.

**Le président:** D'accord. Merci à vous deux.

C'est maintenant au tour de Mme Koutrakis, puis ce sera M. Cooper. Je crois que je m'étais trompé entre M. Cumming et M. Cooper. Monsieur Cooper, ce sera vous après Mme Koutrakis.

Nous vous écoutons, madame Koutrakis.

• (1515)

**Mme Annie Koutrakis (Vimy, Lib.):** Merci, monsieur le président.

J'aimerais commencer par remercier tous les témoins d'avoir pris le temps de présenter un exposé et de témoigner à cette réunion du Comité des finances. J'espère que tout le monde restera en santé et en sécurité pendant cette période extrêmement difficile et sans précédent.

Je crois que nous pouvons tous nous entendre pour dire que le gouvernement crée des programmes dont la mise en œuvre prendrait normalement un an, alors que nous le faisons en quelques semaines. Bien sûr, rien n'est parfait, mais si vous me le permettez, je dirais que la perfection est l'ennemi de ce qui est très bien.

J'aimerais poser plusieurs questions, mais je vais commencer par deux questions. La première s'adresse à Mme Torjman, et la deuxième à Mme Spinks.

Madame Torjman, vous avez beaucoup d'expérience de travail avec les divers ordres de gouvernement, et votre domaine de compétence couvre les compétences fédérales et les compétences provinciales, ainsi que les questions liées aux territoires et aux municipalités. Nous sommes en pleine crise et nous avons besoin que les différents ordres de gouvernement coordonnent leurs efforts et opèrent, et c'est ce qui se passe à ce jour.

D'après vous, comment le gouvernement fédéral peut-il continuer de soutenir les efforts provinciaux, territoriaux et locaux, sachant que nous avons tous le même objectif, celui de veiller à la sécurité, à la santé et à la sécurité financière des Canadiens?

Ma deuxième question s'adresse à Mme Spinks. Je veux aborder également le sujet du secteur des organismes de bienfaisance qui, en plus du gouvernement, dessert les familles vulnérables. Par exemple, dans ma province d'origine, le Québec, le gouvernement provincial a organisé la création d'un registre de bénévoles commun pour venir en aide aux organismes de bienfaisance, notamment les banques alimentaires. Notre premier ministre a fait une annonce très importante aujourd'hui, soit un montant de 100 millions de dollars pour aider les banques alimentaires à répondre à la forte hausse de la demande.

D'après vous, est-ce qu'il y a des choses que le gouvernement fédéral peut faire avec ces organisations tout en faisant la promotion du respect rigoureux des consignes de santé publique?

**Le président:** Mme Torjman va répondre en premier, puis ce sera Mme Spinks.

Nous vous écoutons, madame Torjman.

**Mme Sherri Torjman:** Je vous remercie beaucoup, madame Koutrakis, de ces excellentes questions.

En ce qui concerne la manière dont les gouvernements peuvent collaborer, cela peut avoir un lien avec votre deuxième question. De nombreux groupes sont particulièrement vulnérables pendant la pandémie de la COVID-19; je pense notamment aux personnes handicapées, aux familles vivant avec des enfants autistes et aux personnes ayant des problèmes de santé mentale. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les administrations locales peuvent faire à cet égard une intervention formidable s'ils travaillent de concert pour aider certaines populations particulièrement vulnérables.

Par exemple, comme nous l'avons indiqué, le secteur caritatif éprouve bien des difficultés. Les annonces d'aujourd'hui sont formidables, et il serait bon d'en tirer parti et de les élargir à ce secteur.

Voici quelques exemples illustrant ce qu'on pourrait faire pour les familles vulnérables. Ce serait très utile si les gouvernements pouvaient collaborer afin d'établir des lignes directrices concernant le bénévolat et l'aide sécuritaires pour les personnes vulnérables, car les gouvernements fédéral et provinciaux encouragent maintenant le bénévolat, qui est actuellement essentiel, car les dons que reçoivent les organismes caritatifs sont en chute libre. Les gens craignent toutefois de faire du bénévolat. Comment pouvons-nous aider les familles et les personnes vulnérables grâce au bénévolat sécuritaire? La santé entre donc en ligne de compte. Pour ce qui est de dire ce que le gouvernement fédéral pourrait faire, il pourrait élargir la Prestation canadienne d'urgence aux particuliers s'occupant de personnes atteintes de graves handicaps. Voilà qui allégerait considérablement la pression sur les services de répit qui peinent à satisfaire à la demande actuellement. Ce ne sont là que quelques exemples.

Nous n'avons pas parlé du rôle du secteur privé dans la présente crise. Ce serait vraiment bien si tous les gouvernements pouvaient collaborer avec le secteur privé, comme ils l'ont fait dans le domaine de la santé, afin d'inciter certaines entreprises privées à s'associer avec des organismes caritatifs pour qu'ils travaillent ensemble comme s'ils formaient une véritable « Équipe Canada », dans le cadre de laquelle un organisme caritatif pourrait travailler avec le secteur privé. On pourrait même verser un don égal à celui des Canadiens ou accorder des crédits fiscaux spéciaux aux Canadiens.

Voilà quelques domaines où nous pouvons vraiment établir une excellente collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les administrations locales.

**Le président:** Pouvons-nous entendre Mme Spinks? Vous pourriez clore la discussion, madame Spinks.

• (1520)

**Mme Nora Spinks:** Oui, je vous remercie de poser cette question, madame Koutrakis. Je conviens avec Mme Torjman qu'il faut encourager les gens à faire des dons et à continuer de soutenir le secteur caritatif. Comme je l'ai souligné dans mon exposé, les faiblesses de tout système sont mises en lumière et amplifiées en temps de crise, et je pense qu'une des faiblesses que nous avons observées dans le secteur caritatif, c'est l'incapacité de ses organisations à maintenir les services dans ce genre de crise. Il nous faudra donc réinventer le secteur après la pandémie et chercher des moyens de le restructurer.

Mon organisation est un organisme caritatif à but non lucratif, et il se trouve que nous avons reçu, il y a de cela des années, un fonds de dotation reposant sur une vision et investi dans un esprit de sagesse; nous pouvons donc poursuivre notre œuvre, sans crainte de perdre l'alimentation électrique ou de devoir mettre des employés à pied. Nous figurons parmi les rares chanceux du secteur qui peuvent le faire, mais c'est parce que nous disposons de l'infrastructure nécessaire. Je pense que la communication de telles pratiques exemplaires qui favorisent la stabilité du système nous permettra de tirer des leçons des faiblesses qui ont été mises en exergue dans la présente situation. Je pense qu'il existe des manières...

**Le président:** Je vous remercie. Nous avons considérablement dépassé le temps accordé à cette intervention. Nous donnerons la parole à M. Cooper, puis à Mme Dzerowicz.

Monsieur Cooper, vous avez la parole.

**M. Michael Cooper (St. Albert—Edmonton, PCC):** Je vous remercie, monsieur le président. Je poserai mes questions à M. Mintz.

Monsieur Mintz, je voudrais en savoir un peu plus sur les subventions salariales, en ce qui concerne particulièrement le critère de perte de revenu brut de 30 %. Vous avez fait remarquer avec justesse que ce critère engendre certaines inégalités. Bien entendu, les revenus de certaines jeunes pousses, entreprises saisonnières et compagnies fluctuent considérablement, et il faut également tenir compte du fait qu'un certain nombre de petites entreprises ne suivent pas étroitement leurs revenus mensuels.

Même si vous avez affirmé comprendre le motif sous-jacent au critère de 30 %, il semble que vous conviendriez que ce n'est pas là le critère optimal. À cet égard, j'aimerais savoir ce que vous considérez comme le meilleur critère.

**M. Jack Mintz:** Je pense qu'il faudrait assurer une certaine forme de justice, peu importe ce qu'on fait. Nous disposons de données sur les marges typiques dans le secteur de la vente au détail, par exemple, ou du secteur manufacturier. On aurait peut-être pu établir des règles différentielles à cet égard. Par exemple, on pourrait appliquer un critère de 10 ou de 15 % dans le secteur de la vente au détail. Je ne suis pas certain du pourcentage, n'ayant pas effectué de calculs. Les marges pourraient tendre à être moins élevées dans certains secteurs, où de nombreux frais fixes ne font pas l'objet de subventions salariales. Il faudrait donc tenir compte des différences à ce chapitre.

On peut également adopter une approche plus globale. Au lieu de simplement subventionner les salaires, on pourrait subventionner d'autres genres de coûts. Le programme de subventions salariales vise à maintenir le lien d'emploi entre les employés et l'entreprise, qui pourraient peut-être même continuer de les faire travailler; voilà pourquoi ce programme me plaît. En fait, je suis membre du conseil d'administration d'un organisme caritatif. Nous avons abordé le sujet un peu plus tôt. Les employés de l'organisme continuent de travailler, mais ils ont [*Difficultés techniques*] revenus, comme on pourrait s'y attendre. Ce n'est pas encore le cas, soit dit en passant. Cependant, l'organisme doit assumer d'autres dépenses et diverses responsabilités semblables. D'une certaine manière, si je regarde en arrière, j'aurais tenté d'adopter une approche plus générale en matière de coût au lieu de simplement m'intéresser aux salaires. Voilà pourquoi le concept du remboursement de la TPS n'était pas mauvais, car sa portée est très générale. Il cible l'ensemble [*Difficultés techniques*] sans égard au type de structure de coûts de l'entreprise. L'ennui, c'est que ce ne sont pas toutes les entreprises qui paient la TPS ou alors certaines en paient beaucoup moins que d'autres. Je pense donc qu'il faudrait étudier très soigneusement la question.

De plus, nous pourrions devoir faire beaucoup plus une moyenne sur une période de six mois ou offrir le choix entre mars et un autre mois, disons, mais en utilisant plus une moyenne, car j'entrevois une certaine iniquité. Par exemple, certaines entreprises ne récoltent peut-être pas beaucoup d'argent en mars et en avril, mais voient leurs coffres se remplir en juin. Dans le secteur caritatif, les organismes tendent à recevoir beaucoup de dons avant Noël et pourraient ne pas subir une réduction de revenus aussi substantielle si on utilise ce [*Difficultés techniques*].

Ce sont là quelques idées que je propose.

• (1525)

**M. Michael Cooper:** Je vous en remercie. Voilà qui nous est fort utile.

Poursuivons. Dans votre exposé, vous avez abordé quelques points, terminant en traitant de ce qu'il faut faire pour remettre l'économie en marche et des problèmes qui surgiront lors du retour au travail. Je vous donnerai donc l'occasion d'utiliser le temps qui m'est accordé pour nous en dire plus à ce sujet.

En outre, pendant que vous répondez à cette question, examinons les choses dans une perspective d'avenir. Quand nous sortirons de cette crise de santé publique, considéreriez-vous qu'il serait bénéfique d'accorder une exemption pour gains en capital au chapitre des impôts pour une certaine période afin d'encourager l'investissement et l'entrepreneuriat?

**M. Jack Mintz:** Je pense qu'au sortir de la pandémie, l'économie aura subi des dommages considérables, surtout si la crise est longue et qu'une résurgence frappe à l'automne. Nous devons réfléchir à ce que nous pourrions faire au chapitre de la politique publique pour favoriser la croissance. Nous devons élaborer nos politiques avec grand soin.

Nous ne devrions notamment pas chercher à seulement stimuler la consommation, car ce n'est pas la manière de faire croître l'économie. Nous devons plutôt commencer à encourager les investissements.

Je n'aime guère les exemptions pour gains en capital; ce n'est d'ailleurs pas une voie que je préconiserais. Selon moi, la solution pourrait prendre la forme d'une réforme fiscale d'envergure, qui pourrait favoriser l'investissement et viser la croissance de manière vraiment très diversifiée pour éviter de choisir des gagnantes et des perdantes parmi les industries. Ce pourrait être là un genre de solution. La réglementation en constitue un autre.

Comme nous le savions quand la crise s'est déclarée, les transports ont été mis à l'arrêt en janvier et en février. La croissance a été très faible en janvier. Les chiffres ont été publiés, mais personne ne l'a vraiment remarqué cette semaine. Nous devons commencer à réfléchir davantage aux occasions de croissance. À dire vrai, si la croissance ne reprend pas — et je doute qu'elle le fasse, car même au sortir de la pandémie, il faudra du temps pour assouplir les règles —, nous finirons probablement par investir davantage dans la capacité du système de santé, ce qui est important, à mon avis. Nous parlons déjà de veiller potentiellement à ce que certains biens essentiels soient disponibles au pays, bien qu'on puisse déjà le faire en recourant à ce qui s'appelle l'accumulation de stocks. Nous avons investi énormément d'argent dans la défense en prévision d'une guerre avec d'autres pays, mais nous devons aussi penser à avoir du matériel sous la main si une autre pandémie ou une autre épidémie se déclare.

Voilà qui coûte également de l'argent et entraînera des dépenses substantielles pour le gouvernement. À cela s'ajoute soudainement une importante accumulation de dette brute. Le taux d'endettement a déjà presque atteint 100 % pour les gouvernements fédéral et provinciaux et les administrations municipales. Après la pandémie, si les déficits fédéral et provinciaux sont d'environ 15 ou 20 % de l'économie — je ne suis pas certain s'ils seront aussi élevés —, le ratio entre la dette brute et le PIB atteindra des niveaux inégalés en plus de deux décennies. Je pense qu'il faudra prendre de nombreuses mesures de redressement, mais la croissance pourrait permettre de résoudre bien des problèmes. Selon moi, la croissance sera au cœur de la politique publique au sortir de la crise. La sécurité sera également au centre des préoccupations.

• (1530)

**Le président:** D'accord. Nous devons mettre fin à l'intervention.

Nous accorderons la parole à Mme Dzerowicz, puis à M. Ste-Marie.

Madame Dzerowicz, vous avez la parole.

**Mme Julie Dzerowicz (Davenport, Lib.):** Je vous remercie beaucoup. Je tiens à remercier tous les témoins, non seulement pour leurs excellents exposés, mais aussi pour cette discussion vraiment formidable.

Je commencerai en faisant une observation à M. Fortin.

Monsieur Fortin, j'ai la chance immense de compter de nombreux artistes, créateurs et acteurs des industries culturelles dans ma circonscription de Davenport. Une bonne partie des problèmes que vous avez évoqués dans votre exposé correspondent à ceux déplorés haut et fort par les artistes de ma région.

Vous avez indiqué que de nombreux artistes se sentent abandonnés. Moi et nombre de mes collègues avons souligné qu'il s'agit d'un domaine et d'une lacune connus dont nous devons nous occuper. Sachez que les fonctionnaires du ministère des Finances et le gouvernement fédéral ont entendu cet appel, et je sais qu'ils tentent de trouver des solutions.

Je vous remercie de votre exposé. C'est très important.

Madame Spinks, 43 % des habitants de ma circonscription de Davenport sont nés dans un autre pays et leur langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français. Votre remarque sur les obstacles linguistiques et le fait que les gens, particulièrement ceux et celles dont l'anglais et le français ne constituent pas la langue maternelle, se sentent perturbés a vraiment piqué ma curiosité.

Je sais que le gouvernement fédéral a lancé une campagne de publicité de 30 millions de dollars, et ce, en de multiples langues. Cette campagne est destinée aux médias ethniques. Je me demande si vous auriez d'autres idées à nous proposer sur la manière dont nous pourrions mieux communiquer avec les communautés dont la langue première n'est ni l'anglais ni le français.

**Le président:** Bon, allez-y.

**Mme Nora Spinks:** C'est une excellente question, et c'est d'ailleurs l'une des choses que nous surveillons. Dans le cadre de nos recherches, nous demandons aux gens d'où ils tirent leurs informations. Leur est-il préférable de les avoir sur papier ou sous forme numérique, de les obtenir d'un ami ou d'un conseiller digne de confiance?

Ce que nous avons constaté jusqu'ici, toutes catégories démographiques confondues, c'est que si l'information provient d'un ami, d'un parent ou d'une source fiable, les gens sont non seulement plus susceptibles de la recevoir, mais aussi de la comprendre, puisque s'ils ont des questions, ils peuvent les poser sur-le-champ. Il ne s'agit pas simplement d'acheter des publicités. Il faut aussi s'assurer que les gens obtiennent l'information en temps voulu et qu'ils la reçoivent de personnes de confiance, que ce soit par l'intermédiaire de leur communauté religieuse, de leur famille élargie, de leur avocat, des services d'établissement ou des services qui leur sont offerts en leur qualité d'immigrant — les sources sont multiples.

Si nous sommes en mesure de faire cela, je pense que la qualité de la réception de l'information augmentera et que l'anxiété générale de ces personnes diminuera.

**Mme Julie Dzerowicz:** Je vous remercie et je pense qu'il s'agit là de renseignements que je vais assurément faire circuler.

Si vous avez des informations qui indiqueraient que nous devrions faire un travail supplémentaire pour tenir compte des personnes qui ont des barrières linguistiques, nous vous saurions gré de nous les transmettre, notamment celles qui ont un lien avec les données que M. Poilievre a mentionnées au début. Je vous en serais très reconnaissante.

J'ai une dernière question. Elle s'adresse à Mme Torjman.

Madame Torjman, vous avez dit quelque chose qui m'a un peu inquiétée. Vous avez dit qu'entre l'interface de la première tranche de nos programmes pour les petites entreprises et la deuxième tranche, il y a eu un certain nombre de petites entreprises ou d'entreprises qui ont licencié des gens très rapidement et par calcul technique. Je pense qu'elles n'ont pas tout à fait suivi les règles. Je pense que cela a eu pour résultat de rendre de nombreux propriétaires de petites entreprises un peu vulnérables.

Pourriez-vous nous parler de cela pendant 30 secondes? Vous avez peut-être une solution à nous proposer. Il y a peut-être des choses que nous devrions envisager ou auxquelles nous devrions penser dès maintenant afin de nous permettre d'avancer et de remédier à cela.

**Mme Sherri Torjman:** Merci de la question, madame Dzerowicz.

Je suis tout à fait d'accord. En fait, j'ai dit dans mes observations qu'il s'agit là d'une préoccupation bien réelle. Cela s'est fait par inadvertance. Je pense que les gens ont réagi très rapidement et qu'ils cherchaient à agir dans l'intérêt supérieur de leurs employés. Ils croyaient que cela allait être utile. Beaucoup d'entre eux me disent maintenant qu'ils sont très inquiets d'avoir à faire face à d'éventuelles poursuites judiciaires. Techniquement, ils sont probablement responsables du point de vue juridique.

Il y aurait peut-être lieu de faire quelque chose pour dire qu'en ce qui concerne cette période, les gens qui ont réagi rapidement pourraient jouir de certaines protections. Il serait peut-être opportun de mettre quelque chose en place pour éviter ce problème particulier, car cela crée une situation très inconfortable qui angoisse inutilement beaucoup de gens. Ils ont agi en toute bonne foi. Nous devons vraiment faire quelque chose pour protéger ces personnes des poursuites judiciaires injustes qui pourraient éventuellement leur tomber dessus.

• (1535)

**Mme Julie Dzerowicz:** Je sais que mon temps est limité.

Je voulais juste être claire sur le fait que le problème est, semble-t-il, qu'ils ont licencié des gens très rapidement, sans préavis adéquat. Je pense que c'est ce à quoi vous faites allusion.

**Mme Sherri Torjman:** C'est tout à fait cela, oui.

Ils ont simplement cru que c'était la chose à faire. D'après les informations dont ils disposaient à l'époque, beaucoup ont pensé que c'était la procédure à suivre pour que les gens puissent obtenir de l'argent très rapidement, sans reconnaître qu'il y avait d'autres procédures à suivre. S'il y avait moyen de se pencher là-dessus, ce serait vraiment une bonne chose.

**Mme Julie Dzerowicz:** Merci beaucoup.

**Le président:** Je suis sûr que les analystes ont pris note de ce point.

**Mme Sherri Torjman:** Merci, monsieur Easter.

**Le président:** Voici comment nous allons nous rendre au terme des questions pour ce premier groupe d'experts: nous aurons M. Ste-Marie et M. Julian pour deux minutes et demie chacun, puis M. Morantz et M. Fragiskatos pour cinq minutes chacun. S'il reste du temps, je vais donner la chance à nos témoins de dire un dernier mot pendant quelques minutes, au cas où ils auraient d'autres points importants à soulever.

Monsieur Ste-Marie, c'est à vous.

[Français]

**M. Gabriel Ste-Marie:** Merci, monsieur le président.

Mes questions s'adressent à Mme Torjman et M. Mintz, et elles portent sur les entreprises en développement dans le secteur des technologies. Dans la région du Grand Montréal, on en compte pas moins de 5 000, et elles sont nombreuses à nous contacter pour nous parler de leurs difficultés.

Je vous pose deux questions qui les concernent. Bien souvent, elles avaient conclu un premier contrat de vente. Pourtant, à cause de la crise de la COVID-19, ces contrats ont été annulés ou remis à plus tard, assez loin dans le temps.

Or le modèle d'affaire des entreprises en démarrage implique de beaucoup de dépenses au début, jusqu'à ce que se présente un premier contrat. Maintenant, ce premier contrat est repoussé. Ces entreprises ne sont donc pas admissibles à la subvention salariale de 75 %.

Premièrement, pensez-vous que ces entreprises devraient être incluses dans le programme de subvention?

Deuxièmement, dans bien des cas, ces entreprises en démarrage ne peuvent pas emprunter de fonds et elles comptent sur des fonds de capital de risque. Or ces fonds retirent présentement leurs billes parce qu'ils sont eux-mêmes à court de liquidités. Croyez-vous que le gouvernement devrait prendre le relais des fonds de capital de risque qui se sont retirés en offrant autre chose que le prêt de 40 000 \$?

[Traduction]

**Le président:** Monsieur Mintz, nous vous écoutons.

**M. Jack Mintz:** D'accord. Ce ne sont pas des questions faciles.

En ce qui concerne les entreprises en démarrage et le programme d'aide salariale, la règle des 30 % pose problème, car il y a évidemment des entreprises qui n'ont pas encore généré de revenus, mais qui ont fait des dépenses importantes. Elles s'attendaient à décro-

cher des contrats et à générer des revenus. En fait, certains de ces revenus sont peut-être sur le point d'arriver, mais ils ne seront pas suffisants pour leur permettre de s'acquitter des dépenses auxquelles elles doivent faire face.

Je pense que le gouvernement doit regarder cela de plus près. Je n'ai pas d'idée brillante sur la façon de composer avec cela, mais l'un des moyens pourrait être de recourir aux mécanismes d'octroi de liquidités qui existent pour l'investissement. Cela pourrait être une façon différente de gérer cela, une façon autre que le programme d'aide salariale. Je pense que cela pourrait se faire par l'intermédiaire d'un mécanisme de prêts à l'intention des petites entreprises.

Pour ce qui est du capital de risque, c'est essentiellement le même problème: cela a tout à voir avec l'argent disponible. Je pense que les mesures adoptées par le gouvernement en ce qui concerne les liquidités sont ce qu'il y a de mieux à faire à l'heure actuelle. Il y a une sorte d'aide supplémentaire qui doit être accordée aux entreprises qui doivent actuellement faire face à de gros problèmes de trésorerie. Dans le cas du capital de risque, je ne pense pas qu'à ce stade-ci... Le plus important pour elles, c'est leur capacité d'emprunter, ce qui, je pense, fera partie des problèmes de liquidités. Je n'en sais pas assez sur les différents mécanismes qui ont été mis en place, mais ces efforts pourraient inclure le capital de risque.

• (1540)

**Le président:** Avant de passer à M. Julian, j'ai une question, monsieur Mintz, sur le premier point qu'a soulevé M. Ste-Marie quant à la nécessité d'un mécanisme de prêts aux petites entreprises. D'après votre expérience, les organismes de développement régional pourraient-ils remplir ce rôle?

**M. Jack Mintz:** Encore une fois, cela revient à mon observation de tout à l'heure: selon moi, vous devriez vraiment utiliser le système bancaire. Les banques ont la portée nécessaire pour faire ce genre de choses et les programmes pourraient être mis en place beaucoup plus rapidement. Les programmes de développement régional peuvent avoir un rôle à jouer pour aider à faire avancer les choses, mais je ne suis pas certain qu'ils aient la capacité voulue pour fournir cette assistance.

**Le président:** D'accord.

Monsieur Julian, vous avez deux minutes et demie ou trois minutes.

[Français]

**M. Peter Julian:** Merci beaucoup, monsieur le président.

Ma première question s'adresse à M. Fortin et ma deuxième question s'adresse à M. Fortin et Mme Spinks.

Monsieur Fortin, étant donné tous les problèmes du système mis en place et leur incidence sur les industries culturelles, pensez-vous que ce serait plus facile pour les artistes du Québec et d'ailleurs s'il y avait une prestation universelle? On éviterait ainsi tous les problèmes que vous venez de mentionner.

Ensuite, en ce qui a trait au système bancaire, les compagnies de carte de crédit et les banques sont en train d'établir des taux d'intérêt extraordinairement élevés, même si la Banque du Canada a baissé son taux directeur. Alors, il y a des gens qui paient 20 ou 25 % d'intérêt sur leurs dettes. Est-ce que cela pose problème pour les gens de l'industrie culturelle, comme les musiciens?



Est-ce que le gouvernement devrait prendre des mesures pour obliger les compagnies de carte de crédit et les banques à baisser leurs taux d'intérêt et à permettre aux gens de reporter leurs paiements hypothécaires?

Ensuite, madame Spinks, pourriez-vous nous parler de l'incidence du stress financier ressenti par les gens?

J'aimerais que M. Fortin réponde le premier.

[Traduction]

**Le président:** Pourriez-vous répondre assez rapidement? M. Julian a utilisé presque tout le temps qu'il avait pour poser ses questions. Allez-y.

[Français]

**M. Luc Fortin:** Vous avez parlé du revenu minimum garanti. C'est sûr que ce serait la solution la plus simple. Quelqu'un qui reçoit ce revenu minimum sans y avoir vraiment droit, parce qu'il a des revenus trop élevés, aurait à le rembourser lors de sa prochaine déclaration de revenus. C'est une des solutions qui me semblent intéressantes.

[Traduction]

**Le président:** Bon. Y a-t-il quelqu'un d'autre?

[Français]

**M. Luc Fortin:** Vous avez aussi parlé des taux d'intérêt des cartes de crédit. C'est effectivement un problème pour les artistes et les musiciens, puisque les personnes qui ont du mal à joindre les deux bouts vont remplir leurs cartes de crédit, qui ont des taux d'intérêt très élevés, soit d'environ 20 %. Cela ne fera qu'empirer leur situation, et il sera encore plus difficile pour elles de traverser la crise.

Les banques ont déjà accepté, dans plusieurs cas, de suspendre les paiements hypothécaires de leurs clients pour six mois.

[Traduction]

**Le président:** D'accord. Nous allons devoir mettre un terme à cette série de questions...

[Français]

**M. Luc Fortin:** Les compagnies de carte de crédit devraient faire de gros efforts à cet égard.

[Traduction]

**Le président:** J'entends quelqu'un. M. Morantz est le suivant.

**M. Marty Morantz (Charleswood—St. James—Assiniboia—Headingley, PCC):** Monsieur Mintz, j'aimerais que nous déplaçons un instant notre point de focalisation afin d'examiner certaines des conséquences économiques plus générales des mesures draconiennes que nous prenons actuellement.

Je me suis penché sur l'histoire des pays qui ont connu l'inflation et l'hyperinflation. Si vous revenez à l'après-guerre, la République de Weimar a connu un taux d'hyperinflation de 3,25 fois  $10^6$  par mois. En d'autres termes, après les dépenses de relance qui ont suivi la Première Guerre mondiale, les prix ont doublé tous les deux jours. C'est un fait saillant bien connu de l'histoire de l'hyperinflation.

Étant donné qu'à l'heure actuelle le monde consacre à cela des milliers de milliards de dollars en nouvelles dépenses — d'une façon jamais vue auparavant — par l'intermédiaire de l'endettement, de l'assouplissement monétaire et de l'augmentation de la masse

monétaire, je serais curieux d'avoir votre opinion « économique » sur la situation qui nous attend, c'est-à-dire sur ce qui arrivera lorsqu'il nous faudra non seulement composer avec l'inflation, mais aussi recourir aux taux d'intérêt pour juguler cette inflation.

● (1545)

**M. Jack Mintz:** Eh bien, lorsque vous avez une augmentation énorme du ratio dette-PIB, il y a trois réponses possibles. Lorsque vous en êtes rendu là, vous devez être prudent, car vous voulez vous assurer de vendre vos obligations. La première façon d'essayer d'y remédier — comme cela s'est fait à différentes périodes, comme après les guerres mondiales ou lors d'autres événements majeurs similaires —, c'est de recourir à une inflation réprimée, c'est-à-dire d'essayer de faire croître l'économie avec un taux d'intérêt volontairement bas. Cela pourrait conduire à une reprise de l'inflation, ce qui entraînerait une croissance accentuée du PIB, le problème de la dette étant essentiellement érodé par l'inflation, alors que l'inflation elle-même aurait de ce fait des effets vraiment négatifs.

Une autre approche consiste à mettre en place des politiques susceptibles d'accélérer de beaucoup la croissance du PIB, et donc, avec le temps, de régler le problème du ratio dette-PIB.

Bien sûr, un troisième scénario serait que le FMI exige la mise en place d'une approche d'assainissement budgétaire ou d'austérité, ce qui nécessiterait l'adoption de budgets plus serrés, plus stricts, susceptibles de restaurer l'équilibre. C'est ce qui s'est passé après la crise financière de 2008. Le ratio dette-PIB a augmenté de façon très significative en raison du montant de la dette contractée, mais il a ensuite été réduit au fil du temps.

Je pense qu'il faut examiner les différentes dispositions. L'une des choses qui me préoccupent beaucoup est le fait qu'une grande partie des reports qui sont actuellement introduits dans le système pour les paiements hypothécaires, les loyers et d'autres choses devront être remboursés alors que les gens devront faire face à deux paiements en même temps. Il se peut que ce soit les gouvernements qui en fassent les frais.

En outre, contrairement à certains [Difficultés techniques], je pense que, dans le cadre de la présente conjoncture, l'augmentation de la TPS et des allocations familiales n'était pas la politique appropriée. La raison en est que la qualification relative à l'évaluation des revenus est basée sur les impôts sur le revenu passés, pour 2018 ou 2019. Beaucoup de personnes qui ont perdu des revenus importants et qui doivent maintenant faire face à une baisse de leurs revenus ne bénéficieront pas de la hausse de la TPS ou des allocations familiales. C'était vraiment la mauvaise politique à mettre en place, car beaucoup de personnes à qui elle s'adressait vivaient déjà de transferts publics et sont maintenant confrontées à une perte de revenus. Au sortir de cette situation, nous devons faire très attention à ce genre de choses. Nous devons nous assurer de bien contrôler nos finances, y compris la dette.

**M. Marty Morantz:** Pour continuer un instant sur la question de l'inflation... Vous venez de les aborder, mais compte tenu des options dont vous venez de parler, que devrions-nous faire maintenant? Quelles seraient les meilleures politiques, dans une optique nationale, pour se prémunir contre l'inflation — je ne parle pas d'inflation, mais d'un taux d'inflation élevé —, étant donné l'assouplissement quantitatif qui va se produire non seulement au Canada, mais dans le monde entier?

**M. Jack Mintz:** Je pense que lorsque nous nous en sortirons, nous aurons détruit une partie de... C'est un choc énorme sur le plan de l'offre. Nous devons également faire face à une réduction de l'approvisionnement et à une mauvaise allocation des ressources, dans la mesure où il y a des faillites, des entreprises qui font faillite, etc. Cela va nécessiter des politiques qui favoriseront la croissance. Il nous faudra revenir à des réformes de la réglementation fiscale et à d'autres choses de ce genre. Dans la mesure où cela peut contribuer à renforcer la croissance de notre PIB, il s'agira alors de mettre davantage l'accent sur le retour des recettes fiscales.

Parallèlement à cela, les gouvernements vont devoir surveiller leurs dépenses à l'avenir et s'abstenir de s'engager dans des dépenses importantes qui auront une incidence sur l'économie. Les gouvernements auront tendance à dépenser plus d'argent pour stimuler la consommation, mais ils commettraient là une grave erreur stratégique, car il s'agit d'un choc sur le plan de l'offre et que nous allons devoir composer avec des problèmes d'approvisionnement qui vont se transformer avec le temps.

• (1550)

**Le président:** Merci à vous deux.

Nous allons maintenant passer à notre dernier intervenant pour cette période de questions.

Monsieur Fragiskatos, vous avez la parole.

**M. Peter Fragiskatos (London-Centre-Nord, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Merci également aux témoins. Ma question s'adresse à M. Mintz.

Dans votre billet d'opinion publié récemment dans le *Financial Post*, vous dites: « Les prochaines mesures de relance devront miser sur une plus grande ingéniosité gouvernementale, qu'il s'agisse de meilleures infrastructures ou de capacités accrues en éducation et en santé. »

Évidemment, nous avons des préoccupations immédiates, et je crois que le programme de subventions salariales lancé par le gouvernement, tout comme la Prestation canadienne d'urgence qu'il a mise en oeuvre et d'autres mesures, montre le sentiment d'urgence qui l'anime. Il sera naturellement nécessaire de réfléchir à la relance. Toutefois, j'aimerais savoir ce que vous entendez exactement par la nécessité de miser sur une plus grande ingéniosité gouvernementale, qu'il s'agisse de meilleures infrastructures ou de capacités accrues en éducation et en santé. Pouvez-vous développer un peu cette idée?

**M. Jack Mintz:** Ce qui ressort de tout cela... En ce moment, la liquidité est le nerf de la guerre, et j'espère que nous pourrions renverser la tendance. Un nombre croissant de personnes estiment que la situation va s'étendre sur une année. Je suis donc extrêmement inquiet des effets possibles sur l'économie mondiale advenant une paralysie durable de l'économie. En présumant que l'on peut émerger de la pandémie après le printemps et entamer une relance à l'été, quoique je n'envisage pas une reprise très rapide malgré un rebond, certaines politiques devront alors être mises en oeuvre. La plus criante, selon moi, concerne notre capacité en santé.

Si nous voulons éviter la résurgence de la pandémie l'an prochain, nous devons faire plusieurs choses. D'abord, nous devons veiller à ce qu'il y ait suffisamment d'équipement de protection. Nous devons aussi avoir assez de lits, d'hôpitaux de fortune, etc., en prévision de toute augmentation des cas. Il est à espérer que nous aurons accès à un médicament d'ici là. En fait, certains affirment

que nous en avons un, mais le Canada devrait investir de pair avec d'autres pays pour en trouver un. Si un médicament est bel et bien développé, nous devons en assurer la disponibilité au Canada. Il sera aussi nécessaire d'effectuer beaucoup plus de tests qu'à l'heure actuelle. En Allemagne, on trouve des tests en laboratoire qui sont remarquablement efficaces. La possibilité d'obtenir de faux résultats négatifs, entre autres, est très préoccupante. Nous devons nous assurer d'avoir une grande capacité de dépistage.

Avec un peu de chance, l'intervention à l'automne ne nécessitera pas l'arrêt des activités économiques, mais permettra plutôt de traiter les personnes malades sur-le-champ et de les mettre en quarantaine. Car, en étant davantage en mesure d'effectuer des tests, nous pouvons nous assurer que la propagation est circonscrite sans avoir à interrompre toutes les activités économiques. J'estime que ce devrait être l'objectif des gouvernements cet automne, soit faire tout en leur pouvoir pour que cela devienne réalité.

Ensuite, nous devrions nous demander si notre gestion du système de santé est responsable des incapacités qui ont mené à ce problème. C'est ce que je veux dire quand je parle d'investir dans notre capacité en santé. Nous devons nous pencher sur notre système de santé très attentivement, car, pour être franc, nous ne sommes certes pas le seul pays dans ce cas, mais nous n'étions pas prêts à gérer ce type de problème et, désormais, nous devrions l'être. Malgré les épisodes du SRAS et de la grippe H1N1, entre autres, nous n'avons pas entrepris les activités ni pris les décisions nécessaires pour acquérir cette capacité.

En ce qui concerne l'infrastructure en éducation, il s'agit là d'un élément qui favorise la croissance économique. C'est ce qui, selon moi, fait partie d'une ingéniosité gouvernementale accrue. Nous devons être très prudents et éviter tout programme, toute subvention commerciale, peu rentable qui permettrait à des entreprises à faible productivité de maintenir leurs activités. Nous devons nous pencher sur un large éventail de choses, car, bien sincèrement, nos visées vont changer. Aussi, nous allons vivre un grand bouleversement technologique en raison de l'intelligence artificielle et de diverses choses que nous souhaitons inclure dans nos vies. Ce sont là des éléments dont nous avons besoin pour créer de belles occasions de croissance et de développement pour les Canadiens. En fait, pour être franc, le moteur de l'économie sera le secteur privé.

• (1555)

**Le président:** Vous pouvez poser encore une question rapidement, monsieur Fragiskatos, avant de conclure.

**M. Peter Fragiskatos:** Merci, monsieur le président.

Monsieur Mintz, dans le même billet d'opinion, vous parlez des États-Unis et de la Chine. Dans quelle mesure l'évolution de la relance économique dans ces pays affectera-t-elle la nôtre?

**M. Jack Mintz:** Je pense plus particulièrement à la Chine. Son rebond n'est pas aussi rapide qu'on pourrait le croire. Il est entre autres freiné par [*Inaudible*]. Si nous émergeons de cette situation plus rapidement, entre autres pour le retour au travail, nous devons peut-être maintenir les interdictions de voyager dans les zones affectées, par exemple, afin de nous assurer de réduire la propagation du virus.

Je crois aussi que nous devons apprendre à beaucoup mieux gérer l'arrivée des voyageurs aux aéroports. C'était terrible. Par exemple, j'ai appris que, à Edmonton, 800 personnes étaient entassées au même endroit, qu'elles touchaient toutes au même écran, qui n'était pas nettoyé. C'est un exemple de notre manque total de préparation, et nous devons faire mieux la prochaine fois dans de telles circonstances. Si cela se produit, nous devons avoir des procédures en place pour minimiser tout risque de propagation.

Si les États-Unis mettent plus de temps à se relever, ou si l'Europe reste à la traîne, ce que j'estime possible, nos exportations pourraient ne pas se rétablir aussi rapidement que prévu, sans compter que la Chine [*Inaudible*] revienne aussi fort. Encore une fois, je crois qu'il y aura des problèmes de sécurité dont nous devons nous soucier dans nos transactions commerciales et de matériel et qui influenceront également sur notre façon d'aborder le commerce à l'avenir.

**Le président:** Nous devons nous arrêter là. Nous avons dépassé le temps prévu, alors certains n'auront pas la possibilité d'intervenir pendant quelques minutes.

Je remercie chacun d'entre vous, tous les témoins, pour votre présence aujourd'hui. Le système téléphonique a causé quelques difficultés, mais je pense que le tout s'est très bien déroulé. Je vous remercie pour vos exposés, vos critiques constructives et vos conseils. Nous vous en sommes reconnaissants pour la suite des choses.

Voilà qui termine la comparaison du premier groupe de témoins.

Je comprends que les témoins du prochain groupe sont déjà en ligne. Afin d'aider les interprètes, qui sont également en ligne, je vais vous présenter. Vous pouvez dire bonjour et d'où vous appelez, afin qu'ils puissent entendre votre voix et faire le lien dans les cabines d'interprétation.

Je commencerai avec Dany Thibault, président du conseil d'administration de l'Association Hôtellerie Québec.

Souhaitez-vous vous présenter, monsieur Thibault?

[*Français*]

**M. Dany Thibault (président du conseil d'administration, Association Hôtellerie Québec):** Bonjour, monsieur le président. Je vous remercie de nous accueillir.

[*Traduction*]

**Le président:** D'où nous appelez-vous?

[*Français*]

**M. Dany Thibault:** Je suis de l'Association Hôtellerie Québec.

[*Traduction*]

**Le président:** Merci.

Il y a ensuite Jocelyn Bamford, présidente et fondatrice de la Coalition of Concerned Manufacturers and Businesses. Veuillez vous présenter, je vous prie.

**Mme Jocelyn Bamford (présidente et fondatrice, Coalition of Concerned Manufacturers and Businesses of Canada):** Bonjour. Je m'appelle Jocelyn Bamford. Je suis fondatrice et présidente de la Coalition of Concerned Manufacturers and Businesses, établie à Scarborough, en Ontario.

**Le président:** Merci beaucoup.

Nous avons ensuite Ivana Saula, de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale au Canada. Veuillez vous présenter et nous dire d'où vous nous appelez.

Êtes-vous là, madame Saula?

Monsieur Gagnon, veuillez vérifier si nous pouvons rétablir la communication avec Mme Saula.

Je prie M. Philip Cross, de l'Institut Macdonald-Laurier, de prendre la parole.

**M. Philip Cross (agrégé supérieur, Institut Macdonald-Laurier):** Bonjour. Je m'appelle Philip Cross et suis agrégé supérieur à l'Institut Macdonald-Laurier ou IML. Je vous appelle d'Ottawa.

• (1600)

**Le président:** Merci.

Avons-nous rétabli la communication avec Mme Saula? Nous allons demander à quelqu'un de remédier à ce petit pépin technique.

Tous les témoins vont faire leur allocution, puis il y aura une série de questions.

Nous allons commencer avec vous, monsieur Thibault. Je vous prie de limiter vos commentaires à plus ou moins cinq minutes.

[*Français*]

**M. Dany Thibault:** Parfait, je vous remercie beaucoup.

Bonjour.

Nous sommes privilégiés et heureux de pouvoir nous présenter à vous aujourd'hui.

L'industrie hôtelière au Québec est assez unique. Elle est composée à 85 % de petites et moyennes entreprises, dont 75 % appartiennent à des entrepreneurs indépendants qui ne sont pas liés à de grandes entreprises.

Les derniers jours et les dernières semaines ont été catastrophiques. Entre le 10 et le 23 mars, près de 85 % de nos ventes se sont effritées. Les ventes du mois de mars, qui se font en deux temps, ont baissé de presque 65 % par rapport à l'an dernier. On prévoit une diminution de 90 % des ventes en avril et en mai.

Cette baisse est surtout reliée aux événements et aux congrès, qui constituent le premier gros morceau. Nous sommes dans une période de grands événements et de congrès. Nous en comprenons les raisons, mais la majorité des annulations touche les événements et les congrès, qui sont, en gros, notre pain et notre beurre pendant l'hiver.

Présentement, 40 % des exploitants au Québec ont suspendu leurs activités jusqu'à nouvel ordre. Il va sans dire que cela va créer un problème de liquidités important pour nos entreprises.

Nous saluons l'approche du gouvernement du Canada d'offrir des leviers et de mettre en place des normes et des programmes d'aide pour soutenir nos entreprises temporairement. Le défi et la crainte que nous avons présentement, au-delà du fait que les livres sont déjà presque inexistantes, c'est la durée des mesures, car les mesures annoncées auront une fin.

Prenons l'exemple de la subvention salariale de 75 % pour les entreprises dont les affaires ont diminué de 30 %. Nous prévoyons que ces besoins vont perdurer dans le temps. Tant et aussi longtemps que la machine touristique — soit le tourisme d'affaires et le tourisme individuel — ne sera pas revenue à la normale, il faudrait continuer à soutenir nos entreprises en ce qui a trait aux liquidités. La fin dans le temps est difficile à prédire, donc il faut garder une certaine forme d'ouverture pour l'ensemble du programme. Il faut prendre cela en compte, par exemple en l'éliminant de façon graduelle.

Beaucoup de nos entreprises sont saisonnières. Donc, celles-ci n'étaient pas en activité, mais elles préparaient la prochaine saison avec des réservations d'avance pour l'été. Ces réservations sont maintenant inexistantes, et elles demeureront probablement inexistantes à court terme.

La perte de revenus de 30 % dans notre industrie se traduit non seulement par les pertes que nous venons de subir et dont je vous ai parlé, mais aussi par celles à venir, c'est-à-dire les réservations prévues pour l'été. Ces entreprises ne pourront pas fonctionner l'été prochain parce qu'elles n'auront pas de clients.

Pour nous, c'est un questionnement et une crainte que partagent nos membres. Ils sont très inquiets quant à la suite des choses, surtout pour la haute saison touristique de juillet, août et septembre. On s'entend qu'il n'y aura plus de touristes. Nous vivons grâce à beaucoup de touristes étrangers de l'Asie. Présentement, toutes les réservations pour l'automne sont annulées, les croisières sont suspendues. Il y a énormément de crainte à cet égard.

Les critères d'admissibilité aux programmes sont souvent difficiles à cerner. Il va falloir un peu plus de précisions sur certaines mesures en place. Nous sommes très heureux de ces mesures, mais il faut absolument les clarifier.

Lorsque viendra le temps de la relance, nous proposons un incitatif pour les compagnies à tenir des réunions d'affaires. Il ne faut pas être contre-productif et amplifier la crise sanitaire, mais, une fois qu'il y aura une certaine sécurité et qu'il sera possible de relancer l'économie et les rencontres, il faut prévoir un fonds disponible. Cela pourrait prendre la forme de crédits d'impôt pour que les entreprises tiennent des événements et des réunions.

• (1605)

Il en va de même pour les Canadiens qui voudront se déplacer au Québec ou au Canada. Sera-t-il possible d'instaurer une forme de remboursement des dépenses liées aux voyages ou un crédit d'impôt qui permettrait aux gens de dépenser chez nous, que ce soit dans leur province de résidence ou ailleurs au Canada? C'est le genre de mesures que nos membres espèrent afin que la relance soit plus dynamique.

Notre industrie est immobilisée jusqu'à la fin de la crise sanitaire. Comme il n'y a pas de date prévue, il nous faut tenir le coup jusqu'à la réouverture des frontières. Il faudra peut-être permettre aux gens des États-Unis et des pays limitrophes ainsi qu'aux Canadiens de se déplacer dans nos hôtels et de manger dans nos restaurants. Dans le domaine de la restauration, on estime qu'un restaurant sur trois ne pourra pas rouvrir ses portes. Ce pourrait être aussi le cas de certains petits entrepreneurs du Québec.

Il est également important de ne pas oublier le budget relatif au tourisme au Canada. Le tourisme devra bénéficier de plus d'argent afin de bien positionner la marque du Canada. Nous savons que

certaines destinations, comme Las Vegas et Paris, ont de plus gros budgets que le Canada afin de faire la promotion de leur destination. En tant que pays, je pense qu'il faut réinvestir massivement dans notre marque afin de nous positionner à l'avant-plan des destinations de choix dans le monde lorsque la crise sanitaire sera terminée.

Mon dernier point a été soulevé par l'Association des hôtels du Canada. Le soutien aux petites et aux moyennes entreprises est actuellement un bon programme, mais il devra peut-être être bonifié. Il s'agit d'un programme gouvernemental existant. Il faudra le repenser pour les hôtels individuels plutôt que pour les grandes compagnies. Actuellement, un hôtel individuel qui fait partie d'un grand groupe ne peut pas bénéficier seul du programme puisqu'il est attribué au groupe. Il faudra peut-être repenser les mécanismes pour faciliter l'adhésion.

Somme toute, notre industrie a été fortement ébranlée. Nous connaissons une sortie de crise longue, pénible et difficile. Bien que nous saluons les initiatives très proactives du gouvernement fédéral, je pense qu'il faudra se rapprocher des gens sur le terrain pour déterminer comment nos investisseurs et nos opérateurs pourront se remettre de cette crise sans précédent.

[Traduction]

**Le président:** Merci beaucoup.

Je crois...

[Français]

**M. Dany Thibault:** Est-ce que j'ai fait cela en cinq minutes?

[Traduction]

**Le président:** Oui, vous avez utilisé vos cinq minutes.

Avant de passer à vous, madame Bamford, je vais inviter Mme Saula à prendre la parole plus tard.

Commençons avec vous, madame Bamford. Vous avez cinq ou six minutes. Nous respectons assez bien l'horaire établi.

**Mme Jocelyn Bamford:** Je m'appelle Jocelyn Bamford. Je suis présidente et fondatrice de la Coalition of Concerned Manufacturers and Businesses of Canada.

Depuis trois ans, bref depuis sa création, la Coalition met en garde tous les ordres de gouvernement contre les répercussions catastrophiques des politiques qui ont eu pour effet de chasser de notre pays les acteurs des secteurs manufacturier et des ressources naturelles. La politique en matière d'énergie verte de l'Ontario s'est traduite par des tarifs d'électricité quatre fois supérieurs à la moyenne nord-américaine. Une électricité qui n'est pas abordable, jumelée à des taxes sur le carbone encore plus coûteuses, a poussé les fabricants à quitter le Canada au profit d'autres pays plus accueillants qui sont conscients de l'importance d'une énergie abordable pour attirer les entreprises.

Une question devient alors incontournable: si le Canada avait des politiques qui permettent d'attirer des fabricants et d'assurer un secteur manufacturier fort, serions-nous dans cette situation pendant la pandémie de COVID-19, c'est-à-dire en grave pénurie d'équipement de protection individuel et de matériel médical pour nos travailleurs de la santé en première ligne et pour nos patients?

Qu'a fait le Canada? Les politiques du gouvernement fédéral semblent conçues pour éliminer le secteur manufacturier, étouffer le secteur des ressources naturelles et écraser l'industrie des plastiques pourtant essentielle à la protection du personnel médical en première ligne, des patients et du reste de la population. Aveuglé par sa volonté obsessionnelle de créer une économie verte, une idée fixe on ne peut plus étrange quand on sait à quel point le Canada contribue peu aux gaz à effet de serre, le gouvernement fédéral ne voit pas les véritables menaces pour notre pays, des menaces qui sont devenues réalité avec la COVID-19.

La détermination du gouvernement fédéral à étouffer le secteur des ressources naturelles avec des projets de loi comme C-48 et C-69 et ses normes sur les carburants propres met le secteur en péril. Le Canada accumule d'importants déficits, mais se prive des recettes qu'il aurait pu tirer du secteur des ressources naturelles grâce à de grands projets qui ont été soit retardés, soit annulés. Augmenter la taxe sur le carbone au moment même où beaucoup d'entreprises sont au bord du gouffre, où le transport des aliments et du matériel médical au Canada coûte plus cher, me paraît carrément irresponsable.

Voici ce que nous recommandons pour aider le Canada à se relever après la pandémie.

Premièrement, nous recommandons l'abandon immédiat de toutes les taxes sur le carbone.

Deuxièmement, nous recommandons la fin de l'imposition de tous les investissements passifs, utilisés par beaucoup d'entreprises pour épargner en vue d'améliorer leurs installations. Il s'agit de travaux très onéreux qui exigent des investissements importants.

Troisièmement, nous recommandons un mandat visant à rétablir la production manufacturière au pays par l'intermédiaire d'offres concurrentielles et de programmes d'imposition avantageux.

Quatrièmement, nous recommandons la reconnaissance de l'interconnectivité du secteur des ressources naturelles et du secteur manufacturier. Beaucoup de fabricants fournissent le secteur des ressources naturelles en pièces et matériel, et nous dépendons d'une source d'énergie abordable pour demeurer concurrentiels à l'échelle mondiale.

Cinquièmement, nous recommandons l'approbation des pipelines afin de pouvoir exporter nos ressources et générer des recettes fiscales non négligeables au Canada.

Nous avons hâte de travailler avec le gouvernement, car nous avons beaucoup d'idées qui permettraient de relancer le pays et de remédier à la situation.

Je cède maintenant la parole à mon collègue, M. Veso Sobot.

• (1610)

**Le président:** Allez-y, monsieur Sobot.

**M. Veso Sobot (directeur, Coalition of Concerned Manufacturers and Businesses of Canada):** Merci beaucoup, monsieur le président.

J'ai cinq recommandations à ajouter aux cinq qui viennent d'être formulées.

La sixième recommandation est de lancer un grand programme d'infrastructures qui permettra au Canada d'avoir des infrastructures de qualité mondiale. Monsieur le président, vous vous souviendrez que le premier ministre Martin a déclaré que les dépenses dans les

actifs de longue durée, comme les routes, les ponts, les canalisations principales, les égouts et tout ce dont une économie moderne a besoin pour être concurrentielle constituent les dépenses les plus éthiques qu'un gouvernement puisse faire. Vu la faiblesse des taux d'intérêt en vigueur, les générations futures pourraient à tout le moins tirer un certain profit d'investissements dans des projets qui ont une vie utile de 50 ou de 100 ans. De toutes les options qui s'offrent au gouvernement pour favoriser la relance, c'est celle où le capital investi donnera le meilleur rendement.

La septième recommandation est un congé fiscal de 24 mois sur les gains en capital. L'économie a encaissé un choc sans précédent. En accordant un congé fiscal de 24 mois sur les gains en capital, le gouvernement favorisera l'investissement et l'utilisation de gains qui seraient autrement immobilisés, ce qui viendra raviver un marché immobilier et un secteur financier qui en ont grandement besoin.

La huitième recommandation est de permettre la déduction à 100 % des investissements dans des biens d'équipement en cours d'exercice, ainsi que la déduction à 100 % des repas au restaurant à des fins commerciales, ce qui aura une incidence immédiate sur des secteurs très gravement touchés.

La neuvième recommandation est de tenter d'obtenir une exemption canadienne à la politique d'achat américaine et à la Buy American Act. Cette crise a clairement démontré le danger de dépendre de la Chine. Nous devons tisser des liens plus étroits avec les pays d'Amérique du Nord et fonctionner comme un seul bloc commercial afin d'être plus autosuffisants par rapport au reste du monde. Le gouvernement a fait de l'excellent travail dans les négociations de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique, qui a été signé et adopté...

**Le président:** Monsieur Sobot, pourrais-je vous demander de ralentir un peu? Je viens de recevoir une note des interprètes qui indique que vous parlez un peu trop rapidement.

Nous trouverons le temps nécessaire pour vous entendre. Vous pouvez prendre votre temps.

• (1615)

**M. Veso Sobot:** Tout à fait. Pardonnez-moi.

**Le président:** Cela ne pose pas de problèmes.

**M. Veso Sobot:** Je disais donc que l'ACEUM, qui vient d'être adopté, est un premier pas dans la bonne direction, mais nous ne devons pas oublier que, dans cet accord, le Canada ne bénéficie pas d'une exemption relative aux dispositions de la Buy America Act ou aux politiques d'achat aux États-Unis. Par conséquent, je recommande aussi que nous fassions tout ce que nous pouvons pour obtenir une exemption spéciale pour le Canada dès que ce sera possible.

Le dernier argument que j'aimerais faire valoir, c'est que le gouvernement fédéral met actuellement en oeuvre une initiative visant à étiqueter les plastiques comme toxiques. Comme le gouvernement demande aux fabricants de se rééquiper pour produire les produits en plastique nécessaires au secteur de la santé, comme des masques, des ventilateurs, des boyaux, des sacs pour perfusion IV, des EPI et des produits de ce genre, il est contre-productif d'étiqueter les plastiques comme toxiques. Cela dénigre et diabolise une industrie canadienne du plastique qui autrement serait très forte et saine et qui travaille dur pour contribuer à atténuer les effets de la COVID-19.

J'aimerais conclure en parlant du fait que les plastiques ne sont pas toxiques; ils sont plutôt les produits par excellence pour un grand nombre d'applications très cruciales. Par conséquent, si le gouvernement pouvait chercher à mettre un terme à cette initiative et à se concentrer davantage sur les résultats qu'il désire en matière de protection de l'environnement et de lutte contre les détritiques, ce serait très utile.

Je vous remercie infiniment de votre attention. Nous avons hâte de répondre à toutes vos questions à la fin des exposés.

**Le président:** Je vous remercie beaucoup tous les deux.

Je crois que nous allons maintenant entendre Derek Ferguson qui représente l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale. Monsieur Ferguson, êtes-vous là en ce moment? Si c'est le cas, veuillez désactiver la mise en sourdine de votre microphone, et veuillez vous présenter et nous dire d'où vous venez afin que les interprètes puissent avoir une idée de la tonalité de votre voix.

**M. Gord Falconer (chef d'équipe, Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale au Canada):** En fait, je m'appelle Gord Falconer, et non Derek Ferguson.

**Le président:** D'accord, monsieur Falconer. On m'a transmis toutes sortes de noms sur la ligne. Vous avez la parole, monsieur.

**M. Gord Falconer:** Je m'appelle Gordon Falconer, et je suis chef de cabinet de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale. Je représente des travailleurs de l'ensemble du Canada.

J'aimerais commencer par vous remercier d'avoir invité l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale à participer à la séance du Comité. L'AIMTA est un syndicat international qui compte plus de 650 000 membres en Amérique du Nord. Ils sont répartis dans 1 143 sections locales, dont 65 qui se trouvent au Canada. L'association a conclu plus de 5 000 conventions collectives avec plus de 200 entreprises aux États-Unis, au Canada, à Guam et à Porto Rico.

L'association est le syndicat le plus important du Canada qui représente les travailleurs des transports aériens et des aéroports. Certains de nos membres sont au service d'Air Canada, d'Air Transat, de British Airways, de GardaWorld, de Menzies, d'AAS, de Sky Café et d'autres entreprises. Nous représentons des travailleurs qui exercent leurs activités dans un vaste éventail de milieux de travail, qui comprennent la fabrication de pièces d'aéronefs, la révision et la réparation d'aéronefs, la fabrication de pièces d'automobile, le secteur de l'accueil, le secteur des additifs de peintures personnalisées, la fabrication des pompes industrielles et le secteur public. Nous connaissons aussi une croissance rapide, et les secteurs où nos membres s'accroissent le plus sont les secteurs des soins de santé et de l'accueil.

Dans un environnement qui évolue rapidement et qui est imprévisible, nous comprenons qu'il est difficile et taxant pour les ressources déjà en place d'élaborer des politiques et des lignes directrices. Nous accueillons favorablement les mesures que le gouvernement a prises pour remédier au taux de chômage massif qui découle de la pandémie de la COVID-19, comme les nouvelles prestations et l'aide financière apportée aux entreprises. Un grand nombre de nos membres bénéficieraient directement des mesures qui ont été prises, et nous avons travaillé fort pour les sensibiliser aux nouveaux programmes qui ont été mis sur pied.

Nous aimerions profiter de l'occasion pour aborder les questions de santé et sécurité au travail, de la Prestation canadienne d'urgence et du programme de Subvention salariale d'urgence du Canada.

Selon les lois fédérales et provinciales en matière de santé et de sécurité au travail, les employeurs sont tenus de veiller à ce que leurs travailleurs exercent leurs activités dans des milieux de travail sécuritaires où les dangers et les risques sont réduits au minimum. La pandémie actuelle a certainement redéfini la notion de travail de première ligne, et un grand nombre d'employeurs se sont avérés être mal préparés pour la pandémie.

Pour nos membres qui travaillent dans l'industrie des transports aériens, ce manque de préparation est évident, et certains de nos membres ont contracté la COVID-19 dans leur milieu de travail. Les membres de l'AIMTA qui travaillent dans les aéroports à titre d'agents de contrôle sont certainement sur la ligne de front. Leurs milieux de travail étaient et continuent d'être des épicycles de transmission, et les aéroports sont des aires qui présentent des risques élevés. La nature de leur travail rend la pratique de l'isolement social difficile à respecter, et la nature des relations que leurs employeurs entretiennent avec les administrations aéroportuaires et l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, aussi connue sous le nom d'ACSTA, ne permet pas de déterminer facilement qui, en fin de compte, est responsable de protéger la santé et la sécurité des travailleurs.

L'ACSTA est un organisme de réglementation et de certification des agents de contrôle. Les employeurs des agents de contrôle certifiés sont forcés de suivre les directives formulées par l'ACSTA au sujet de diverses questions, dont certaines qui empiètent sur la portée de nos conventions collectives. L'ACSTA n'entretient pas une relation directe avec les employeurs ou les syndicats. Souvent, lorsque le syndicat tente de traiter avec l'employeur, il est renvoyé à l'ACSTA, un organisme avec lequel il n'a pas de relation directe. De plus, l'employeur est en grande partie assujéti aux directives de l'ACSTA. Cela a rendu extrêmement difficile la tâche qui consiste à s'occuper de la santé et de la sécurité de nos membres.

L'ACSTA a enjoint à l'employeur de suivre les recommandations de santé publique, et l'employeur maintenait fermement sa position et ne fournissait pas d'équipements de protection individuels appropriés à ses employés. À un moment donné, même les distributrices de désinfectant pour les mains avaient été enlevées. Le syndicat a, par la suite, procédé à une évaluation des risques et, au cours de ce processus, un agent de contrôle a contracté le virus, ce qui a mis sa vie en péril, ainsi que celle de ses collègues, des membres du public et de leur collectivité.

● (1620)

Les politiques des employeurs ont un énorme rôle à jouer dans la réduction de la transmission. Lorsqu'ils adoptent la position selon laquelle ils ne feront rien à moins que les recommandations de santé publique exigent le port d'un masque, aucune mesure n'est prise pour fournir de l'équipement de protection.

Lorsque les circonstances sont inconnues et qu'elles évoluent rapidement, nous nous attendons à ce que les lignes directrices appliquent le principe de précaution afin de protéger les travailleurs et les voyageurs. Hier seulement, de nouvelles recherches ont révélé qu'en fait, la COVID-19 se propage dans l'air et qu'en prenant des précautions, on aurait réussi à freiner l'exposition plus tôt. La même situation s'est produite pour nos membres qui travaillent dans des milieux de travail de la santé et, en particulier, pour ceux d'entre eux qui ne travaillent pas dans des hôpitaux, c'est-à-dire nos membres qui exercent leurs activités dans des maisons de retraite ou des établissements de soins de longue durée. Le manque de mesures et d'équipement de protection a entraîné de nombreux décès dans les établissements de soins de longue durée.

Malheureusement, nous sommes maintenant dans une situation où les équipements de protection font cruellement défaut. Un grand nombre de travailleurs n'ont pas accès aux équipements qui pourraient assurer leur sécurité au travail. Bien que les gouvernements demandent aux gens d'être responsables et d'adhérer rigoureusement aux mesures de réduction de la transmission, il incombe aux employeurs de faire de même, en particulier dans les cas où leurs employés travaillent sur la ligne de front. Les recommandations générales ne suffisent pas à protéger les travailleurs de première ligne. Les employeurs devraient être tenus de respecter une norme plus élevée.

En ce qui concerne la Subvention salariale d'urgence du Canada, toute tentative de maintenir les gens dans leur poste est accueillie favorablement. Dans les milieux de travail que nous représentons, nous avons amorcé des discussions pour informer les employeurs de l'existence du programme et pour leur permettre d'envisager de présenter une demande. Comme les détails de ce programme n'ont pas encore été communiqués, nous demandons au gouvernement de prendre en considération les conseils suivants, étant donné que, selon nous, c'est une façon prudente d'employer des deniers publics à un moment où les ressources font l'objet de pressions.

Les subventions versées ne devraient pas être employées pour récompenser des cadres ou des actionnaires, et il devrait être interdit de les utiliser pour racheter des actions, pour financer des primes destinées aux cadres supérieurs ou des indemnités de départ, ou pour verser des dividendes aux actionnaires. L'ensemble des demandes et des montants de financement accordés aux employeurs devraient être publiés et rendus publics dès que possible. Les employeurs devraient, au moins, être forcés de démontrer que le recul de leurs revenus découle de la pandémie de la COVID-19, et non d'autres facteurs. De plus, les employeurs devraient être tenus de démontrer qu'ils sont incapables de payer les salaires normaux. Les entreprises qui ne sont pas en mesure de réembaucher des travailleurs devraient être autorisées à inscrire de nouveau leurs employés dans le système de paie et à utiliser la subvention pour leur payer leurs salaires.

Nous avons également entendu certains de nos membres exprimer des inquiétudes quant à l'incidence que la participation de leur employeur à ce programme pourrait avoir sur leurs revenus, en faisant passer leurs revenus à un niveau inférieur à ce qu'ils pourraient recevoir en demandant l'assurance-emploi. De même, les employés d'entreprises qui participent à ce programme ne pourront pas présenter une demande pour la nouvelle PCU. Nous sommes certains que ce n'était pas le but du programme au départ, mais il est réellement possible que cette application ait des répercussions négatives sur certains de nos membres.

En vertu de la Prestation canadienne d'urgence, toutes les demandes de prestations régulières de maladie de l'assurance-emploi seront transférées au programme de la PCU à compter du 6 avril. Les personnes qui recevaient déjà des prestations régulières d'assurance-emploi et qui touchaient plus de 500 \$ par semaine verront leurs prestations rajustées à la baisse de manière à ce qu'elles soient inférieures à 500 \$ par semaine. Essentiellement, la PCU est conçue pour verser un montant fixe à tous les demandeurs, sans tenir compte de leurs revenus, de leurs heures assurables ou de la région où ils vivent.

En versant des montants égaux à tous les demandeurs, on rend un mauvais service à ceux qui avaient le droit de recevoir des sommes plus importantes. Et, ce qui importe encore plus, c'est que cela nuit à ceux qui vivent dans des régions du Nord où le coût de la vie est élevé. En effet, 2 000 \$ représentent très peu d'argent dans certaines parties du Canada, et certaines personnes auront beaucoup de mal à maintenir à flot leur ménage. De plus, il est difficile de trouver d'autres emplois étant donné que la plupart des entreprises n'engagent pas de personnel. Il n'est donc pas possible de gagner des revenus supplémentaires.

Nous saluons les mesures que le gouvernement a prises rapidement en cette période d'incertitude. Toutefois, nous demandons que des services de soutien supplémentaires soient offerts aux personnes qui ne peuvent pas subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille à l'aide de cette prestation. Jusqu'à maintenant, 500 000 reports hypothécaires ont été accordés, mais il y a moins de locataires qui octroient une période de grâce à leurs locataires.

● (1625)

Même avec ces aides financières, certains Canadiens ne seront pas en mesure d'honorer leurs obligations financières. Il faut donc concevoir des solutions ciblées. En outre, il y a aussi des gens...

**Le président:** Monsieur Falconer, je ne veux pas vous interrompre, mais si vous pouviez conclure votre exposé assez rapidement...

**M. Gord Falconer:** Je vais simplement conclure mon exposé immédiatement.

**Le président:** Merci.

**M. Gord Falconer:** L'autre cas qui doit être réglé est celui des personnes qui travaillent à temps partiel ou qui travaillent pour plusieurs employeurs, et qui n'ont droit à aucun avantage. Le gouvernement doit être en mesure de remédier à cette situation.

Je vous remercie infiniment de votre attention.

**Le président:** Merci, monsieur Falconer.

Si un représentant du gouvernement pouvait clarifier la question des prestations et, en particulier, celle des prestations de maladie, lorsque nous parviendrons à l'étape des discussions, ce serait très utile.

Passons maintenant à l'Institut Macdonald-Laurier. Monsieur Cross, la parole est à vous.

**M. Philip Cross:** Merci. C'est toujours un plaisir pour moi de m'adresser au Comité

Nous vivons la crise la plus rapide de notre époque, qui dépasse des chocs antérieurs tels que la tempête de verglas de 1998, les attaques terroristes du 11 septembre et la grande crise financière de 2008. Il convient de rappeler que ces chocs étaient sans précédent, mais nous avons trouvé les ressources, la sagesse et la force nécessaires pour surmonter chacun d'entre eux.

Le gouvernement fédéral augmente ses dépenses comme jamais auparavant. Il s'agit sans doute d'une réponse appropriée et en grande partie inévitable à la perturbation massive de notre économie. Les ménages et les entreprises du Canada ont besoin d'un accès rapide à des fonds s'ils veulent survivre financièrement jusqu'à la fin de la suspension de l'activité économique normale, mais l'impératif de faire face à la crise actuelle ne peut nous faire oublier ses effets à long terme. Il n'est pas largement admis que les politiques macroéconomiques visant à soutenir la demande à court terme sont préjudiciables à la croissance potentielle à long terme. Nous pouvons déjà le constater dans la réponse à la crise actuelle.

Au moment où le Canada est entré dans cette crise, il était déjà vulnérable en raison de l'accumulation excessive de la dette au cours de la dernière décennie par tous les secteurs de l'économie. Notre économie hautement cyclique et notre expérience passée des chocs inattendus auraient dû nous inciter à adopter une approche plus prudente en matière d'épargne et d'emprunt. Déjà, la dette du gouvernement fédéral explose. La semaine dernière, le directeur parlementaire du budget a prévu que le déficit dépasserait les 100 milliards de dollars, avant même les subventions salariales d'au moins 70 milliards de dollars et le renflouement des industries durement touchées.

Ces projections ne devraient pas s'avérer très précises. Les prévisions économiques sont faites à l'aide de modèles abstraits qui n'intègrent pas la connaissance des conditions locales et elles sous-estiment régulièrement l'impact d'événements tels que la crise financière de 2008 ou la pandémie de coronavirus actuelle. Cette faillibilité se manifeste dans les demandes d'assurance chômage aux États-Unis. Les économistes prévoyaient une augmentation de 3,3 millions la semaine dernière à 5 millions cette semaine, mais les demandes ont en fait grimpé à 6,6 millions. Pire encore, les économistes s'attendaient à ce que les salaires américains en mars diminuent d'environ 100 000 alors qu'ils ont en fait plongé de 701 000. L'incapacité des économistes à comprendre la rapidité et la gravité de la contraction de l'économie suppose que les dépenses publiques vont augmenter beaucoup plus que prévu, alors que la perte de revenus est sous-estimée.

De plus, le gouvernement fédéral sera soumis à d'autres exigences. La faiblesse des taux d'intérêt rend les régimes de retraite des employés de plus en plus problématiques dans le secteur public. N'oubliez pas que, pas plus tard qu'en décembre dernier, le gouvernement fédéral a augmenté considérablement ses estimations de la dette fédérale parce qu'il a finalement commencé à reconnaître que les faibles taux de rendement des actifs de retraite obligeront le gouvernement à subventionner les pensions fédérales. Le montant total de cette subvention n'a toujours pas été reconnu publiquement et il augmente à mesure que les rendements obligataires continuent de baisser.

Il est probable que les pertes de recettes des gouvernements provinciaux soient particulièrement importantes. Elles dépendent davantage des taxes de vente, qui souffrent d'un déclin brutal et inattendu dans le secteur des services, habituellement stable, alors même que les provinces subissent le plus fort de la flambée des

coûts des soins de santé. Il ne fait aucun doute que cela entraînera des demandes encore plus importantes pour le gouvernement fédéral.

La montée en flèche de la dette publique s'ajoute à l'énorme facture que nous transmettons aux générations futures, alors que nous savons que la dette publique était déjà sur le point d'augmenter fortement en raison du vieillissement de notre population qui impose des exigences croissantes à nos systèmes de retraite et de soins de santé. Le conflit des générations était déjà alimenté par la politique de taux d'intérêt bas, qui s'approche maintenant de leur limite inférieure zéro. La faiblesse des taux d'intérêt a déjà contribué à mettre le prix des logements hors de portée de nombreux adultes à Toronto et à Vancouver.

Les mesures prises pour lutter contre le virus ont d'autres répercussions sur les jeunes. La suspension des cours, probablement pour le reste de l'année scolaire et peut-être au-delà, nuira à l'apprentissage, car il est peu probable que l'enseignement à domicile soit aussi bon. En attendant, environ 250 000 étudiants universitaires sont sur le point d'obtenir leur diplôme et d'entrer sur un marché du travail qui s'est tari du jour au lendemain. De nombreuses recherches montrent que les cohortes qui entrent sur le marché du travail pendant les récessions subissent une perte de revenus tout au long de leur vie qui n'est jamais entièrement récupérée.

Il faut espérer que nous n'entendrons pas souvent le slogan « Ne jamais laisser une crise se gâcher ». L'histoire est jonchée d'exemples de décisions irréflechies prises lors d'une crise qui ont aggravé le problème à long terme. La guerre en Irak après les attaques du 11 septembre nous vient à l'esprit. Au Canada, invoquer la Loi sur les mesures de guerre en réponse à une insurrection imaginaire du FLQ était une erreur flagrante.

Il en va de même pour les crises économiques. Le gouvernement fédéral a profité de la stagflation des années 1970 pour intervenir dans l'économie à grande échelle, ce qui a abouti au contrôle des salaires et des prix et au programme énergétique national, tous deux complètement discrédités aujourd'hui. Plus récemment, le gouvernement de l'Ontario a adopté la Loi sur l'énergie verte en réponse à la grande récession, incursion malavisée dans la politique industrielle qui a entraîné un doublement des tarifs d'électricité, un gonflement des déficits publics et une croissance chroniquement lente. Il est inquiétant de constater que certains des architectes de cette politique conseillent aujourd'hui le gouvernement fédéral.

● (1630)

Le Parlement devrait se méfier des plans conçus par la fonction publique pour augmenter en permanence les dépenses de programmes du gouvernement en période de crise. Une étude sur la politique sociale a conclu que l'expansion rapide de l'État-providence dans les années 1950 n'était pas une réponse à la demande du public; elle jouait plutôt sur les craintes généralisées d'un retour à la dépression après la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Leur « genèse, leur formulation, leur justification et, bien sûr, leur mise en œuvre se sont toutes produites au sein de l'État et ont donc été l'œuvre d'acteurs politiques clés ».



La frénésie d'une atmosphère de crise donne l'impression qu'il vaut la peine de prendre des risques avec le pouvoir de l'État et les fonds publics, même si une fois qu'un programme gouvernemental commence, il est difficile d'y mettre fin. Un exemple de la permanence d'un programme gouvernemental temporaire est l'augmentation par le Congrès américain des pensions des veuves de la guerre civile en 1958, près de 100 ans après la fin de la guerre.

Les Canadiens souhaitent un retour à la vie normale le plus rapidement possible, et non une expansion permanente des programmes de dépenses publiques. Il pourrait déjà être difficile de réduire les crédits d'impôt plus élevés pour les personnes à faibles revenus, alors que certains militent en faveur de la conversion de la subvention de 2 000 \$ au titre de la Prestation canadienne d'urgence en un revenu annuel garanti permanent pour tous. Dès que possible, nous voulons rétablir l'affectation efficiente des crédits à...

• (1635)

**Le président:** Suis-je le seul à avoir perdu M. Cross?

**Un député:** Je l'ai perdu moi aussi.

**L'hon. Pierre Poilievre:** C'est dommage. Il était sur une lancée.

Monsieur Easter, pouvons-nous lui demander de reprendre du dé-bat?

**Des députés:** Ah, ah!

**Le président:** Non, mais il a soulevé de très bons arguments au début. J'ai aimé le premier paragraphe.

Je crois que l'opérateur essaie de rétablir la connexion avec lui. Je vais simplement passer en revue la liste que nous avons en attendant qu'il revienne. La première personne à poser des questions sera M. Morantz, ensuite ce sera au tour de M. Fragiskatos, de M. Ste-Marie, de M. Julian et de M. Cumming.

**M. Marty Morantz:** L'ennui, monsieur le président, c'est que mes questions s'adressaient à M. Cross.

**Le président:** Nous allons donc simplement donner la parole à la personne qui veut commencer.

Monsieur Cumming ou monsieur Cooper?

**M. Michael Cooper:** Mes questions s'adressent aussi à M. Cross. Au besoin, je peux commencer, mais si quelqu'un du côté des conservateurs a des questions pour quelqu'un d'autre, peut-être qu'il devrait...

**Le président:** Monsieur Cumming, êtes-vous là?

**M. James Cumming:** Bien sûr, je peux aider.

**Le président:** D'accord. Nous allons vous laisser commencer à poser vos questions, et si M. Cross revient, nous le laisserons terminer.

Je pense qu'il était...

**M. Philip Cross:** Je peux vous entendre. Je ne sais pas si vous pouvez m'entendre moi.

**Le président:** Nous vous recevons. Terminez, je vous prie, monsieur Cross.

**M. Philip Cross:** D'accord. De toute façon, j'étais rendu au dernier paragraphe.

Jusqu'à présent, nous ne répétons pas un problème persistant de la crise de 2008-2009, où les plans de sauvetage des banques et l'assouplissement quantitatif ont favorisé les riches et contribué à

accroître les inégalités de revenus, en particulier aux États-Unis et en Europe. Les politiques actuellement adoptées en réponse à la pandémie ont été davantage ciblées sur les couches de la classe ouvrière et les petites entreprises qui subissent le plus fort du ralentissement. Il faut espérer que ces mesures contribueront à éviter le pire des débats contradictoires et futiles de la dernière décennie sur les questions de répartition de la richesse.

Merci.

**Le président:** Merci, monsieur Cross.

Nous allons donc retourner en arrière et commencer par la première question de M. Morantz. Nous allons procéder à la série de questions de six minutes avec le premier groupe.

Monsieur Morantz, vous avez la parole.

**M. Marty Morantz:** Merci, monsieur le président.

Monsieur Cross, dans vos remarques liminaires, vous avez parlé des ramifications à long terme. C'est vraiment la question que je voulais aborder dans une perspective économique. J'en ai parlé brièvement au cours d'une de nos séries de questions précédentes, mais après la Première Guerre mondiale, on a fait des dépenses importantes, financées par la dette et une hausse de la masse monétaire. La République de Weimar en Allemagne a connu une des crises les plus aiguës d'hyperinflation de l'histoire. En 1923, le taux d'inflation était de 3,25 fois 10<sup>6</sup> % par mois. Autrement dit, les prix doublaient aux deux jours.

Aujourd'hui, nous sommes dans une situation semblable, tout comme le reste du monde. Nous finançons notre propre guerre de la même façon à coups de milliards de dollars de nouvelles dépenses, soit en empruntant soit en augmentant la masse monétaire.

Je me demande simplement si vous pouviez nous donner votre point de vue professionnel sur ce que cela peut signifier en fait d'inflation, le potentiel d'inflation élevée ou d'hyperinflation, et aussi nous parler de l'effet potentiel sur les taux d'intérêt après la fin de la crise.

**M. Philip Cross:** Bien sûr. C'est une question qu'on a beaucoup posée au cours de la dernière décennie. Nous avons vu pendant la crise de 2008-2009, par exemple, des hausses importantes de la dette, mais pas nécessairement de la masse monétaire. Les deux choses peuvent être distinctes. Le danger qui plane est que si les marchés du crédit ne sont pas disposés à financer la dette fédérale, la banque centrale aura peut-être à racheter cette dette et à commencer à la monétiser et à imprimer de l'argent pour ce faire. C'est le risque qui vous inquiète, selon moi. Je ne pense pas que nous en soyons encore là.

En fait, il est clair que les taux d'intérêt du gouvernement fédéral demeurent assez bas en raison des milliards de dollars qui sont sortis des marchés boursiers, des marchés des produits de base et même des marchés de la dette du secteur privé dans le monde entier. Tout cet argent va vers un endroit. Les gens veulent acheter la dette du gouvernement, même aux taux d'intérêt dérisoires offerts.

À court terme, il ne semble pas nécessaire de monétiser la dette. Je pense qu'un problème plus important ne serait pas de le faire, mais comme je l'ai mentionné dans mes remarques liminaires, nous ne voulons pas de marchés de crédit qui ne soient disposés qu'à financer sans fin la dette du gouvernement fédéral. A un moment donné, nous devons recommencer à financer l'activité du secteur privé. Il vaut la peine de noter qu'on parle beaucoup des faibles taux d'intérêt ces jours-ci, mais en fait, ils augmentent pour le secteur privé parce que les gens perçoivent que le risque est à la hausse dans ce secteur. Nous voulons normaliser les choses aussi rapidement que possible.

• (1640)

**M. Marty Morantz:** D'accord. Merci pour cette réponse.

Compte tenu du temps limité dont je dispose, je vais passer à ma prochaine question. Elle porte sur la taxe sur le carbone.

Je sais que vous avez beaucoup écrit sur les lacunes de la taxe sur le carbone, notamment dans sa structure actuelle. Compte tenu de la crise économique actuelle, trouvez-vous curieux que, avec tous les autres changements qu'il fait — les changements sur le plan fiscal et les nouveaux programmes, la Prestation canadienne d'urgence et les programmes pour les entreprises —, le gouvernement fédéral ait quand même choisi d'appliquer la hausse de la taxe sur le carbone à compter du 1<sup>er</sup> avril? En outre, quels torts croyez-vous qu'elle causera et quelles sont les industries qui, selon vous, seront les plus durement touchées?

**M. Philip Cross:** Je pense que c'est curieux. Je pense que le principal problème du secteur des affaires ces jours-ci est de conserver suffisamment de liquidités pour pouvoir survivre jusqu'à ce que cette perturbation inhabituelle soit passée. Je ne pense pas que ce ne soit que la taxe sur le carbone. Je ne sais pas pourquoi on perçoit la TPS. Nous divisons beaucoup de programmes dans lesquels le gouvernement fédéral verse de l'argent aux entreprises pour qu'elles se maintiennent à flot. Il est probable que la façon la plus facile de le faire serait d'arrêter de percevoir l'argent du secteur privé et de le transférer au gouvernement. Ce serait la façon la plus rapide d'obtenir de l'argent et de faire en sorte que celui-ci reste dans le secteur privé pour que les entreprises puissent survivre. Je pense qu'on a manqué une belle occasion dans ce cas. Pour le secteur du carbone, l'incidence industrielle sera, bien sûr, ressentie le plus durement dans le secteur gazier et pétrolier, qui compose avec deux crises simultanément: les prix les plus bas jamais vus et la perturbation générale de l'activité économique. C'est ce secteur en particulier qui fait partie des plus vulnérables.

Cependant, il y a encore beaucoup d'industries des services dont les opérations sont complètement perturbées. Les hôtels et les restaurants ne sont pas touchés par cette taxe, mais ils sont aussi durement touchés. Comme je l'ai mentionné, lorsque vous commencez à penser à la file qui va commencer à se former pour recevoir de l'aide du gouvernement fédéral, les exigences auxquelles celui-ci devra répondre au cours des prochains mois seront tout simplement gargantuesques. Je ne sais pas comment il va faire pour tout régler.

**Le président:** Monsieur Morantz, il vous reste à peine assez de temps pour une très petite question.

**M. Marty Morantz:** D'accord. Je serai très bref.

S'il vous plaît, dites-en un peu plus sur un article récent dans lequel vous avez comparé les politiques américaine et canadienne de partenariat avec le privé. Vous avez décrit le contraste frappant entre l'optimisme déterminé des gens d'affaires et la morosité glo-

bale du secteur public. Qu'entendez-vous par les leçons à tirer de la gestion de la crise par les Américains, sous ce rapport?

**M. Philip Cross:** L'accent mis sur les travailleurs est une caractéristique frappante de la réponse fédérale à la crise, au tout début. Bien sûr que les travailleurs sont importants, mais on a presque oublié, pour n'y penser qu'après coup, la survie des entreprises. Indéniablement, il faut aider les travailleurs, mais il faut que, après la crise, leur emploi ait survécu. Il faut réfléchir davantage à la manière de conserver, comme je l'ai dit, plus de liquidités dans le secteur privé pour qu'il survive et soit un bon employeur quand l'activité normale reprend.

• (1645)

**Le président:** Merci beaucoup, messieurs.

Monsieur Fragiskatos, vous disposez de six minutes. M. Ste-Marie vous suivra.

**M. Peter Fragiskatos:** Merci, monsieur le président.

[Français]

Monsieur Thibault, je suis désolé, mais je vais poser ma question en anglais.

[Traduction]

Pourriez-vous dire ce que votre association pense de l'idée du gouvernement fédéral et des provinces d'aider financièrement les hôtels qui serviraient d'hôpitaux temporaires pour les cas non apparus à la COVID-19.

De plus, que pensez-vous de l'éventuelle collaboration fédérale avec les provinces au financement de l'hébergement des sans-abri dans des hôtels, pour assurer, entretemps, la distanciation physique entre les personnes? Ces derniers jours, j'ai eu connaissance de mesures prises à cette fin et de la réaction ma foi très favorable des hôteliers. Si les gouvernements devaient l'encourager par une plus grande générosité, qu'en penseriez-vous?

[Français]

**M. Dany Thibault:** Je vous remercie de votre question. Elle est très pertinente.

Aujourd'hui encore, il y a eu beaucoup d'échanges à ce sujet avec le gouvernement du Québec et le ministère de la Santé. Effectivement, c'est une occasion de contribuer à l'effort visant à résoudre la pandémie et à soutenir le système de santé. Comme nous ne sommes pas des spécialistes de la santé, la difficulté que nous rencontrons est liée à l'encadrement que nous devons donner à notre personnel pour le protéger. Comme le disait l'intervenant de l'aérospatiale, nous n'avons pas l'équipement et les connaissances nécessaires pour bien protéger nos employés. C'est la crainte de bien des exploitants. Dans notre cas, pour ce qui est du soutien, nous répondons présents, mais il est absolument crucial de fournir la formation et l'équipement nécessaires à notre personnel pour le protéger. Pour nous, ce soutien est un moyen de réduire nos pertes à court terme tout en étant partie prenante à l'effort de résolution du problème.

[Traduction]

**M. Peter Fragiskatos:** Merci beaucoup.

C'est maintenant Peter Fragiskatos qui parle.

Auriez-vous des données sur le nombre de membres de votre association qui sont propriétaires plutôt que locataires de l'immeuble qu'ils occupent ?

[Français]

**M. Dany Thibault:** Au Québec, la majorité des exploitants, soit 85 % de l'industrie, sont aussi propriétaires d'un immeuble ou de quelques immeubles hôteliers. Pour nous, le fonds spécial est extrêmement important, parce que l'exploitant de l'hôtel est souvent le propriétaire, surtout dans la petite hôtellerie.

Bien sûr, les grandes entreprises hôtelières détiennent ou gèrent des hôtels au nom de certains fonds d'investissement. On les trouve surtout dans les grandes villes, comme Montréal et Toronto, mais dans les régions périphériques ou dans les plus petits marchés, la majorité des exploitants sont aussi propriétaires.

[Traduction]

**M. Peter Fragiskatos:** Merci beaucoup.

J'ai posé la question, simplement parce que j'essaie, c'est peut-être évident, de comprendre les conséquences économiques de la COVID-19 sur les locataires et les propriétaires de l'immeuble et leur éventuelle évolution dans les semaines et mois à venir.

Votre réseau de contacts vous permet-il d'affirmer que le portrait est le même au Canada? Je suis sûr que d'autres hôteliers se manifesteront ici dans les séances des semaines à venir. Avez-vous des observations sur le tableau que vous venez de brosser?

[Français]

**M. Dany Thibault:** Je n'ai pas de données précises, mais les données québécoises sont certainement un peu différentes. Au Québec, les investisseurs et propriétaires indépendants occupent une plus grande partie du parc hôtelier que dans le reste du Canada. Je ne peux pas vous donner des pourcentages précis, mais ce modèle-là n'est pas très en vogue dans le domaine de l'hôtellerie, en raison de la répartition du risque. C'est souvent un propriétaire qui confie la gestion d'un hôtel à un gestionnaire hôtelier. Louer un espace pour y mettre un hôtel n'est pas un modèle très préconisé dans le monde, à cause des investissements requis.

• (1650)

[Traduction]

**Le président:** Il vous reste de deux à trois minutes.

**M. Peter Fragiskatos:** Monsieur Falconer, est-ce que votre association représente les travailleurs du secteur de la défense?

**M. Gord Falconer:** Oui.

**M. Peter Fragiskatos:** Les États-Unis ont prévu 17 milliards de dollars de prêts fédéraux pour les entreprises qu'ils estiment essentielles au maintien de la sécurité nationale. Je le tiens directement de la politique qui vient d'être mise en place.

Comme vous le savez bien, le secteur canadien de la défense est très important. Notre pays devrait-il viser un objectif semblable à celui des États-Unis, d'après vous, ou, du moins, d'après votre association?

**M. Gord Falconer:** Nous prétendons représenter les réparateurs et réviseurs du secteur de la défense et des chantiers navals. Nous devons notamment assurer leur protection. Effectivement, des mesures devraient nous y aider.

**M. Peter Fragiskatos:** Je soulignerai seulement que ce sont des prêts distribués par Washington, mais je pense qu'il vaut la peine d'en discuter.

**M. Gord Falconer:** En matière de défense, le problème de Washington est beaucoup plus gros que le nôtre. Je tiens seulement à souligner que nous effectuons beaucoup de travail pour les Américains, travail maintenant en péril, manifestement, à cause de la fermeture des frontières.

Il faut garder à l'esprit les différences entre nos provinces, relativement aux services essentiels. Je tiens aussi à souligner qu'il a fallu laisser tomber une partie de ce travail en raison de la compétence exercée par les provinces sur la détermination du caractère essentiel ou non essentiel.

**Le président:** Voilà un détail bon à connaître. Merci beaucoup.

**M. Peter Fragiskatos:** Merci beaucoup.

**Le président:** La parole est maintenant à M. Ste-Marie. Il sera suivi de M. Julian.

Allez-y.

[Français]

**M. Gabriel Ste-Marie:** Merci, monsieur le président.

Mes questions s'adresseront d'abord à M. Thibault.

Monsieur Thibault, le portrait que vous avez présenté de la situation de votre industrie est alarmant. Vous avez parlé de la baisse des ventes entre le 10 et le 23 mars et des prévisions à moins de 90 % de ce qui était prévu en avril. L'industrie s'est complètement effondrée en raison de la crise. Vous avez aussi dit que 40 % des exploitants avaient suspendu leurs opérations.

Vous avez fait part de votre inquiétude quant à la durée des mesures. Évidemment, nous souhaitons que le gouvernement les prolonge au besoin.

Croyez-vous qu'il faudrait adapter la durée de ces mesures selon les secteurs?

Même si la situation se replaçait pendant l'été, votre industrie ne se remettra pas sur pieds immédiatement. Une prolongation des mesures pourrait permettre aux petits hôteliers en région d'obtenir de l'aide pendant l'été et permettre aux travailleurs saisonniers qui en dépendent de faire les heures nécessaires pour être admissibles à l'assurance-emploi.

Qu'en pensez-vous?

**M. Dany Thibault:** Effectivement, il faudra brosser le portrait des différents secteurs. Le nôtre fera partie des plus lents à se remettre sur pied, comme le trafic aérien, qui mettra plus de temps à reprendre. Nous vivons au rythme du sentiment de sécurité des gens. Nous devons attendre que les gens entrent dans les hôtels et tiennent des réunions. Il faut aussi considérer que les gens auront moins d'argent à dépenser.

Notre industrie vivra une sortie de crise plus longue, même si notre secteur fait partie de ceux qui ont été touchés le plus rapidement. Nous avons connu une finale très abrupte. Notre industrie a arrêté ses opérations de façon dramatique. Il faudra du temps avant que les gens reprennent confiance pour voyager, qu'ils aient les capacités financières de le faire et que les compagnies reprennent leurs réunions d'affaires. En effet, l'arrêt complet de celles-ci nous a démolis.

Il faudra effectivement avoir une approche sectorielle puisque ce ne sont pas toutes les industries qui se relèveront de la même façon et à la même vitesse.

• (1655)

**M. Gabriel Ste-Marie:** Merci.

Mon collègue M. Fragiskatos a ouvert la porte à l'idée d'utiliser vos résidences comme hôpitaux.

Ma collègue Mme Andréanne Larouche, porte-parole du Bloc québécois en matière de condition féminine, a entrepris des démarches similaires. Nous savons que le nombre de cas de violence conjugale augmente, notamment parce que les gens sont confinés et en détresse. Ma collègue a entrepris des démarches afin que les chambres présentement disponibles dans les hôtels servent de refuge aux femmes et aux familles qui subissent des violences. En raison des mesures sanitaires, les résidences pour femmes violentées accueillent moins de femmes actuellement. Ma collègue a mentionné cette option.

Qu'en pensez-vous?

**M. Dany Thibault:** Pour ce qui est de la sécurité de nos employés, accueillir des personnes dans le besoin comme des femmes qui subissent des violences ou qui doivent se protéger, c'est certainement moins risqué qu'accueillir une personne atteinte de la COVID-19. C'est donc une possibilité. Dans notre cas, peu importe la provenance de la clientèle, si nous pouvons trouver un moyen d'apporter notre contribution, je n'y vois pas d'inconvénient.

Cependant, au-delà de l'offre, il faut pouvoir offrir un encadrement. À Montréal, on parlait de loger une partie des personnes en situation d'itinérance dans les hôtels. Nous ne sommes pas toujours contre cette idée, mais il faut être capable d'encadrer ces gens. Chaque clientèle a ses propres besoins.

Nous sommes des spécialistes de l'hospitalité, c'est-à-dire que nous rendons les gens heureux et que nous les gardons en sécurité, mais en même temps, nous ne savons rien, nous n'entendons rien, nous ne reconnaissons personne et nous n'avons jamais vu personne. La discrétion fait aussi partie de notre travail. Pour nous, ce serait une bonne chose, mais, encore une fois, nous avons besoin d'encadrement pour répondre aux besoins spécifiques de ces gens.

**M. Gabriel Ste-Marie:** Merci.

Il y a quelques semaines, les propriétaires d'hôtels disaient qu'ils avaient de la difficulté à accéder au crédit. Certains disaient notamment qu'ils se voyaient refuser leur demande au titre du tout premier programme de prêt de la Banque de développement du Canada.

La situation a-t-elle changé? Vos membres ont-ils accès aux programmes de garantie de prêt du gouvernement présentement?

**M. Dany Thibault:** En ce qui concerne le programme de prêts pour les petites entreprises, effectivement, au début, tout le monde a été pris de court et a réagi très fortement. Encore une fois, aujourd'hui, l'Association des hôtels du Canada a demandé que l'on approche les députés pour trouver une façon de faciliter l'accès au programme, notamment en ce qui a trait aux critères.

Le problème, c'est que tout prend du temps, car tout le monde frappe à la porte. Encore aujourd'hui, beaucoup de personnes ont besoin de liquidités. Notre industrie entre dans une crise à la fin de la basse saison, où les taux de liquidité sont les plus bas pour la majorité des exploitants. Cette crise ne pouvait donc pas nous frapper

à un pire moment. Nous ne l'avons pas choisi, et il est impossible de savoir quand cela finira. Même si des critères ont été établis, le manque de rapidité et de souplesse des programmes nous rend la vie un peu difficile. Il ne s'agit pas d'accessibilité, mais plutôt de souplesse.

On ne peut pas établir les normes aujourd'hui comme on le faisait hier. Je pense que c'est là qu'il y a du travail à faire.

**M. Gabriel Ste-Marie:** Je vous remercie.

[Traduction]

**Le président:** Je vous remercie tous les deux.

La parole est à M. Julian, qui sera suivi de M. Cumming.

Monsieur Julian.

**M. Peter Julian:** Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins. Nous espérons que vos familles et vous êtes en bonne santé et en sécurité.

J'interrogerai d'abord M. Falconer.

Merci beaucoup d'être en ligne avec nous. Nous saluons les machinistes, vos membres, de partout dans le pays. Je suis très désolé d'entendre que le virus a infecté certains d'entre eux, des intervenants de première ligne, sur les lieux de travail. Nous espérons leur guérison rapide. Veuillez, s'il vous plaît, leur communiquer ce que je sais être l'appui unanime de notre comité, de coeur avec eux.

Monsieur Falconer, je suis scandalisé d'apprendre de votre bouche que des employeurs ne fournissent pas d'équipement de protection. Ils seraient de l'industrie du transport aérien. Je m'inquiète de l'absence de mesures et de protocoles de distanciation sociale. L'équipement de protection individuelle est-il accessible? Quelles mesures doit-on prendre pour protéger vos membres? Que demandez-vous au gouvernement fédéral?

Vous avez aussi signalé, dans votre important témoignage, que certains de vos membres qui seront au chômage ne pourront pas se prévaloir de la prestation d'urgence. D'autres témoins nous ont déjà dit, aujourd'hui, que beaucoup d'autres travailleurs n'y sont pas admissibles. Ne serait-il pas plus efficace, comme d'autres l'ont dit, de prévoir une prestation universelle, quitte à la rendre imposable pour ceux qui n'en ont pas besoin, et d'en accélérer le versement aux Canadiens?

Voilà, pour commencer, mes questions.

**Une voix:** C'est moins que ce qu'ils obtiendraient de l'assurance-emploi.

• (1700)

**M. Gord Falconer:** Je répondrai à la première partie de la question.

Je tiens seulement à souligner le fait que nous avons eu des discussions avec différents employeurs pour leur demander de produire un protocole pour les employés de première ligne. Dans certains cas, par exemple les agents de sûreté relevant de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, les employeurs appliquent ce qu'ils appellent les lignes directrices de Santé Canada. Le hic est que ce texte ne les oblige pas à employer de masques particuliers, ce qui les déresponsabilise et devient un problème de détermination du caractère de première ligne des postes, en raison de renseignements contradictoires.

Ensuite, visiblement, l'accès à cet équipement est également un sujet majeur de préoccupation. Notre protocole visant les travailleurs de première ligne, si vous songez au préposé au contrôle des passagers... À un moment donné, vous avez tous mis les pieds dans une aérogare. Quand entrez-vous en contact avec les agents de sûreté? Ils sont en première ligne. Ils font la fouille par palpation. Ils s'occupent du contrôle des passagers, en amont de la porte d'embarquement.

Le ministre chargé des transports a dit que les compagnies aériennes devront répondre de cette vérification. En fait, les agents de sûreté sont la première ligne avant même que le voyageur n'arrive à la porte d'embarquement, et ils n'ont pas d'équipement de protection. Le protocole est visiblement un sujet de préoccupation à de nombreux niveaux.

Sur la question des prestations, je laisserai Mme Saula... Pardon?

**M. Peter Julian:** Non, poursuivez.

**Le président:** Poursuivez.

**Mme Ivana Saula (directrice de recherche pour le Canada, Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale au Canada):** Le problème de la Prestation canadienne d'urgence... Je comprends que certains travailleurs puissent ne pas y être admissibles, mais la question que nous soulevons et dont nos membres de partout au Canada nous parlent est que, une fois la transition faite vers cette prestation, dès le 6 avril, le montant qu'ils recevront sera inférieur à ce à quoi ils auraient eu droit en prestations régulières d'assurance-emploi.

**M. Peter Julian:** Mes deux prochaines questions sont pour les machinistes. Il y a ce que beaucoup appellent la « prime au courage » que le gouvernement fédéral destinerait aux employés de première ligne.

L'autre question est la subvention salariale. Que font d'autres pays en cette matière, pour mettre en place des règles d'emploi des fonds publics, ce qui signifie les destiner aux travailleurs et non aux cadres qu'on veut récompenser par des bonus, des dividendes, le rachat d'actions et ainsi de suite? Que fait-on à l'étranger?

• (1705)

**M. Gord Falconer:** Comme je l'ai dit, nous sommes un syndicat international. Un courriel que j'ai reçu aujourd'hui m'apprend que des entreprises de la défense accordent une prime hebdomadaire de 200 \$ aux employés de première ligne, parce que leurs emplois constituent des services essentiels.

D'autres, dans le domaine de la santé, reçoivent une subvention salariale, pour leur travail en première ligne et l'accroissement de leurs dépenses. Certains d'entre eux doivent coucher à l'hôtel, parce qu'il leur est impossible de retourner chez eux, auprès de leurs êtres chers.

Certains de ces prétendus bonus sont nécessaires à certains pour le remboursement d'un surcroît de dépenses. Comme Mme Saula l'a dit, nous avons un problème en certains endroits, en ce qui concerne un montant forfaitaire pour les ruraux par rapport aux citadins. Certains n'ont pas les moyens d'y vivre. Certains de nos travailleurs dans les aéroports, qui gagnent le salaire minimum, restent essentiels. C'est l'objet de nos discussions, dans ce contexte.

En ce qui concerne la question de la subvention salariale, je laisse Mme Saula en parler.

**Le président:** D'accord, madame Saula, allez-y, assez rapidement.

**Mme Ivana Saula:** Oui. Comme M. Falconer l'a déjà dit, nous comprenons assez bien la question de la subvention salariale. Les renseignements qu'on nous a communiqués sont clairs, mais ça ne limite pas excessivement la possibilité, pour le gouvernement fédéral, de définir quels en sont les avantages pour les entreprises également.

Il nous importe beaucoup que les subventions servent vraiment à subventionner les salaires des travailleurs tout en permettant aux employeurs qui ne pourraient pas réembaucher leur personnel de les réintégrer dans les effectifs, même s'ils ne sont pas de retour au travail.

Par un recours plus rigoureux à la subvention salariale d'urgence, on pourrait considérablement réduire la pression qui s'exerce actuellement sur le système d'assurance-emploi, grâce à la fois à des prestations régulières et à la Prestation canadienne d'urgence. Comme les ressources sont limitées, la définition précise de l'aide à accorder par la subvention salariale permettrait d'user sagement de nos ressources alors qu'elles sont sensiblement limitées.

À part ça, je pense qu'il importe d'exiger des comptes rendus assez détaillés de la part des employeurs, pour que l'argent serve aux usages prévus. Trop souvent avons-nous assisté au gaspillage des subventions accordées aux employeurs, tandis que les communautés en profitaient à peine.

Nous pourrions les destiner précisément à l'aérospatiale, aux chantiers navals et au transport aérien — des secteurs qui se révelent être au cœur de l'économie — et autoriser une certaine souplesse, comme M. Falconer l'a dit, aux travailleurs également et aux employeurs, pour donner aux premiers la possibilité de demeurer à proximité de leur lieu de travail pour ne pas devoir retourner à la maison et peut-être propager le virus.

De plus, il est question d'accorder une prime de risque aux travailleurs de première ligne. On a élargi la définition de ces intervenants pendant la pandémie. Notre définition de « première ligne » diffère sensiblement. Nous devons mettre au point de meilleurs moyens de protection, à la faveur, également, de subventions salariales, pour les travailleurs.

Je tiens seulement à ajouter que, sur la question de l'équipement de protection individuelle, comme la définition d'« intervenants de première ligne » a changé, il est extrêmement important que les employeurs... Nous faisons allusion aux agents de sûreté, victimes, peut-être, des pires infractions des lois sur la santé et la sécurité, et il est extrêmement important qu'on les considère comme de première ligne, et que les employeurs et les agents de santé publique comprennent que les lignes directrices sanitaires générales ne se prêtent pas à des cas spécifiques...

**Le président:** Je vais devoir vous interrompre, madame Saula, car le temps imparti est largement dépassé.

Pour ce deuxième tour, la parole est d'abord à M. Cumming, et ensuite, ce sera au tour de Mme Koutrakis.

Monsieur Cumming, la parole est à vous.

**M. James Cumming:** Je remercie tous les témoins.

Je vais d'abord m'adresser à Mme Bamford.

Votre témoignage en ce qui concerne les initiatives stratégiques m'a beaucoup intéressé. Vous avez dit, je crois, considérer ces initiatives comme une attaque contre l'industrie des ressources et la compétitivité de l'industrie manufacturière puisqu'elles font grimper les coûts de l'électricité et rendent les industries moins compétitives. Ce que je remarque, c'est que notre pays a la chance de posséder d'abondantes ressources naturelles, et en particulier d'abondantes ressources énergétiques accessibles à faible prix. Le temps n'est-il pas venu, surtout lorsque nous aurons traversé la période actuelle, d'encourager les investissements dans ces secteurs? Je pense que le Canada devrait disposer d'un avantage stratégique.

• (1710)

**Mme Jocelyn Bamford:** Tout à fait. Je vais simplement vous mentionner que ma facture d'électricité du mois de novembre s'élevait à 55 000 \$, dont 35 500 \$ pour le rajustement global. Comme vous vous en souviendrez, le rajustement global visait à subventionner la production inefficace d'énergie éolienne et solaire. L'acheminement de l'électricité représentait quelque 10 000 \$, et le coût de l'électricité en tant que tel s'élevait à seulement 2 000 \$.

J'ai examiné la situation un peu partout en Amérique du Nord et j'ai calculé quel serait le coût de mes intrants si je transférais mon entreprise aux États-Unis. Comme nous fabriquons des pièces d'équipement militaire, nos clients nous encouragent toujours à aller nous installer aux États-Unis. Ici, je paie 28,2 ¢ le kilowatt-heure. Aux États-Unis, je paierais entre 4 et 7 ¢ le kilowatt-heure.

En outre, un très grand nombre de fabricants en Ontario produisent des pièces pour le secteur des ressources. Le secteur manufacturier et le secteur des ressources sont largement interreliés. Les coûts de l'énergie doivent être concurrentiels pour que nous puissions soutenir la concurrence et faire fonctionner nos usines efficacement. Nous sommes également un fournisseur de l'industrie des ressources. Dans la rue où se trouve mon entreprise, l'avenue Nuggett à Scarborough, vous y trouverez trois autres entreprises qui fabriquent des pièces pour le secteur des ressources. Le secteur manufacturier dépend beaucoup du secteur des ressources.

Nous avons la chance de profiter d'innovations et de technologies qui contribuent à faire de notre secteur des ressources, grâce à l'innovation, l'un des plus propres dans le monde. Nous pourrions aussi exporter les ressources, comme notre gaz naturel liquéfié, pour aider des pays comme la Chine à cesser l'utilisation du charbon et, par conséquent, à réduire les émissions et à diminuer la pollution sur la planète. Pourquoi n'explorons-nous pas ces débouchés?

De très nombreuses entreprises disposent de technologies novatrices qui permettent au secteur des ressources de moins polluer. Nous faisons partie de ces entreprises. Pourquoi ne pas s'en réjouir et miser là-dessus pour passer au travers de cette terrible crise? Il nous faut davantage de fonds publics. Il nous faut aussi davantage d'entreprises et d'employés. Nous devons donc tirer profit des projets réalisés dans le secteur des ressources ou qui pourraient être réalisés si nous n'avions pas les mains liées.

**M. James Cumming:** Je vous remercie beaucoup. Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Monsieur Cross, je pense à ce qui se passera après la crise. Je sais que vous êtes un grand partisan d'une économie axée sur le secteur privé et des investissements privés. Ce qui me frappe, c'est la longue liste de projets qui n'ont toujours pas obtenu l'approbation réglementaire. Ne serait-il pas logique d'essayer de faire avancer

ces projets et d'obtenir des investissements du secteur privé afin de pouvoir redémarrer l'économie après la crise?

**M. Philip Cross:** Je pense que, après la crise, nous devrions utiliser tous les outils que nous pouvons pour relancer la croissance économique. Je crains beaucoup, à l'instar du représentant de l'industrie hôtelière, que certains secteurs récupèrent très lentement. Cette crise a bien entendu porté un coup dur au secteur de l'énergie, à l'industrie de la restauration et à l'industrie hôtelière. Il faudra beaucoup de temps pour rétablir la confiance. Je m'attends à ce que la présente situation ralentisse la croissance pendant un certain temps. Nous devrions faire tout ce qui est possible pour encourager les investissements et la croissance.

Nous n'avons pas le luxe de choisir un secteur plutôt qu'un autre en fonction de la rectitude politique. À court terme, nous allons régler le problème des émissions de gaz à effet de serre. Le transport aérien et la production pétrolière et gazière au pays vont diminuer et ne reprendront pas le dessus avant un bon bout de temps. Nous devrions cesser de nous inquiéter à ce sujet et commencer à nous préoccuper de la croissance dans toutes les industries où la croissance sera possible, parce qu'il y aura de grandes pertes de revenus et il faudra procéder au désendettement au sortir de cette crise.

• (1715)

**Le président:** Je vous remercie tous.

La parole est maintenant à Mme Koutrakis, et ensuite, ce sera à vous, monsieur Cooper.

Allez-y, madame Koutrakis.

**Mme Annie Koutrakis:** Merci, monsieur le président.

J'ai une question pour M. Thibault, et ensuite, s'il me reste suffisamment de temps, j'en aurai une pour M. Falconer.

[Français]

Monsieur Thibault, je vous remercie beaucoup de votre contribution et de vos commentaires d'aujourd'hui.

Dans ma circonscription, il y a un petit hôtel de 130 chambres qui a déjà accepté de se convertir en un petit hôpital. J'en suis très fière. Je me réjouis aussi que M. Legault, du gouvernement du Québec, continue de chercher de 3 000 à 4 000 autres chambres. Je trouve que c'est une bonne occasion d'aider non seulement les patients atteints de la COVID-19, mais aussi les autres patients qui sont actuellement à l'hôpital.

Je comprends l'importance de l'industrie de l'hôtellerie et du tourisme pour ma circonscription ainsi que pour le reste du Canada et du Québec dans leur ensemble. Je reconnais également que ce secteur d'activité est l'un des plus touchés par la COVID-19. Au cours des derniers jours, le gouvernement fédéral a annoncé un certain nombre de mesures, notamment des prêts, des subventions salariales et des reports d'impôt pour aider les entreprises en difficulté à se maintenir à flot pendant cette crise.

Pouvez-vous nous dire comment vos membres ont pu ou prévoient de bénéficier de ces mesures pour maintenir leurs activités ainsi que leur personnel? Y a-t-il une façon dont le gouvernement pourrait appuyer davantage le secteur de l'hôtellerie et du tourisme?

**M. Dany Thibault:** Je vous remercie de votre question. En effet, nous devons nous aussi apporter notre contribution en tant qu'hôtelières. Je salue l'exploitant de votre circonscription qui le fait de façon si généreuse en offrant ses locaux pour qu'on y soigne les gens.

Pour répondre à votre question, le flou demeure quant à l'admissibilité et à la facilité de comprendre le programme. Dans notre industrie, nous avons dû renvoyer beaucoup de gens chez eux en leur disant que nous n'avions plus besoin d'eux, car nous n'avions plus de clients.

Selon le programme, notamment en ce qui concerne le pourcentage de financement de salaire avec une perte de revenu de 30 %, les gens ont été éligibles à hauteur de plus de 90 %. Est-ce que cela veut dire qu'il faut ramener tous ces gens au travail, alors que je n'ai rien à leur donner parce que je n'ai pas de client?

La faiblesse du programme, c'est que je ne pourrais pas faire venir les employés même si je les voulais. D'abord, il va coûter plus cher au gouvernement de financer des employés pour lesquels nous n'avons pas de travail. J'ai besoin de trois, quatre ou cinq employés au maximum pour garder ouvert un gros hôtel, parce que j'ai deux, trois, quatre ou cinq clients par soir. Le problème du programme, c'est d'abord la difficulté de le comprendre. Ensuite, son application ne peut pas être transversale. Je pense qu'il devra prendre une forme différente pour chaque industrie. Je comprends qu'on ne peut pas avoir un programme qui convienne à tous et qu'il n'est pas facile non plus d'avoir un programme pour chacune des industries. On ne peut pas choisir à son gré.

En effet, la difficulté des programmes qui ont été mis en avant, c'est souvent l'interprétation de certaines règles qui pourraient facilement exclure quelqu'un à l'extérieur du programme pour une raison technique. C'est un peu dans la même veine que les hôteliers qui, comme je l'ai dit d'entrée de jeu, vont avoir des annulations de réservations, alors qu'ils ne sont pas en exploitation parce que c'est la saison morte. En juillet, ils n'auront pas de réservation parce que personne ne réserve, présentement. Ainsi, leurs pertes se feront dans les réservations. C'est là que ces programmes, bien qu'ils soient proactifs, ont besoin de raffinement et de données faciles à interpréter qui nous permettent de nous qualifier facilement sans, nécessairement, surtaxer le système en attendant la reprise. C'est pour cela que nous prônons une prolongation du programme, car, quand les clients vont revenir, nous n'aurons pas plus de liquidités immédiates. Nous devrons pouvoir profiter de ce genre de subvention au fur et à mesure que nous rappellerons les employés, et non pas payer les employés à ne rien faire, parce que présentement nous n'avons pas de client.

● (1720)

**Mme Annie Koutrakis:** Je comprends. Je vous remercie de vos commentaires.

[Traduction]

Monsieur Falconer, en plus d'un...

**Le président:** Allez-y, madame Koutrakis, mais soyez assez brève.

**Mme Annie Koutrakis:** D'accord. En plus d'un certain nombre de mesures visant à soutenir les entreprises de toutes les tailles, notamment des prêts, des subventions salariales et des reports d'impôt, le gouvernement fédéral a pris des mesures pour soutenir précisément l'industrie du transport aérien.

Pouvez-vous nous expliquer de quelle façon l'industrie du transport aérien et ses employés ont bénéficié des mesures de soutien mises en place par le gouvernement fédéral en réponse à la COVID-19, et que pouvons-nous faire d'autre pour appuyer cette industrie?

**M. Gord Falconer:** Je peux seulement dire que nous n'avons pas encore vu les bienfaits de ces mesures sur l'industrie du transport aérien. Nous n'avons même pas encore vu le nombre final de mises à pied, car, et je suis du même avis là-dessus que la plupart des gens au sein de l'industrie, c'est une situation qui évolue quotidiennement. Nous observons que les choses changent parfois d'heure en heure.

Qu'est-ce que nous constatons? Nous constatons beaucoup de mises à pied. Je peux vous dire que la moitié de nos membres ont été mis à pied dans les aéroports, et nous essayons de sauver les meubles. Nous avons notamment parlé de la question de la subvention salariale. Cette subvention permettrait de ramener au travail des employés, car le système d'assurance-emploi ne peut pas gérer le nombre très élevé de demandes. Je crois honnêtement que ce système ne peut pas gérer les demandes de toutes ces personnes mises à pied quotidiennement, et même d'heure en heure.

**Le président:** Nous allons devoir nous arrêter là pour donner la parole à M. Cooper, et ensuite, à Mme Dzerowicz.

**M. Michael Cooper:** Je vous remercie, monsieur le président. Mes questions s'adressent à M. Cross.

Monsieur Cross, dans l'article que vous avez publié le 24 mars dans le *Financial Post*, vous avez souligné l'importance d'offrir une aide directe aux petites entreprises. Le gouvernement a annoncé une subvention salariale de 75 %, mais le portail pour présenter les demandes pourrait ne pas être mis en œuvre avant six semaines, ce qui signifie qu'il pourrait s'écouler près de deux mois avant que les entreprises n'obtiennent un seul sou en subvention salariale. Il me semble qu'une entreprise qui peut tenir le coup au cours des deux prochains mois n'est pas nécessairement une entreprise qui a désespérément besoin d'une subvention salariale, contrairement à de nombreux propriétaires d'entreprises qui doivent littéralement décider actuellement s'ils doivent mettre à pied ou non des employés — maintenant, et non pas dans deux mois.

Avez-vous des commentaires à formuler sur le programme de subvention salariale? Croyez-vous que c'est la bonne solution? Si oui, y aurait-il une meilleure façon d'octroyer les fonds? M. Mintz a suggéré de passer par les banques, ou vaudrait-il mieux élargir un programme comme le Programme de crédit aux entreprises ou peut-être un autre mécanisme pour acheminer l'argent aux petites entreprises qui ont désespérément besoin de cette aide?

**M. Philip Cross:** Généralement, il vaut toujours mieux avoir recours à un programme existant plutôt que d'en créer un nouveau. En ce qui concerne le délai de six semaines pour mettre en œuvre le portail pour la Prestation canadienne d'urgence, si on se fie à ce qu'on a pu observer récemment au sein du gouvernement fédéral, notamment son incapacité à rémunérer ses propres employés, il serait optimiste de penser que le portail puisse être mis en œuvre à l'intérieur de ce délai. Il faut se rappeler également que les fonctionnaires du gouvernement fédéral travaillent en majeure partie à la maison ou à distance. Il sera très difficile dans ces circonstances de mettre sur pied un nouveau programme.

Recourir à des programmes existants ou à des entités existantes, telles que les banques, se révélerait une meilleure façon d'acheminer les fonds aussi vite que possible — et j'insiste sur le mot « vite » — aux entreprises qui en ont grandement besoin. Un grand nombre de petites entreprises n'ont tout simplement pas les moyens financiers nécessaires pour survivre, parfois ne serait-ce que pendant un mois.

• (1725)

**M. Michael Cooper:** Je vous remercie.

Dans le même article, vous avez parlé du Royaume-Uni. Pourrions-nous tirer des leçons des mesures mises en place par le gouvernement de M. Johnson?

**M. Philip Cross:** Je ne peux pas répondre, car je ne veux pas analyser des pays que je ne connais pas parfaitement.

**M. Michael Cooper:** D'accord.

Je vais maintenant m'adresser à M. Sobot ou à Mme Bamford.

Nous avons vu que des entreprises ont fermé leurs portes. Nous observons aussi une autre conséquence du ralentissement actuel qui est moins visible, c'est-à-dire le fait que des dizaines de milliers d'entreprises ne verront pas le jour dans les mois à venir. De nombreux entrepreneurs ont bien entendu mis en veilleuse des projets de démarrage.

Vous avez recommandé notamment d'offrir une exemption pour gains en capital durant 24 mois. Pourriez-vous expliquer en quoi cette mesure favoriserait les investissements et la reprise économique une fois que nous serons passés au travers de cette période difficile? Dans quelle mesure cette initiative serait-elle profitable?

**M. Veso Sobot:** Je vous remercie beaucoup pour votre question.

Essentiellement, beaucoup de capitaux sont gelés dans des actifs. Les propriétaires ne veulent pas vendre en raison de l'impôt sur les gains en capital qu'ils devraient verser lors de la vente. Par conséquent, c'est seulement lorsque le propriétaire décède que des actifs de grande valeur qui peuvent contribuer à l'économie sont vendus. Il vaudrait beaucoup mieux d'offrir un incitatif pour faire en sorte que notamment des immeubles d'appartements qui appartiennent à la même personne depuis 50 ans puissent être vendus de son vivant. Cet argent pourrait alors faire rouler l'économie d'une façon très importante. Cela favoriserait davantage l'effet multiplicateur, qui nous aiderait à nous sortir de la crise.

Dans les années 1980, vous vous en souviendrez, c'est ce qu'ont fait pendant une très courte période les gouvernements américain et canadien. Ils ont accordé un congé d'impôt sur les gains en capital, et nos économies, conjointement, ont enregistré une hausse de 5 % du PIB. C'était une hausse astronomique.

Il s'agirait seulement d'une mesure temporaire, en vigueur pendant une courte période afin de stimuler la croissance, l'activité économique et le transfert d'actifs. Je pense qu'il s'agirait probablement de la meilleure mesure de relance économique que nous pourrions adopter pendant une courte période.

**M. Philip Cross:** Je suis Philip Cross.

Puis-je demander la permission au président de formuler un dernier commentaire?

**Le président:** Allez-y, monsieur Cross.

**M. Philip Cross:** Je vous remercie.

Je dois dire que j'ai mal compris la question de M. Cooper à propos de la Grande-Bretagne. Je pensais qu'il posait une question complémentaire au sujet du mécanisme utilisé pour acheminer l'argent aux entreprises, et je dois dire que je ne connais pas les détails de ce mécanisme mis en place en Grande-Bretagne.

Je comprends maintenant qu'il faisait référence au fait que Boris Johnson, à l'instar de M. Trump et de M. Ford ici en Ontario, a été

très proactif et qu'il ne s'est pas contenté de demander aux entreprises ce dont elles avaient besoin. Le gouvernement leur a demandé ce qu'elles pouvaient faire pour l'aider parce qu'il avait beaucoup de difficulté à bien gérer la crise sanitaire. Il a demandé aux entreprises ce qu'elles pouvaient faire pour aider le gouvernement. Je crois qu'il serait très utile que notre gouvernement adopte une telle attitude.

**M. Michael Cooper:** Je vous remercie.

**Le président:** Merci.

Madame Dzerowicz, vous avez cinq minutes. Ensuite, ce sera au tour de M. Ste-Marie.

**Mme Jocelyn Bamford:** Jocelyn Bamford. Je veux juste donner suite aux propos de M. Cross.

Au départ, nous avions 3 000 entreprises, et maintenant elles sont 8 000, qui se sont manifestées pour dire qu'elles participeraient à la réponse à la COVID-19. Or, nous n'avons vu que quatre ou cinq bons de commande. Des membres de notre coalition m'ont dit qu'ils étaient prêts à fabriquer des masques et des blouses. Alors que nous rongeons notre frein, les fabricants qui fournissent les matières nécessaires à leur production sont sollicités par d'autres pays, qui eux, réagissent rapidement, alors que nous traînons la patte pour nous procurer ces produits. La question n'est pas: « Pouvez-vous fabriquer un respirateur dans trois mois? » C'est plutôt: « Pouvez-vous fabriquer un respirateur dans deux semaines? Pouvez-vous fabriquer une blouse dans deux semaines? »

Nous avançons au rythme du gouvernement, mais il faudrait suivre la cadence militaire, car une fois que l'on décidera de conclure des marchés publics, il n'y aura aucun produit à fournir pour respecter les marchés, et les gens vont mourir. Nous devons réagir plus rapidement auprès du secteur commercial afin de lancer l'activité, ou nos travailleurs de première ligne connaîtront de réelles difficultés.

• (1730)

**Le président:** Ce n'était pas Mme Dzerowicz?

**Mme Jocelyn Bamford:** Non, c'était Jocelyn Bamford.

**Le président:** Madame Dzerowicz, c'est à votre tour.

**Mme Julie Dzerowicz:** Merci beaucoup, monsieur le président. Ce n'était effectivement pas moi.

J'aimerais commencer en remerciant tous les témoins, tous les gens qui participent à la réunion d'aujourd'hui. J'écoute non seulement les déclarations, mais également les échanges. Plus que jamais, j'admire le leadership de notre gouvernement fédéral et ce qu'il a pu faire au cours des trois dernières semaines. C'est formidable. Je constate d'autant plus le travail qu'il reste à faire.



Je vais vous résumer ce que nous avons accompli au cours des deux à trois dernières semaines. Nous avons conçu la Prestation canadienne d'urgence, et lundi prochain, soit le 6 avril, les Canadiens pourront commencer à présenter leurs demandes. Nous avons mis sur pied le plus ambitieux programme de soutien à l'intention des Canadiens du point de vue historique, la Subvention salariale d'urgence du Canada, et le ministre des Finances nous a fait savoir qu'il espérait que le programme serait offert dans trois semaines. Je sais qu'un délai de six semaines a été évoqué, mais je sais également que notre fonction publique travaille 24 heures sur 24, sept jours sur sept, afin de pouvoir offrir le programme plus tôt. Nous avons également créé le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes grâce auquel nos petites entreprises pourront obtenir des prêts sans intérêts de 40 000 \$.

J'hésite à donner un montant, au risque de me tromper, mais nous avons injecté de l'argent dans notre économie et dans notre secteur bancaire afin d'en assurer la stabilité. Aujourd'hui, nous avons annoncé des initiatives d'une valeur de 100 millions de dollars qui bénéficieront aux refuges et assureront la sécurité alimentaire. Nous offrons un soutien à nos aînés grâce à Centraide, nous veillons au bon fonctionnement du service de repas livrés à domicile, et nous offrons un soutien supplémentaire aux aînés qui vivent en isolement. Nous avons également prévu des crédits supplémentaires pour Jeunesse, J'écoute.

Ces réalisations sont extraordinaires, et pourtant je sais que nous devons en faire beaucoup plus et qu'il faudra faire preuve d'une grande créativité afin de trouver la voie qui nous permettra d'avancer. Nous allons tous devoir nous atteler à la tâche afin de trouver la formule qui nous rendra tous plus forts au bout.

Ma question est d'ordre général. M. Cooper a posé la question, et je voudrais y donner suite. Notre premier ministre répète qu'il communique sans cesse avec les dirigeants du G7. Il indique également qu'il parle avec les dirigeants du G20. Hier soir, il a participé à une conférence téléphonique avec tous les premiers ministres provinciaux et les dirigeants des territoires. Nous sommes toujours à la recherche des meilleures idées.

Les pays du monde cherchent les meilleures façons d'offrir un soutien supplémentaire. Existe-t-il des pistes au Royaume-Uni, à Singapour, en Corée du Sud, à Taïwan ou dans tout autre pays du monde actuellement que nous devrions peut-être regarder?

Je vais commencer par M. Thibault de l'Association Hôtellerie Québec, et passer par tous les témoins. Avez-vous vu des idées retenues ailleurs qui n'ont pas été présentées ici mais que nous devrions adopter?

• (1735)

[Français]

**M. Dany Thibault:** Effectivement, tout le monde cherche des idées. Ce qui a été proposé pour nous comporte deux volets.

Tout d'abord, il s'agit de trouver des façons de soutenir les entreprises afin qu'elles puissent recommencer à tenir des réunions pour des clients en voyage d'affaires. Cela pourrait se faire au moyen d'un fonds d'investissement ou autre, afin de créer un peu de mouvement dans le tourisme d'affaires.

Ensuite, au Québec, par exemple, les lunettes sont remboursées jusqu'à concurrence de 250 \$. Cela se fait au Québec, mais ailleurs aussi. Une mesure semblable pourrait être considérée, et cela a été soulevé au sein de notre association. Il s'agirait de prévoir un rem-

boursement pour les citoyens qui font un voyage d'agrément au Canada au cours des 12 prochains mois, jusqu'à concurrence d'un montant donné. Cela permettrait de stimuler la demande et ainsi de créer des emplois. Cette mesure serait facilement remboursable par l'entremise des impôts et elle aurait des retombées directes sur le plan de la stimulation de l'économie et de la création d'emplois.

[Traduction]

**Le président:** Madame Dzerowicz, vous pouvez poser une question rapide.

**Mme Julie Dzerowicz:** J'aimerais savoir s'il y en a d'autres qui voudraient s'exprimer, car la dernière réponse était intéressante. Y a-t-il quelqu'un qui voudrait proposer une solution qui a été mise en place ailleurs et qui pourrait nous aider ici au Canada?

**Mme Jocelyn Bamford:** Il y a de nombreuses idées que nous pourrions étudier. Bon nombre de nos membres de la Coalition of Concerned Manufacturers se sont implantés aux États-Unis en raison des incitatifs généreux offerts là-bas. Il suffit de faire une analyse FFPM. En fait, notre entreprise a demandé à l'Université Queen's d'effectuer une étude ainsi qu'une analyse FFPM, que je vous ai communiquées il y a quelques années, et les incitatifs sont encore plus généreux. Je pourrais remettre cette analyse FFPM à tout organisme gouvernemental qui s'y intéresserait.

Nous ne sommes pas concurrentiels ici, et nous devons l'être.

**Le président:** Allez-y, monsieur Falconer.

**M. Gord Falconer:** Je vais conclure en disant que puisque nous évoluons dans un marché international et que nous avons conclu des accords de libre-échange, nous devrions étudier diverses façons de procéder. Je peux vous dire qu'au sein du secteur des transports, il faudra au minimum 18 mois avant que les gens aient suffisamment de confiance pour voyager. Il n'y aura pas de solution rapide.

Nous voyons, au contraire, que les services que nous offrons ne sont pas suffisants et que tout ce que nous essayons de faire, c'est de nous rattraper. Je crois que la situation nous montre là où toute l'activité se fait déplacer aux termes des accords de libre-échange et nous indique également que nous devons rapatrier l'activité au Canada sous une forme quelconque.

Sans m'y attarder, je voulais dire qu'il est évident que notre pays connaîtra de grands problèmes pendant au moins un an.

**Le président:** On s'arrêtera là.

M. Ste-Marie pourra poser une question, et ensuite ce sera au tour de M. Julian, afin que les deux derniers membres du Comité puissent participer.

Monsieur Ste-Marie.

[Français]

**M. Gabriel Ste-Marie:** Ma question s'adresse à M. Falconer, qui représente les machinistes.

Vous avez parlé du quasi-arrêt de l'industrie de l'aviation. Évidemment, cela a un effet important sur l'industrie aérospatiale. Il y a beaucoup d'emplois liés à l'industrie de l'aérospatiale, notamment dans le Grand Montréal. En ce qui a trait aux chaînes d'approvisionnement, il y a des délais et des restrictions. Tous les contrats sont mis sur pause et il y a des restrictions de voyage pour les livraisons.

Quand on compare notre situation à celles de l'Europe et des États-Unis, l'industrie de l'aérospatiale jouit d'une meilleure reconnaissance.

Croyez-vous que l'industrie de l'aérospatiale doit être reconnue comme une industrie stratégique?

• (1740)

[Traduction]

**M. Gord Falconer:** Nous représentons un grand nombre de travailleurs aux États-Unis, et la demande est grande dans le secteur de la défense. Honnêtement, nous devons dépenser au Canada... Nous devrions réunir les ressources afin d'avoir notre secteur ici au Canada, plutôt que de dépendre d'autres pays pour notre secteur de l'aérospatiale.

Airbus s'est implantée au Canada et nous cherchons à lui offrir nos services.

Bref, la réponse est oui.

**Le président:** Monsieur Julian.

[Français]

**M. Peter Julian:** Merci beaucoup, monsieur le président.

J'ai une question à poser à M. Thibault.

Ce que vous avez dit à propos des effets catastrophiques sur les hôtels du Québec et de partout au Canada était très éloquent.

M. Gord Johns, notre porte-parole en matière de PME, et moi-même avons écrit au ministre aujourd'hui pour lui dire que les petites entreprises devaient recevoir les subventions salariales le plus rapidement possible. Nous lui avons aussi demandé de retirer la condition d'une baisse de revenus de 30 % pour les employeurs qui ont 50 employés ou moins.

Ces mesures peuvent-elles vous aider?

Par ailleurs, vous avez parlé d'investir dans le tourisme au Canada et d'aider les associations à préparer des congrès et des rencontres. Y a-t-il d'autres mesures nécessaires à la relance économique du secteur hôtelier?

**M. Dany Thibault:** Comme je l'ai expliqué un peu plus tôt, une chose est certaine: les difficultés la subvention salariale sont sa compréhensibilité et son application à court et à long terme. Le jour où cette subvention prendra fin, il y aura un problème, car nos besoins de liquidités vont toujours exister. Il faut donc bien encadrer cette subvention et la normaliser afin qu'on soutienne l'industrie plus longtemps.

Les mesures visant à faciliter la gestion des liquidités ont bien été reçues. Il ne fait aucun doute que tous les ordres de gouvernement ont répondu présents, que ce soit en ce qui concerne les taxes municipales, la TPS ou la TVQ, au Québec. Il faut maintenir ces mesures et assurer leur pérennité.

Aujourd'hui, on ne parle plus de 30 % de pertes; on a atteint des pertes de 90 %. Il est donc évident qu'il va falloir maintenir ces mesures pour l'industrie du tourisme et de l'hôtellerie. Cela va prendre un fonds spécial d'urgence quelconque lorsque l'industrie va reprendre vie et que l'économie va se remettre en marche. Cela va prendre un fonds d'aide dédié à l'industrie du tourisme pour qu'elle puisse maintenir ses entreprises, surtout les petites entreprises.

On pense souvent au Royal York, à Toronto, ou au Queen Elizabeth, à Montréal, et ces grands hôtels sont importants, mais, le por-

trait général de l'hôtellerie, c'est un mélange de petits exploitants. Ils sont là chaque jour pour répondre à leurs clients, faire de la promotion, nettoyer les chambres et servir les repas. Ces gens auront besoin d'un fonds quelconque qui les aidera à se remettre sur pied. Sinon, ils ne seront plus là dans trois, quatre, cinq ou six mois.

[Traduction]

**Le président:** Merci.

Monsieur Thibault, je peux vous dire que l'Île-du-Prince-Édouard a le même type de réseau hôtelier, qui comporte de nombreux petits propriétaires. Vous nous avez fourni des renseignements utiles.

Au tour maintenant de M. Poilievre, qui disposera de cinq minutes, et ensuite de M. Fraser, qui lui aussi aura cinq minutes.

Monsieur Poilievre.

**L'hon. Pierre Poilievre:** Merci beaucoup.

J'ai une question pour M. Cross. Monsieur Cross, je pense que le Comité des finances devra réfléchir longuement au redressement économique, qui sera long et pénible après l'énorme perturbation des approvisionnements. Et pourtant, vu ce qui se dit sur les mesures de relance, nous constatons que bon nombre de personnes pensent et affirment que nous pouvons tout simplement continuer à dépenser, à emprunter et finalement à relancer l'économie.

Il semble y avoir une confusion entre la production de la richesse et la consommation de la richesse. Il est certes vrai que lorsque les gouvernements dépensent, par exemple pour venir en aide à une entreprise à la dérive, il y a une activité économique. On consomme de la richesse. Lorsqu'une entreprise rentable et viable génère de l'activité en vendant ses produits et services à ceux qui les veulent, elle génère de la richesse. Vous avez donné l'exemple, évoqué par la coalition également, des subventions généreuses accordées aux éoliennes et aux panneaux solaires en Ontario, de l'ordre de 30 à 40 milliards. On a pu créer une activité économique du fait que des milliards de dollars ont été dépensés. Ensuite, les entreprises en ont subi les conséquences et ont dû licencier leurs travailleurs, mettre la clé sous la porte ou encore quitter le pays.

Si une entreprise de panneaux solaires a touché des revenus de 100 \$, dont 90 \$ représentaient des subventions, elle n'aura généré que 10 \$. Si nous dirigeons l'économie de la sorte, nous allons faire faillite en consommant ce que nous ne produisons pas.

Pouvez-vous nous aider à expliquer la différence entre la production et la consommation de la richesse?

• (1745)

**M. Philip Cross:** Dans cinq minutes? D'accord, c'est tout un défi.

**Le président:** En fait, vous avez deux minutes et demie, monsieur Cross.

**M. Philip Cross:** J'aimerais donner comme exemple ce qui s'est passé à l'économie pendant les années 1970, afin de faire réfléchir les gens avant que nous ne nous engagions trop loin sur la voie des mesures de stimulation sans fin. Nous avons subi un choc énorme à cause de la hausse du prix du pétrole de l'OPEP. Même lorsque l'offre était réduite, nous avons tenté de stimuler la demande. Le collinaire, c'était le pire scénario des deux côtés, ce qui s'appelle la stagflation, lorsque le taux d'inflation et le taux de chômage sont élevés.

La situation actuelle peut donner lieu à certaines analogies. De toute évidence, l'offre est à la baisse dans l'économie. Nous voulons minimiser la perte de notre capacité de production, mais il est clair que certaines entreprises ne vont pas survivre. Les taux de productivité baisseront. L'offre va subir un choc. Or, si nous surstimulons la demande, nous augmenterons la pression sur l'économie qui ne sera pas en mesure de produire et le résultat, ce sera l'inflation.

J'en ai déjà vu certains exemples dans mon supermarché local. J'ai été très étonné cette semaine de voir qu'on nous limitait à un sac de pommes de terre et que le prix de la viande avait doublé depuis la semaine dernière, car on n'arrive pas à faire entrer les travailleurs dans les abattoirs. Nous ne manquons pas de bovins ou de porcs, mais nous commençons à manquer de capacité de production.

Voilà certains des exemples qui nous montrent comment, lorsque nous passons par une période qui anéantit la capacité de production, il peut y avoir des conséquences particulièrement néfastes sur l'économie.

**L'hon. Pierre Poilievre:** Monsieur le président, si vous me permettez d'extrapoler...

**Le président:** Très rapidement.

**L'hon. Pierre Poilievre:** Je serai bref.

Si le gouvernement proposait un programme aujourd'hui pour stimuler la consommation de viande, les gens se dépêcheraient pour acheter plus de steaks, mais il n'y aurait pas davantage de steaks dans les rayons, et par conséquent, les prix monteraient en flèche. Pareillement, à la fin de la période de confinement, si le gouvernement tente de dépenser et d'emprunter davantage pour stimuler de façon artificielle la demande pour des produits et services qui ne sont plus offerts, les prix monteront, tout comme au supermarché. Les prix grimperont, car on ne peut consommer ce qui n'est pas produit.

Seriez-vous d'accord?

**M. Philip Cross:** Tout à fait. C'est la raison pour laquelle je crois qu'il est important, au fur et à mesure que nous sortons de cette période, de ne pas mettre l'accent sur les mesures de stimulation de la demande à court terme, mais plutôt sur les mesures qui favoriseront notre capacité de production à long terme au sein de l'économie. Ainsi, il devrait y avoir des incitatifs pour encourager les investissements commerciaux, notamment dans le secteur énergétique, et moins de réglementation et moins de restrictions pour le commerce interprovincial.

Je crois que nous allons devoir mettre l'accent sur la capacité de production de l'économie, et non seulement la demande.

• (1750)

**Le président:** J'aimerais souligner que la diminution de la capacité s'explique en partie, du moins dans le secteur porcin, par la fermeture des abattoirs à cause des travailleurs infectés par la COVID-19. Cela s'ajoute aux problèmes créés par la COVID-19, c'est clair.

M. Fraser sera le dernier intervenant.

**M. Sean Fraser (Nova-Centre, Lib.):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Ma première question s'adresse à nos invités de l'association des hôteliers et aux représentants des machinistes et de l'industrie aérospatiale.

Je vous remercie de vos commentaires sur certains des avantages que présentent les programmes que nous avons mis en place jusqu'à maintenant, en particulier sur la rapidité de l'intervention et l'importance de la subvention salariale pour le maintien du lien employeur-employé. Il y a aussi les mesures que nous avons mises en place pour augmenter le flux de capitaux pour combler les besoins de liquidités au cours des semaines et des mois à venir.

Pour moi, une des préoccupations — dont vous avez tous parlé — est la question des répercussions à plus long terme, en particulier pour les machinistes et le secteur de l'aérospatiale, étant donné les possibles répercussions prolongées sur le transport aérien. L'association des hôteliers a soulevé à maintes reprises les difficultés dans la catégorie des séjours de longue durée attribuables, pour être réaliste, à l'incidence sur le secteur du tourisme en général.

Commençons par l'association des hôteliers. Quelles sont les solutions qui permettront de rétablir l'achalandage? Je sais que vous avez évoqué de possibles mesures incitatives pour favoriser la reprise des réunions d'affaires, mais avez-vous d'autres suggestions pour rétablir l'achalandage et vous aider à retrouver un équilibre? Je pose la même question aux gens de l'aérospatiale. À court terme, quelles mesures pouvons-nous mettre en œuvre pour favoriser la reprise à long terme et éviter que des programmes temporaires comme la subvention salariale ne soient nécessaires à long terme?

Nous commencerons par l'association des hôteliers, puis nous passerons aux représentants de l'industrie aérospatiale.

[Français]

**M. Dany Thibault:** Je vous remercie de votre question.

La demande étant ce qu'elle est, nous aurons beau faire toute la promotion possible et imaginable, ce qui fera une différence, c'est l'argent que les gens recevront pour poser des gestes concrets pour l'économie.

Il faut mettre en place des mécanismes afin de stimuler la demande touristique, que ce soit pour le tourisme d'affaires ou le tourisme individuel. Les voyageurs pourraient recevoir des compensations ou des crédits. Les entreprises doivent être stimulées à tenir des événements ou à se déplacer dans les établissements hôteliers et les centres de congrès à l'intérieur du Canada et des provinces voisines. Si on remet par la bande de l'argent dans la poche des clients, ceux-ci seront plus enclins à dépenser. C'est la première étape.

En deuxième lieu, il faut se positionner en tant que destination de choix. Nous l'avons vu à la suite des attentats de 2001. Le Canada, dont le Québec et l'Ontario sont devenus une zone sûre pour les Américains de la côte Est des États-Unis, tout comme l'est devenu l'Ouest canadien pour les gens de l'État de Washington.

Une fois la pandémie passée, est-ce que le Canada pourra redevenir cette zone sûre où on peut s'épanouir en toute sécurité, tant sur le plan de la santé que de la criminalité? La réponse est certainement oui. Pour ce faire, Destination Canada et les ministères du Tourisme de chaque province doivent faire une promotion musclée et bien organisée dans nos marchés limitrophes de proximité.

Si nous arrivons à orchestrer cela en donnant de l'argent à nos membres, à nos concitoyens et à nos entreprises pour qu'ils dépensent dans le domaine du tourisme d'affaires et du tourisme d'agrément, ils prendront l'avion pour venir dans nos hôtels et nos restaurants. Cela stimulera également l'économie des taxis et de tous ceux qui sont arrimés à notre industrie.

Ensuite, Destination Canada travaillera à amener les gens à proximité vers notre destination, notamment grâce à des budgets substantiels et beaucoup plus importants que ceux consentis par le passé. Nous faisons piètre figure en ce qui a trait à l'argent que nous dépensons pour promouvoir le Canada.

• (1755)

[Traduction]

**M. Sean Fraser:** Ma dernière question s'adresse à notre invité de l'Institut Macdonald-Laurier.

Vous avez mentionné le risque d'hyperstimulation entraînant une spirale inflationniste sans fin. Dans ce cas, je suppose qu'il serait important d'indiquer que nous reviendrons à la normale à court terme, en précisant comment nous y parviendrons. Avez-vous des conseils que nous pourrions transmettre au gouvernement quant à la façon dont il pourrait signaler aux prêteurs, par exemple, qu'à long terme, les dépenses tendront à revenir à la normale?

**M. Gord Falconer:** Puis-je faire un commentaire du point de vue des machinistes, de l'AIM?

Un des aspects que nous examinons, c'est la nécessité d'avoir la confiance des consommateurs. Une des choses que les gens mettent du temps à comprendre, c'est que l'industrie du transport aérien leur demande d'avoir confiance que l'industrie fait ce qu'il faut. Ils doivent avoir confiance que le nettoyage de l'avion est bien fait, qu'ils ont un environnement sûr pour leurs déplacements.

Les voyages internationaux reposeront sur la confiance des gens à l'égard des diverses destinations. Pour que les gens souhaitent venir au Canada, ils devront avoir la certitude que l'environnement est sûr.

Le plan de relance dont il est question ne vise pas seulement à permettre aux travailleurs d'avoir un emploi: il faut aussi protéger l'industrie. Il faut aussi offrir à l'industrie un plan de relance pour assurer son maintien et éviter qu'elle soit dévorée par les grandes multinationales, et assurer la survie des petites entreprises. Le gouvernement doit mettre en place des mesures de relance pour que les gens aient assez confiance à l'égard de l'économie pour recommencer à voyager.

Quant aux compagnies aériennes, les gens doivent savoir qu'ils monteront à bord d'appareils qui sont sûrs. Ils doivent avoir la certitude qu'à l'aéroport, ils sont protégés contre toute pandémie. Je

pense qu'il faut, à court terme, mettre en place des programmes pour que les gens se sentent en sécurité. À long terme, toutefois, nous devons renforcer la confiance des consommateurs pour qu'ils aient la certitude de pouvoir voyager vers diverses destinations en toute sécurité. Je pense que c'est la façon la plus simple de dire les choses.

**Le président:** Nous devons arrêter là, avant que la ligne ne soit coupée.

Je tiens à remercier tous les témoins de leurs présentations, d'avoir répondu à nos questions et des conseils qu'ils nous ont donnés.

Chers collègues, des thèmes ont été proposés pour les réunions de la semaine prochaine. Pour le premier groupe de témoins, je propose — envoyez-moi un courriel si cela ne vous convient pas — que nous examinions les problèmes qui touchent les Autochtones dans le contexte de la COVID-19. Pour le deuxième groupe d'experts, pendant la deuxième période de deux heures, je propose que nous examinions le secteur du tourisme et de l'hôtellerie. Jeudi, nous traiterions des petites et moyennes entreprises avec le premier groupe, puis du secteur financier et bancaire avec le deuxième groupe, pour prendre connaissance des activités qui ont lieu et de celles qui sont interrompues.

Ces suggestions pour la semaine prochaine vous conviennent-elles? J'invite les députés à transmettre une liste de témoins potentiels au greffier avant 18 heures dimanche pour que les invitations puissent être envoyées tôt lundi matin, en particulier pour la réunion du mercredi.

J'ajouterais, pour ceux qui nous écoutent, qu'il a été mentionné plus tôt que la méthode la plus rapide pour obtenir les prestations consiste à s'inscrire dès maintenant par l'intermédiaire de « Mon dossier » ou « Mon compte d'entreprise », de l'ARC. Lorsque le programme sera lancé, ce sera le moyen le plus rapide pour recevoir les prestations directement dans votre compte bancaire.

Cela dit, il est 18 h 59. Le système va probablement s'éteindre. Je tiens encore une fois à remercier les témoins et tous les membres du Comité pour leur endurance, de leurs questions et de cette discussion approfondie.

La séance est levée.







Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>